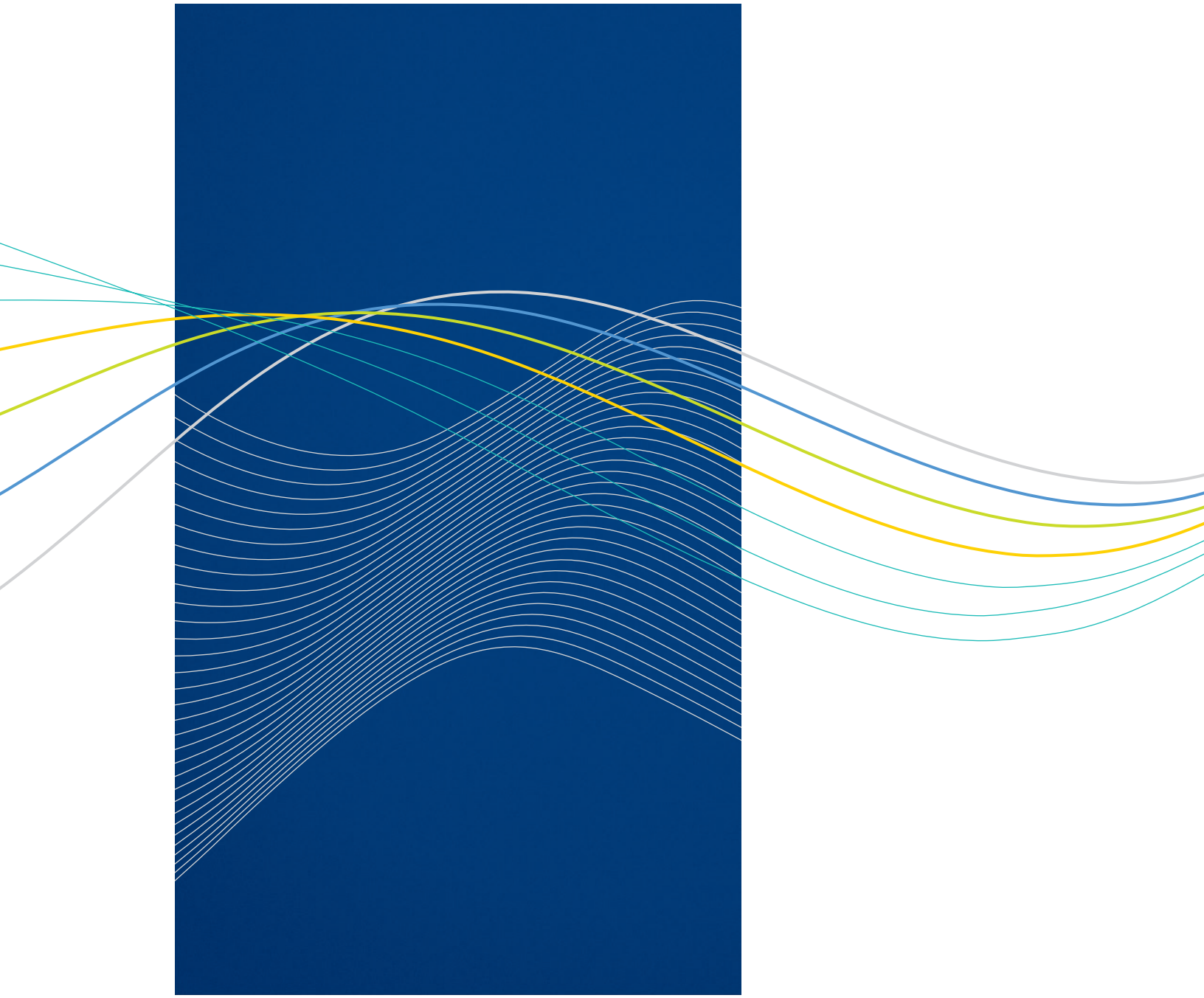
RAPPORT ANNUEL
2014



COGECO

PROFIL

COGECO inc. (« COGECO » ou la « Société ») est une société de portefeuille diversifiée. Par l'intermédiaire de sa filiale Cogeco Câble, COGECO fournit à sa clientèle résidentielle et d'affaires des services de télévision analogique et numérique, d'Internet haute vitesse et de téléphonie au moyen de ses réseaux de fibres bidirectionnels à large bande. Au Canada, Cogeco Câble exerce ses activités sous le nom de Cogeco Câble Canada au Québec et en Ontario et, aux États-Unis, sous le nom Atlantic Broadband dans l'ouest de la Pennsylvanie, le sud de la Floride, le Maryland/Delaware et la Caroline du Sud. Par l'intermédiaire de ses filiales Cogeco Services Réseaux et Peer 1 Hosting[(1)], Cogeco Câble inc. fournit à sa clientèle commerciale une gamme de services de technologies de l'information (services de co-implantation, d'hébergement géré et dédié, de gestion des technologies de l'information, d'informatique en nuage et de connectivité) grâce à 20 centres de données informatiques, à des réseaux de fibre bien développés à Montréal et à Toronto et à divers points de présence en Amérique du Nord et en Europe.

Par l'intermédiaire de sa filiale Cogeco Diffusion, COGECO détient et exploite, à l'échelle du Québec, 13 stations de radio offrant une programmation variée et complémentaire destinée à un large éventail d'auditoires, ainsi que son agence de nouvelles, Cogeco Nouvelles. COGECO exploite également Métromédia, entreprise d'affichage publicitaire extérieur spécialisée dans les transports en commun.

Les actions subalternes à droit de vote de COGECO sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX : CGO). Les actions subalternes à droit de vote de Cogeco Câble sont également inscrites à la Bourse de Toronto (TSX : CCA).

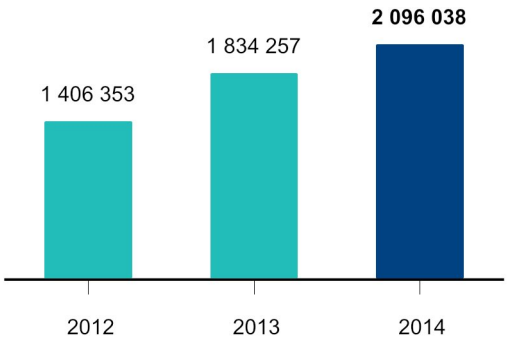
(1) Peer 1 Hosting fait référence à Peer 1 Network (USA) Holdings Inc., Peer 1 (UK) Ltd. et Peer 1 Network Enterprises, Inc.

Rapport annuel

Performance financière des trois derniers exercices..... 3
Faits saillants..... 4
Message aux actionnaires..... 5
Rapport de gestion..... 8
États financiers consolidés..... 50
Renseignements aux investisseurs..... 96
Statistiques sur les clients du secteurs de la câblodistribution..... 98
Conseil d'administration et direction..... 99
Renseignements sur l'entreprise..... 101
Filiales et secteurs opérationnels..... 102

PERFORMANCE FINANCIÈRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

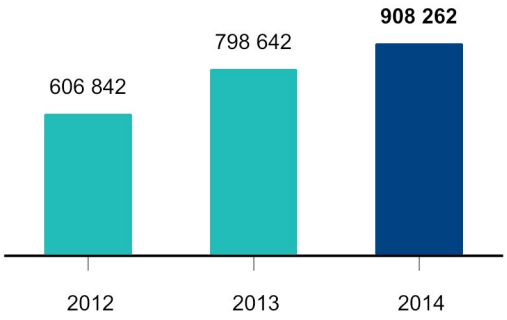
Produits
(en milliers de dollars)



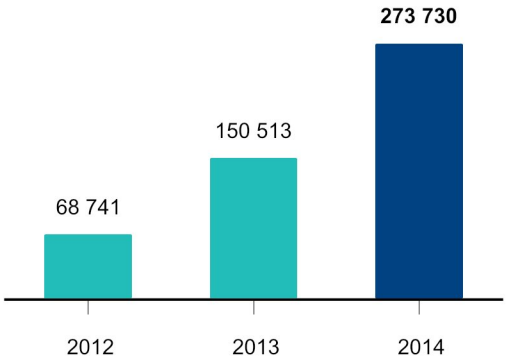
TCAC ** + 14,2 %

BAIIA ajusté *
(en milliers de dollars)

TCAC + 14,4 %



Flux de trésorerie nets *
(en milliers de dollars)



TCAC + 43,2 %

* Les termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »); par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS » du rapport de gestion.

** TCAC correspond au Taux de Croissance Annuel Composé

FAITS SAILLANTS

Exercices clos les 31 août, *(en milliers de dollars, sauf les pourcentages et les données par action)*	**2014** **$**	2013 [2] $	Variation %
Produits	**2 096 038**	1 834 257	14,3
BAIIA ajusté	**908 262**	798 642	13,7
Perte de valeur au titre des immobilisations corporelles	**35 493**	—	—
Bénéfice de la période	**210 170**	189 821	10,7
Bénéfice de la période attribuable aux propriétaires de la Société	**67 680**	64 260	5,3
Flux de trésorerie			
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**764 770**	552 195	38,5
Flux de trésorerie liés aux opérations[1]	**693 909**	561 935	23,5
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs[3]	**420 179**	411 422	2,1
Flux de trésorerie nets	**273 730**	150 513	81,9
Situation financière			
Immobilisations corporelles	**1 852 270**	1 874 866	(1,2)
Total de l'actif	**5 367 730**	5 348 627	0,4
Endettement[4]	**2 848 040**	3 054 275	(6,8)
Capitaux propres	**513 965**	456 905	12,5
Données par action[5]			
Bénéfice par action attribuable aux propriétaires de la Société			
De base	**4,05**	3,84	5,5
Dilué	**4,02**	3,82	5,2
Nombre moyen pondéré d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit	**16 731 069**	16 725 576	—

(1) Les termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS » du rapport de gestion.

(2) Les données comparatives ont été ajustées pour se conformer à l'adoption d'IAS 19, *Avantages du personnel*. Pour plus de détails, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés.

(3) Les acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs pour le quatrième trimestre et l'exercice 2013 comprennent les actifs acquis en vertu de contrats de location-financement de 0,9 million $ qui sont exclus des tableaux des flux de trésorerie.

(4) L'endettement est défini comme le total de l'endettement bancaire, du capital de la dette à long terme et des obligations en vertu des instruments financiers dérivés.

(5) Par action à droits de vote multiples et action subalterne à droit de vote.

MESSAGE AUX ACTIONNAIRES



L'exercice 2014 a été pour COGECO une excellente année avec de solides résultats financiers grâce aux efforts axés sur la réalisation d'une croissance durable et rentable. Grâce à la réalisation de nos objectifs en matière d'exploitation et à la mise en œuvre de mesures efficaces de contrôle des coûts, nous avons enregistré de solides résultats continus au chapitre de la croissance et de la rentabilité, tout en renforçant notre capacité à créer de la valeur au cours des années à venir.

Jan Peeters

Notre capacité de croître de façon rentable en dépit de l'intense concurrence que se livrent les joueurs, nouveaux et existants, de l'évolution de la dynamique sur le marché et des progrès rapides de la technologie reflète notre capacité de nous adapter efficacement et d'offrir des solutions et des services attrayants à nos clients.

Louis Audet



Chers actionnaires,

L'exercice 2014 a été pour COGECO inc. (« COGECO » ou la « Société ») une excellente année avec de solides résultats financiers grâce aux efforts axés sur la réalisation d'une croissance durable et rentable. Grâce à la réalisation de nos objectifs en matière d'exploitation et à la mise en œuvre de mesures efficaces de contrôle des coûts, nous avons enregistré de solides résultats continus au chapitre de la croissance et de la rentabilité, tout en renforçant notre capacité à créer de la valeur au cours des années à venir.

Les produits consolidés ont augmenté de 14,3 % au cours de l'exercice 2014, pour s'élever à près de 2,1 milliards $, tandis que le BAIIA ajusté a atteint 908,3 millions $, ce qui représente une hausse de 13,7 %. Le bénéfice de l'exercice s'est élevé à 210,2 millions $ et les flux de trésorerie nets générés ont totalisé 273,7 millions $. Les dividendes versés à nos actionnaires ont augmenté de 15,8 % pour atteindre 14,7 millions $. Notre filiale Cogeco Câble inc. (« Cogeco Câble ») a réalisé des progrès intéressants, notamment en réduisant ses ratios d'endettement. En outre, nous affichions une solide situation financière à la clôture de l'exercice.

COGECO CÂBLE

Un exercice caractérisé par la croissance dans tous les secteurs

Le solide rendement enregistré à l'exercice 2014 tient essentiellement à la croissance interne ainsi qu'à l'efficacité des mesures de contrôle des coûts dans nos trois secteurs opérationnels, soit les Services de câblodistribution canadiens, les Services de câblodistribution américains et les Services de données aux entreprises, ainsi qu'à l'inclusion, sur un exercice complet, des résultats d'exploitation d'Atlantic Broadband et de Peer 1 Hosting[(1)] (les « acquisitions récentes »), toutes deux acquises au cours de l'exercice 2013. Notre capacité de croître de façon rentable en dépit de l'intense concurrence que se livrent les joueurs, nouveaux et existants, de l'évolution de la dynamique sur le marché et des progrès rapides de la technologie reflète notre capacité de nous adapter efficacement et d'offrir des solutions et des services attrayants à nos clients. L'importante zone de couverture de nos Services de câblodistribution canadiens et notre récente expansion géographique aux États-Unis d'Amérique (les « États‑Unis »), conjuguées à notre présence étendue au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni dans le marché en croissance des services d'hébergement de données et de technologies de l'informatique gérées, nous placent sur la bonne voie pour créer et offrir une gamme encore plus vaste de services de communications à un bassin de clientèle beaucoup plus grand. Nos solides équipes de direction s'efforcent de renforcer et d'améliorer davantage notre position sur le marché dans tous nos secteurs opérationnels, tout en maintenant le cap sur l'atteinte des objectifs conservateurs de Cogeco Câble en matière de niveau d'endettement.

Initiatives

Au cours des dernières années, le secteur de la câblodistribution a été le théâtre d'une intense concurrence qui a redéfini l'interaction des forces du marché, et les clients sont plus sollicités que jamais par divers fournisseurs de services qui offrent une vaste gamme de produits. Parallèlement, l'intérêt des clients pour des services de communications a, dans l'ensemble, augmenté. Cogeco Câble a toujours su s'adapter pour répondre aux besoins des clients et créer de la valeur pour ses actionnaires. Voici quelques exemples d'initiatives et de réalisations qui placent nos secteurs opérationnels sur la bonne voie pour connaître une croissance à l'avenir.

(1) Peer 1 Hosting fait référence à Peer 1 Network (USA) Holdings Inc., Peer 1 (UK) Ltd. et Peer 1 Network Enterprises, Inc.

Secteur des Services de câblodistribution canadiens

- Par l'intermédiaire de notre filiale Cogeco Câble Canada, nous avons conclu un partenariat avec TiVo Inc. (« TiVo ») et nous lancerons le service en Ontario le 3 novembre 2014, et au Québec, au printemps de l'exercice 2015. TiVo est un chef de file mondial en matière de services de télévision de prochaine génération qui permettent aux téléspectateurs de visionner du contenu sur tous les écrans, à la maison ou ailleurs.
- Pour la cinquième fois en sept ans, le *Service Quality and Measurement Group* a remis à Cogeco Câble Canada deux prix *Voice of Customer Excellence* récompensant le niveau de satisfaction de la clientèle le plus élevé dans le secteur de la télévision et des télécommunications au Canada, et la meilleure expérience client en matière de service interactif de réponse vocale en Amérique du Nord. La *Burlington Chamber of Commerce* nous a également remis le prix *Service Award (large company category)* lors du gala *Business Excellence Awards* de 2014. Le service à la clientèle de niveau supérieur ainsi que des réseaux à la fine pointe constituent la base de notre avantage concurrentiel et de notre croissance rentable.

Secteur des Services de câblodistribution américains

- Au début de l'exercice 2014, notre filiale Atlantic Broadband a procédé au lancement du service TiVo, lequel a été déployé avec succès dans 95 % de sa zone de couverture. Notre filiale a également conclu un partenariat avec Netflix Inc. (« Netflix ») en vue de permettre aux clients de trouver et de regarder facilement leurs films et émissions préférés sur Netflix à partir du même décodeur que celui qu'ils utilisent pour regarder la télévision en direct.
- Atlantic Broadband a accru les vitesses Internet offertes à sa clientèle résidentielle et d'affaires, notamment grâce au lancement de nos premiers services Internet Gigabit dans la grande région de Miami, ce qui a donné lieu à une importante hausse de la croissance des abonnements à Internet.

Secteur des Services de données aux entreprises

- En raison de la demande plus forte que ne le laissaient croire les prévisions, Cogeco Services Réseaux construit de nouveaux modules plus tôt que prévu à son centre de données informatiques de Barrie. Une fois achevés, ces travaux d'agrandissement ajouteront environ 24 000 pieds carrés à l'installation. Cogeco Services Réseaux a également entamé les préparatifs de la construction du premier module de la nouvelle installation de 100 000 pieds carrés à Kirkland (Montréal), qui devrait recevoir ses premiers clients au printemps 2015.
- Peer 1 Hosting a accru la capacité de ses centres de données informatiques aux États-Unis, au Royaume-Uni et au Canada en vue de répondre à la demande croissante des clients, en plus d'étendre les capacités existantes de ses services d'informatique en nuage pour pouvoir accueillir plus efficacement la charge de travail et les activités liées à l'analytique des données volumineuses.

Responsabilité sociale d'entreprise - progrès et reconnaissance

La Société continue de déployer des efforts soutenus pour intégrer à nos activités des meilleures pratiques en matière de responsabilité sociale d'entreprise (« RSE »), conformément à notre politique de RSE. Nous avons publié notre deuxième rapport sur la RSE, lequel présente en détail nos pratiques et notre rendement en matière d'environnement, de société, d'économie et de gouvernance. Nous sommes enchantés de voir nos efforts reconnus par le magazine *Corporate Knights*, lequel a nommé la Société dans son palmarès *The Future 40 Responsible Corporate Leaders in Canada*, et d'avoir été choisis pour faire partie de l'indice *Jantzi Social Index*, qui présente 60 sociétés canadiennes qui respectent des critères diversifiés en matière d'environnement, de société et de gouvernance. Pour l'exercice 2015, nous continuerons d'axer nos efforts sur l'intégration des acquisitions récentes à notre programme de RSE et de renforcer nos pratiques en matière d'achats responsables.

QUESTIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Au cours de l'exercice 2014, le CRTC a entamé son instance publique « Parlons télé », qui vise à adapter le cadre réglementaire de radiodiffusion canadien aux nouvelles réalités du marché liées aux avancées technologiques et aux nouveaux moyens qu'ont les consommateurs canadiens de recevoir et d'utiliser du contenu de programmation vidéo. Notre entité de câblodistribution en exploitation au Canada, Cogeco Câble Canada, a participé activement à l'instance publique pour faire connaître son point de vue à l'égard de l'avenir du contexte réglementaire et des systèmes de radiodiffusion des médias au Canada. Cogeco Câble Canada et le secteur de la distribution de radiodiffusion ont dû composer avec de multiples difficultés au cours des dernières années et ont néanmoins réussi à poursuivre leur croissance en s'adaptant et en répondant aux besoins changeants des clients. COGECO croit fermement que cette façon de faire est la meilleure et la plus efficace pour répondre aux attentes des consommateurs canadiens, ce qui fera en sorte qu'ils continueront d'avoir recours au système de radiodiffusion canadien. Par ailleurs, COGECO participe activement à une importante instance publique amorcée par le CRTC, qui vise à passer en revue le cadre réglementaire des services sans fil de gros. COGECO vise l'adoption de mesures réglementaires qui rendraient obligatoire la prestation de services de réseau d'accès au service radiophonique de gros par les principaux fournisseurs de services sans fil et, par conséquent, permettraient l'entrée sur le marché d'exploitants de réseaux mobiles virtuels concurrentiels au Canada.

RADIODIFFUSION ET AFFICHAGE EXTÉRIEUR

En dépit d'un ralentissement des dépenses publicitaires au second semestre de l'exercice 2014, Cogeco Diffusion inc. (« CDI ») a connu un exercice fructueux grâce aux solides cotes d'écoute et à la gestion rigoureuse des coûts. Le sondage BBM Canada réalisé à l'hiver 2014 dans la région de Montréal révèle que notre station parlée 98,5 FM continue d'occuper la première place dans la région métropolitaine de Montréal, et que Rythme FM a maintenu sa position de chef de file parmi les stations de radio musicales francophones de Montréal. La position de *The Beat*, notre station de radio anglophone, continue de s'améliorer. Dans les autres marchés radiophoniques du Québec, nos stations à contenu musical et nos stations à contenu parlé continuent de maintenir leurs parts de marché, ou d'accroître leur auditoire, dans un contexte hautement concurrentiel. Le réseau de radiodiffusion de CDI s'est agrandi avec l'ajout d'une station de radio affiliée à Rythme FM à Gatineau. Notre filiale Cogeco Métromédia a étendu sa zone de couverture grâce à l'ajout de propriétés souterraines et de transports en commun dans la région métropolitaine de Montréal.

PERSPECTIVES POUR 2015

Dans le secteur de la Câblodistribution et des Services de données aux entreprises, nous prévoyons que la croissance des produits découlera de la hausse des taux de pénétration de nos services d'Internet haute vitesse (« IHV ») et de Téléphonie dans le secteur commercial au Canada et aux États-Unis. Les services résidentiels de vidéo numérique et d'IHV devraient profiter de la disponibilité, sur un exercice complet, des services de télévision numérique avancée TiVo sur les marchés américains, et du lancement de TiVo en Ontario à l'automne 2014 et au Québec au printemps de l'exercice 2015. Pour les Services de données aux entreprises, la croissance des produits devrait principalement découler de l'agrandissement des centres de données informatiques et de la migration, dans le portefeuille, de services qui génèrent des produits à marges plus élevées.

Nos activités de radiodiffusion devraient tirer avantage de leurs importantes cotes d'écoute et continueront d'élaborer des stratégies visant à proposer aux annonceurs une offre médiatique plus intéressante. Dans le secteur de l'affichage publicitaire extérieur, Métromédia est mieux placée pour attirer les annonceurs grâce à l'extension de sa zone de couverture dans le réseau souterrain de Montréal.

Pour l'exercice 2015, COGECO prévoit générer des produits de 2,2 milliards $, un BAIIA ajusté de 945 millions $, des flux de trésorerie nets de 280 millions $ et un bénéfice pour l'exercice de 265 millions $, dont une tranche de 88 millions $ sera attribuable aux propriétaires de la Société.

D'un point de vue stratégique, nous sommes entièrement centrés sur l'optimisation des résultats d'exploitation de nos secteurs opérationnels existants et Cogeco Câble est centrée sur la réduction de son ratio d'endettement.

CONCLUSION

Nous tenons à remercier les membres de notre conseil d'administration pour leurs conseils et leur soutien indéfectible qui ont contribué à la croissance rentable de la Société.

Nous souhaitons également saluer l'apport de plus de 4 800 employés, qui contribuent quotidiennement au succès de COGECO en incarnant nos valeurs, qui sont le dévouement envers les clients, le travail d'équipe, l'innovation, le respect et l'intégrité.



Jan Peeters
Président du conseil d'administration



Louis Audet
Président et chef de la direction

RAPPORT DE GESTION

Rapport de gestion

Énoncés de nature prospective 9
Aperçu de l'entreprise 10
Résultats d'exploitation et financier 15
Analyse des flux de trésorerie 17
Situation financière 20
Ressources en capital et liquidités 21
Secteur de la câblodistribution et Services de données aux entreprises 26
Faits saillants annuels des trois derniers exercices et faits saillants trimestriels 28
Projections financières pour l'exercice 2015 32
Incertitudes et principaux facteurs de risque 34
Politique environnementale 42
Contrôles et procédures 43
Méthodes comptables 44
Mesures financières non définies par les IFRS 48
Renseignements supplémentaires 49

ÉNONCÉS DE NATURE PROSPECTIVE

Le présent rapport de gestion contient des énoncés qui pourraient être de nature prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs représentent de l'information ayant trait aux perspectives futures et aux événements, aux affaires, aux activités, au rendement financier, à la situation financière ou aux résultats anticipés de COGECO inc. (« COGECO » ou la « Société ») et, dans certains cas, peuvent être introduits par des termes comme « pourrait », « sera », « devrait », « prévoir », « planifier », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer », « prédire », « potentiel », « continuer », « assurer » ou d'autres expressions de même nature à l'égard de sujets qui ne constituent pas des faits historiques. De manière plus précise, les énoncés concernant les résultats d'exploitation et le rendement économique futurs de la Société, ainsi que ses objectifs et stratégies, représentent des énoncés prospectifs. Ces énoncés sont fondés sur certains facteurs et hypothèses, y compris en ce qui a trait à la croissance prévue, aux résultats d'exploitation, au rendement ainsi qu'aux perspectives et aux occasions d'affaires que COGECO juge raisonnables au moment de les formuler. Bien que la direction considère ces hypothèses comme raisonnables en fonction de l'information dont elle dispose au moment de les formuler, elles pourraient s'avérer inexactes. La Société avise le lecteur qu'en raison du ralentissement économique observé au cours des dernières années, les énoncés de nature prospective et les hypothèses sous-jacentes de la Société sont sujets à de plus grandes incertitudes et que, par conséquent, ils pourraient ne pas se réaliser ou les résultats pourraient différer de façon importante des attentes de la Société. Il est impossible pour COGECO de prédire avec certitude l'incidence que les incertitudes économiques actuelles pourraient avoir sur les résultats futurs. Les énoncés prospectifs sont aussi assujettis à certains facteurs, y compris les risques et incertitudes (décrits dans la rubrique « Incertitudes et principaux facteurs de risque » du présent rapport de gestion), qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des prévisions actuelles de COGECO. Ces facteurs comprennent notamment les risques liés aux marchés et à la concurrence, à la technologie, aux développements sur le plan de la réglementation, aux charges d'exploitation, aux systèmes d'information, aux sinistres et aux autres éventualités, aux risques financiers liés aux besoins en capital, aux ressources humaines, à l'actionnaire détenant le contrôle et à la structure de détention, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société. En conséquence, les événements et résultats futurs pourraient être bien différents de ce que la direction prévoit actuellement. La Société invite le lecteur à ne pas s'appuyer outre mesure sur les renseignements de nature prospective maintenant ou à une quelque autre date. Bien que la direction puisse décider de le faire, rien n'oblige la Société à mettre à jour ni à modifier ces renseignements de nature prospective à tout moment, sauf si la loi l'exige.

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire. Ce rapport devrait être lu conjointement avec les états financiers consolidés et les notes afférentes de la Société, préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») pour l'exercice clos le 31 août 2014.

APERÇU DE L'ENTREPRISE

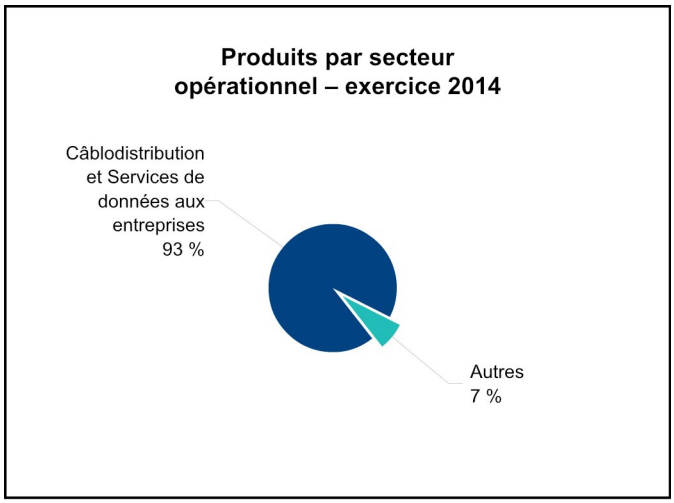
COGECO est une société de portefeuille diversifiée dont les activités sont concentrées dans divers secteurs du domaine des communications.

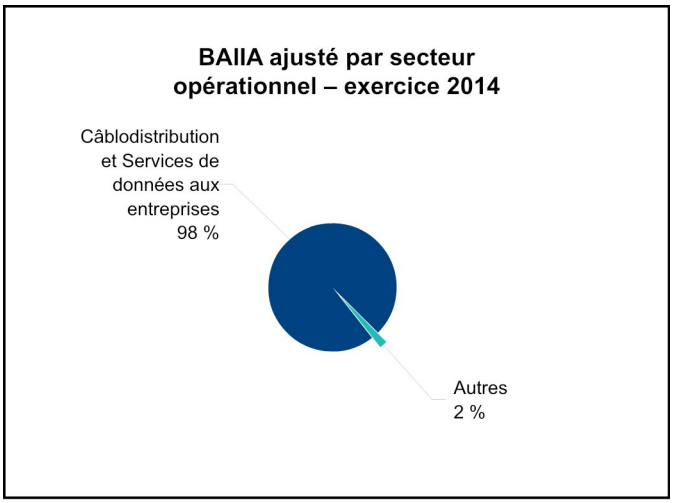
Par l'intermédiaire de sa filiale Cogeco Câble, COGECO fournit à sa clientèle résidentielle et d'affaires des services de télévision analogique et numérique, d'Internet haute vitesse et de téléphonie au moyen de ses réseaux de fibres bidirectionnels à large bande. Au Canada, Cogeco Câble exerce ses activités sous le nom Cogeco Câble Canada au Québec et en Ontario et, aux États-Unis, sous le nom Atlantic Broadband dans l'ouest de la Pennsylvanie, le sud de la Floride, le Maryland/Delaware et la Caroline du Sud. Par l'intermédiaire de ses filiales Cogeco Services Réseaux et Peer 1 Hosting[(1)], Cogeco Câble inc. fournit à sa clientèle commerciale une gamme de services de technologies de l'information (services de co-implantation, d'hébergement géré et dédié, de gestion des technologies de l'information, d'informatique en nuage et de connectivité) grâce à 20 centres de données informatiques, à des réseaux de fibre bien développés à Montréal et à Toronto et à divers points de présence en Amérique du Nord et en Europe. Au 31 août 2014, le secteur de la câblodistribution canadien offrait des services de Télévision à 797 165 clients, des services IHV à 679 584 clients et des services de Téléphonie à 469 273 clients, pour un total de 1 946 022 unités de service primaire[(2)]. Le secteur de la câblodistribution américain offrait des services de Télévision à 225 929 clients, des services IHV à 189 869 clients et des services de Téléphonie à 80 364 clients, pour un total de 496 162 unités de service primaire.

Par l'entremise de sa filiale Cogeco Diffusion, COGECO détient et exploite en propriété exclusive, dans presque tout le Québec, 13 stations de radio offrant une programmation variée et complémentaire destinée à un large éventail d'auditoires, soit : Rythme FM, CKOI FM, 98,5 FM, 92,5 *The Beat*, ainsi que Radio Circulation 730 AM à Montréal; FM 93 et 102,9 FM à Québec; 104,7 FM à Gatineau; Rythme FM 97,1 en Outaouais; CIME FM à Saint-Jérôme; Rythme FM et 107,7 FM à Sherbrooke; ainsi que Rythme FM et 106,9 FM à Trois-Rivières. Cogeco Diffusion exploite également Cogeco Nouvelles, l'une des plus importantes agences de nouvelles du Québec, qui alimente 24 stations de radio communautaires et indépendantes.

Par l'entremise de sa filiale Métromédia, COGECO exploite une entreprise d'affichage publicitaire extérieur spécialisée dans les transports en commun.

Au cours de l'exercice 2014, la Société a présenté ses résultats d'exploitation en deux principaux secteurs opérationnels, soit le secteur de la Câblodistribution et Services de données aux entreprises, ainsi que le secteur Autres. La structure d'information reflète la façon dont la Société gère les activités de l'entreprise afin de prendre des décisions concernant les ressources devant être affectées aux secteurs et d'évaluer leur performance. Pour l'exercice clos le 31 août 2014, la proportion de chaque secteur exprimée en pourcentage des produits consolidés et du BAIIA ajusté[(3)] de la Société se présentait comme suit :





CROISSANCE DE L'ENTREPRISE ET AUTRES DÉVELOPPEMENTS

SECTEUR DE LA CÂBLODISTRIBUTION ET DES SERVICES DE DONNÉES AUX ENTREPRISES

Le 30 octobre 2014, la filiale de la Société, Cogeco Câble Canada, a officiellement annoncé le lancement des services de télévision numérique avancée TiVo en Ontario, prévu pour le 3 novembre 2014. TiVo est le chef de file en matière de services de télévision avancée. L'expérience TiVo offre aux téléspectateurs des fonctions de recherche, de découverte, de visionnement et d'enregistrement universelles et simples à partir de tout appareil, créant ainsi l'ultime expérience de visionnement.

(1) Peer 1 Hosting fait référence à Peer 1 Network (USA) Holdings Inc., Peer 1 (UK) Ltd. et Peer 1 Network Enterprises, Inc.
(2) Représente la somme des clients des services de Télévision, d'IHV et de Téléphonie.
(3) Les termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS » du rapport de gestion.

AUTRES

Le sondage Numeris réalisé à l'été 2014 dans la région de Montréal par *Portable People Meter* (« PPM ») révèle que 98,5 FM est la radio qui se classe à la tête du marché francophone de Montréal auprès de tous les auditeurs et dans la catégorie « hommes de deux ans et plus » (« 2+ »), tandis que Rythme FM a maintenu sa position de chef de file dans la catégorie « femmes 2+ » parmi les stations musicales. *The Beat* est la radio qui se classe au premier rang dans la catégorie « femmes de 35 à 64 ans » sur le marché anglophone de Montréal. Dans les autres régions du Québec, la plupart de nos stations de radio ont enregistré de bonnes cotes d'écoute.

STRATÉGIES ET OBJECTIFS DE L'ENTREPRISE

Les objectifs de COGECO sont d'offrir des services d'excellente qualité à ses clients et de créer de la valeur pour les actionnaires en augmentant la rentabilité et en assurant une croissance continue des produits. Les stratégies mises en œuvre à cette fin, appuyées par un contrôle rigoureux des dépenses et une amélioration des processus d'affaires, sont propres à chaque secteur.

Les principales stratégies utilisées pour atteindre les objectifs de COGECO dans le secteur de la Câblodistribution et des Services de données aux entreprises sont axées sur l'élargissement de son offre de services, l'amélioration des services et des offres groupées de services existants, l'amélioration des réseaux, l'amélioration de l'expérience client et des processus d'affaires ainsi que le maintien d'une gestion solide du capital et d'un contrôle rigoureux des dépenses.

Les activités de radiodiffusion et d'affichage publicitaire extérieur sont axées sur l'amélioration continue de la programmation et la diversification du portefeuille de produits en vue d'accroître la part de marché, et par le fait même, la rentabilité.

La Société mesure sa performance à l'égard de ces objectifs en surveillant son BAIIA ajusté et ses flux de trésorerie nets[(1)].

CONTRÔLE RIGOUREUX DES DÉPENSES ET AMÉLIORATION DES PROCESSUS D'AFFAIRES

La Société maximise la rentabilité et la valeur pour les actionnaires en effectuant un contrôle rigoureux de ses dépenses. Pour y parvenir, COGECO s'efforce d'améliorer l'efficacité de ses processus. Le contrôle serré des processus d'affaires permet également aux actionnaires d'obtenir de l'information factuelle en temps opportun sur l'évolution de la Société.

SECTEUR DE LA CÂBLODISTRIBUTION ET DES SERVICES DE DONNÉES AUX ENTREPRISES

Les objectifs de Cogeco Câble sont l'amélioration de la rentabilité et la création de valeur pour les actionnaires. Pour atteindre ces objectifs, Cogeco Câble a élaboré des stratégies axées sur l'élargissement de son offre de services, l'amélioration des services ou des offres groupées de services existants, l'amélioration de l'expérience client et des processus d'affaires ainsi que le maintien d'une gestion solide du capital et d'un contrôle rigoureux des dépenses. Ces stratégies reposeront sur l'élaboration continue du réseau d'infrastructures conformément à une gestion rigoureuse des acquisitions d'immobilisations. La concentration sur les besoins de la clientèle et l'offre de services à un prix attrayant qui tient compte de l'environnement concurrentiel et de la conjoncture économique et de marché permettra d'assurer un service à la clientèle de qualité au moyen de divers canaux de vente ainsi que de la simplification et du resserrement des processus liés à la clientèle, pour ainsi assurer l'amélioration du contrôle des coûts. Cogeco Câble mesure sa performance à l'égard de ces objectifs en surveillant son BAIIA ajusté, sa marge d'exploitation, ses flux de trésorerie nets et l'intensité de son capital. Pour plus de détails, se reporter au rapport annuel 2014 de Cogeco Câble inc. disponible à l'adresse www.sedar.com, ou sur le site Internet de la Société au www.cogeco.ca.

RÉSULTATS ANTICIPÉS DE LA RÉALISATION DES STRATÉGIES DE LA SOCIÉTÉ

Les résultats de la réalisation des stratégies énoncées ci-dessus devraient donner lieu à une hausse des produits et du BAIIA ajusté, ce qui devrait donner lieu à une rentabilité accrue et à un endettement réduit qui seront mesurés selon les critères suivants (ces critères sont décrits plus amplement dans la section « Projections financières pour l'exercice 2015 ») :

- Pour l'exercice 2015, COGECO prévoit générer un BAIIA ajusté de 945 millions $, grâce essentiellement aux résultats d'exploitation projetés du secteur de la Câblodistribution et des Services de données aux entreprises pour l'exercice 2015, ainsi qu'à une amélioration des résultats des activités de radiodiffusion et d'affichage publicitaire extérieur; et
- La Société s'attend à générer des flux de trésorerie nets de 280 millions $ découlant de la croissance du BAIIA ajusté, partiellement contrebalancés par la hausse des acquisitions d'immobilisations corporelles et des impôts exigibles. Les flux de trésorerie nets devraient servir principalement à réduire l'endettement et, par le fait même, à améliorer les ratios d'endettement de la Société.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires à l'égard des résultats et des réalisations de l'exercice 2014, se reporter à la rubrique « Indicateurs de rendement clés et faits saillants liés au rendement ».

(1) Les termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS ».

RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURE DU SECTEUR DE LA CÂBLODISTRIBUTION ET DES SERVICES DE DONNÉES AUX ENTREPRISES

ACTIVITÉS DE CÂBLODISTRIBUTION

Cogeco Câble Canada et Altantic Broadband fournissent des services de Télévision, de vidéo sur demande (« VSD »), d'IHV, de Téléphonie et de Télécommunications d'affaires au moyen de réseaux évolués de distribution bidirectionnels à large bande et de fibres optiques. Cogeco Câble Canada et Atlantic Broadband fournissent ces services au moyen de réseaux de fibre optique interurbains ultramodernes, de réseaux de distribution évolués hybrides de fibre et de câble coaxial à large bande, de réseaux de fibre point à point et de technologies de fibre jusqu'au domicile (« FTTH »).

Les réseaux de distribution de Cogeco Câble Canada couvrent plus de 39 000 kilomètres, dont une proportion de 28 % correspond à des réseaux de fibre optique pure, tandis que les réseaux de distribution d'Atlantic Broadband couvrent plus de 17 000 kilomètres, dont une proportion de 23 % correspond à des réseaux de fibre optique pure. Les réseaux de transport optique interurbains à la fine pointe de la technologie couvrent une distance de plus de 10 000 kilomètres au Canada et plus de 800 kilomètres aux États-Unis. La vaste étendue du réseau de transport principal de Cogeco Câble Canada et d'Atlantic Broadband est conçue pour interconnecter facilement, à une vitesse très élevée, ses nombreux réseaux de distribution locaux aux fournisseurs de contenu vidéo, aux réseaux de téléphonie publique, aux fournisseurs d'applications logicielles et à la collectivité Internet du monde entier.

En ce qui a trait aux services résidentiels, Cogeco Câble Canada et Atlantic Broadband déploient les fibres optiques à des nœuds servant des secteurs comptant généralement 400 et 345 foyers câblés, respectivement, à raison de fibres multiples par nœud dans la plupart des cas afin d'accroître rapidement la capacité du réseau à de plus petits secteurs, lorsque cela est nécessaire. Ce processus juste-à-temps, appelé le fractionnement des nœuds, permet d'améliorer la qualité et la fiabilité tout en augmentant la capacité des services bidirectionnels, notamment les services d'IHV, de VSD et de Téléphonie, et en maximisant l'efficience des dépenses d'investissement. L'infrastructure de distribution hybride de fibre et de câble coaxial est conçue de manière à offrir une capacité de radiofréquence de 450 MHz, de 550 MHz, de 750 MHz, de 860 MHz ou de 1 GHz, selon le marché desservi et les besoins de la clientèle.

Dans chaque marché, les signaux sont transférés du réseau de fibre optique au réseau de câble coaxial au nœud aux fins de livraison à ses clients. Cogeco Câble est d'avis que l'utilisation active de la technologie de la fibre optique, conjuguée au câble coaxial, joue un rôle majeur dans l'augmentation de la capacité des canaux et l'amélioration de la performance des réseaux. Les brins de fibre optique peuvent transporter des centaines de canaux de vidéo, de données et de voix sur de longues distances sans l'amplification du signal habituellement nécessaire pour le câble coaxial. Cogeco Câble continuera de déployer le câble de fibre optique comme il est exigé afin de réduire davantage les cascades d'amplification qui améliorent la fiabilité du réseau, et afin de réduire les coûts d'entretien du réseau. Cette combinaison hybride de câbles de fibre optique et de câbles coaxiaux est l'option la plus efficiente lorsqu'il est question d'offrir des réseaux de grande qualité et de faire des dépenses d'investissement judicieuses.

Afin d'accroître davantage la capacité du réseau de distribution, Cogeco Câble Canada mène actuellement à bien les programmes d'amélioration du réseau suivants :

a) deuxième phase de la conversion des services vidéo de l'analogique au numérique grâce au déploiement de convertisseurs numérique à analogique (« CNA ») chez ses clients dont le matériel télévisuel est analogique et plus vieux, laquelle devrait être achevée d'ici la fin de l'année 2014 pour les principaux systèmes, et au cours des deux prochaines années pour les plus petits systèmes. Cette importante augmentation de la capacité permettra de remplacer chaque chaîne analogique par jusqu'à 4 chaînes HD ou 16 chaînes DS; et

b) conversion à la technologie de distribution vidéo numérique (« DVN »). Cette technologie permet à Cogeco Câble Canada de diffuser de façon sélective les canaux de télévision numérique regardés par les clients, ce qui lui permet effectivement d'offrir un choix plus vaste de canaux numériques au moyen de la même infrastructure de réseau. La conversion a été achevée en Ontario et la technologie sera déployée au Québec au cours des deux prochains exercices.

En vue de récupérer la bande passante nécessaire pour la croissance du service d'IHV et pour l'ajout de nouvelles chaînes HD, Atlantic Broadband poursuit la mise en œuvre d'une stratégie en plusieurs volets dans le but d'améliorer le réseau et d'accroître son rendement global :

a) dans les marchés où la bande passante globale est de moins de 750 MHz, nous achevons la conversion des services vidéo de l'analogique au numérique grâce au déploiement de CNA chez nos clients dont le matériel de télévision est analogique et plus vieux. Cette importante augmentation de la capacité permettra de remplacer chaque chaîne analogique par jusqu'à 4 chaînes HD ou 16 chaînes DS. Ce programme est en cours depuis deux ans et devrait s'achever au cours de l'exercice 2015;

b) dans les marchés où la bande passante est de 750 MHz, qui englobent notre bassin de clients le plus important, nous achevons la mise en œuvre de la technologie DVN. Cette technologie permet à Atlantic Broadband de diffuser de façon sélective les canaux de télévision numérique regardés par les clients, ce qui lui permet effectivement d'offrir un choix plus vaste de canaux numériques au moyen de la même infrastructure de réseau; et

c) dans les marchés où la bande passante est de 860 MHz ou de 1 GHz, nous utilisons le spectre disponible pour ajouter des canaux DOCSIS groupés afin d'accroître les vitesses et d'offrir des chaînes HD additionnelles.

Cogeco Câble Canada et Atlantic Broadband ont recours à des systèmes DOCSIS pour fournir des services d'IHV et des services IP d'affaires sur des réseaux hybrides de fibre optique et de câble coaxial. DOCSIS comprend de nombreuses fonctions avancées, y compris la priorisation des paquets afin d'assurer la continuité de la transmission et la grande qualité de la prestation. Cette priorisation est importante pour les services qui doivent être transmis en temps réel, comme le service de Téléphonie. De plus, cette technologie fournit une plateforme souple et évolutive

qui permet d'augmenter davantage les vitesses de transmission IP, jusqu'à 250 Mbps et au-delà, et de fournir d'autres produits, comme les services symétriques, qui sont particulièrement adaptés aux besoins de la clientèle commerciale.

Finalement, Cogeco Câble Canada et Atlantic Broadband déploient actuellement des réseaux de FTTH dans tous les nouveaux projets de lotissements résidentiels qui remplissent certains critères en matière de taille, de proximité par rapport aux installations existantes et de pourcentage de pénétration du service. Cogeco Câble Canada et Atlantic Broadband utilisent une technologie de FTTH appelée radiofréquence sur fibre optique (« RFoG »). Le principal avantage de la RFoG est sa compatibilité ascendante et descendante avec les investissements en matière de systèmes de terminaison par modem câble (« CMTS ») existants et les systèmes de soutien existants. La RFoG offre une fiabilité accrue, exige des coûts d'entretien moindres et est une excellente plateforme pour la prestation de services vidéo évolués et de services Internet plus rapides dans l'avenir. À la fin de l'exercice 2014, Atlantic Broadband est devenue le premier fournisseur de la région du Grand Miami à offrir les technologies FTTH et Metro-Ethernet aux résidents d'Indian Creek Village, un quartier résidentiel de prestige. La technologie RFoG sert à fournir des services de vidéo et de voix. La technologie Metro-Ethernet sert à fournir des services de données haute vitesse symétriques de 1 Gbps. La densité de la population de ce marché ainsi que la taille des domaines nous ont permis d'offrir ce niveau de service élevé de façon globale à tous les résidents de la collectivité.

Le tableau suivant présente le pourcentage de foyers câblés au Canada et aux États-Unis où les services de Télévision numérique, de VSD, d'IHV et de Téléphonie étaient disponibles au 31 août 2014 :

	% de foyers câblés où le service est disponible	
Service	**Canada**	**États-Unis**
Télévision numérique	99 %	99 %
Vidéo sur demande	97 %	86 %
IHV (DOCSIS 2.0)	97 %	99 %
IHV (DOCSIS 3.0)	94 %	94 %
Téléphonie	95 %	99 %

ACTIVITÉS DES SERVICES DE DONNÉES AUX ENTREPRISES

Cogeco Services aux Entreprises inc., une filiale en propriété exclusive de Cogeco Câble, est la société mère de Cogeco Services Réseaux et de Peer 1 Hosting.

Cogeco Services aux Entreprises offre ses services par l'intermédiaire de ses 20 centres de données informatiques, qui couvrent une superficie totale de plus de 320 000 pieds carrés et comptent plus de 50 points de présence en Amérique du Nord et en Europe. Cogeco Services aux Entreprises est propriétaire d'un centre de données informatiques à Barrie, au nord de Toronto, et a conclu des contrats de location, à l'égard de tous les autres centres de données informatiques et points de présence.

Les centres de données informatiques de Cogeco Services aux Entreprises comprennent une infrastructure de technologies de l'information hautement sécurisée et géographiquement redondante, y compris des systèmes de surveillance, de régulation de la climatisation, d'alimentation redondante, de soutien et d'identification biométrique à la fine pointe de la technologie, qui fonctionnent jour et nuit, 365 jours sur 365. En outre, les centres de données informatiques de Cogeco Services Réseaux sont conçus conformément aux normes américaines « Tier 3 » du Uptime Institute. De plus, Cogeco Services Réseaux répond aux critères d'attestation de la Norme canadienne de missions de certification (« NCMC ») 3416 et de la norme de sécurité des données de l'industrie des cartes de paiement (« PCI-DSS »). Grâce à ces normes et attestations, Cogeco Services Réseaux est en mesure de répondre aux attentes de grandes entreprises et organisations.

Au cours de l'exercice 2014, Cogeco Services Réseaux a entamé la construction d'un centre d'hébergement de données d'une superficie brute d'environ 100 000 pieds carrés à Montréal, lequel devrait ouvrir ses portes au début de 2015. Le centre d'hébergement de données de Cogeco Services Réseaux à Montréal sera construit en plusieurs étapes, sur plusieurs années, en fonction du rythme imposé par les contrats pluriannuels que conclut Cogeco Services Réseaux.

Cogeco Services Réseaux fournit ses services de connectivité au moyen d'un réseau de fibre « tout optique » bien développé détenu en propriété exclusive à Montréal et à Toronto ainsi que par l'entremise d'interconnexions avec d'autres fournisseurs. Peer 1 Hosting offre ses services au moyen d'un vaste réseau de fibre « tout optique » entièrement géré en Amérique du Nord et en Europe.

INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS ET FAITS SAILLANTS LIÉS AU RENDEMENT

COGECO s'engage à accroître la valeur pour l'actionnaire et, pour ce faire, se concentre sur l'optimisation de la rentabilité tout en gérant l'utilisation du capital de façon efficace pour assurer la croissance future. Les indicateurs de rendement clés suivants sont surveillés de près pour que les stratégies et les objectifs de l'entreprise demeurent étroitement liés à la création de valeur pour l'actionnaire. Les indicateurs de rendement clés ne constituent pas des mesures conformes aux IFRS et ne devraient pas être considérés comme des substituts de d'autres mesures du rendement conformes aux IFRS. Les méthodes de calcul des indicateurs de rendement clés de la Société peuvent différer de celles utilisées par d'autres sociétés et, par conséquent, ces indicateurs de rendement clés peuvent ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. La Société mesure sa performance à l'égard de ces objectifs en surveillant son BAIIA ajusté et ses flux de trésorerie nets.

(en millions de dollars, sauf les pourcentages)	Projections initiales au 30 octobre 2013 Exercice 2014 $	Projections révisées au 9 juillet 2014[1] Exercice 2014 $	**Données réelles Exercice 2014 $**	Atteinte des projections révisées[2] Exercice 2014
Projections financières				
Produits	2 075	2 105	**2 096**	✓
BAIIA ajusté	900	915	**908**	✓
Frais d'intérgration, de restructuration et d'acquisition	—	4	**5**	×
Charges financières	134	137	**137**	✓
Impôts exigibles	101	99	**86**	✪
Bénéfice de l'exercice	233	215	**210**	✓
Bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société	75	70	**68**	✓
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs	430	430	**420**	✓
Flux de trésorerie nets	235	245	**274**	✪

✓: Atteinte ×: non atteinte ✪ : dépassée

(1) Les produits, le BAIIA ajusté et les flux de trésorerie nets des projections initiales ont été révisés compte tenu de l'ensemble de la performance de tous nos secteurs opérationnels, ainsi que de l'appréciation du dollar américain et de la livre sterling par rapport au dollar canadien. Les impôts exigibles et le bénéfice de l'exercice des projections initiales ont été révisés compte tenu de la perte de valeur de 32,2 millions $ au titre des immobilisations corporelles survenue au cours du troisième trimestre de l'exercice 2014 au sein du secteur de la câblodistribution et des services de données aux entreprises ainsi que des frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition additionnels liés aux activités de restructuration.

(2) Les projections sont considérées comme étant atteintes lorsqu'elles se situent dans une fourchette de 3 % au-dessus ou en dessous du montant prévu.

Pour l'exercice 2014, COGECO a atteint ou surpassé pratiquement tous ses indicateurs de rendement clés par rapport à ses projections révisées publiées le 9 juillet 2014. Pour plus de détails sur les résultats d'exploitation de la Société, se reporter aux rubriques « Résultats d'exploitation et financiers » et « Analyse des flux de trésorerie ».

BAIIA AJUSTÉ

Le BAIIA ajusté est une mesure de référence couramment utilisée dans le secteur des télécommunications, puisqu'elle permet d'établir une comparaison avec des sociétés dont la structure du capital diffère et qu'elle constitue une mesure plus actuelle, celle-ci ne comprenant pas les investissements passés dans les actifs. L'évolution du BAIIA ajusté permet d'évaluer la capacité de COGECO à saisir les occasions de croissance de façon rentable, à financer ses activités courantes et à assurer le service de sa dette. Le BAIIA ajusté correspond essentiellement aux flux de trésorerie liés aux opérations[1]. Par conséquent, le BAIIA ajusté compte parmi les mesures clés utilisées par les milieux financiers pour évaluer une entreprise et sa santé financière. Le BAIIA ajusté de 900 millions $ pour l'exercice 2014 projeté par la Société dans son rapport annuel 2013 a par la suite été accru à 915 millions $ dans les projections révisées publiées le 9 juillet 2014 afin de refléter la performance globale de tous nos secteurs opérationnels ainsi que l'appréciation du dollar américain et de la livre sterling par rapport au dollar canadien. Le BAIIA ajusté de l'exercice 2014 s'est élevé à 908 millions $, atteignant les projections révisées de la Société.

FLUX DE TRÉSORERIE NETS

Les flux de trésorerie nets sont définis comme les flux de trésorerie liés aux opérations moins les acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs. De plus, les milieux financiers suivent de près cet indicateur puisqu'il mesure la capacité de la Société à rembourser sa dette, à distribuer des capitaux à ses actionnaires et à financer sa croissance. Pour l'exercice 2014, les flux de trésorerie nets se sont chiffrés à 274 millions $, et ont surpassé les projections révisées de la Société en raison essentiellement de la diminution des impôts exigibles découlant essentiellement de l'incidence favorable de la structure d'imposition établie lors des acquisitions d'Atlantic Broadband et de Peer 1 Hosting (les « acquisitions récentes ») toutes deux survenues au cours de l'exercice 2013 dans le secteur de la Câblodistribution et des Services de données aux entreprises, ainsi que des acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs moins élevées que prévu au sein du secteur des Services de câblodistribution canadiens en raison essentiellement du report du lancement d'une nouvelle plateforme de télévision numérique avancée à l'exercice 2015, ce qui a occasionné un report des dépenses d'investissement liées aux équipements à l'abonné et à d'autres équipements.

(1) Les termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS ».

SECTEUR DE LA CÂBLODISTRIBUTION ET DES SERVICES DE DONNÉES AUX ENTREPRISES

INTENSITÉ DU CAPITAL ET ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES, D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET D'AUTRES ACTIFS

Le ratio d'intensité du capital est défini comme le montant affecté aux acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles divisé par les produits générés pour la période comparable. Le ratio d'intensité du capital permet de mesurer les dépenses d'investissement que Cogeco Câble doit engager afin de soutenir un certain niveau de produits. Pour l'exercice 2014, les acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs de Cogeco Câble se sont élevées à 415 millions $ et les produits, à près de 1,9 milliard $ pour une intensité du capital de 21 %, comparativement à des projections de 22 %, atteignant ainsi ses projections révisées. L'intensité du capital a diminué, passant de 24 % à l'exercice 2013 à 21 % à l'exercice 2014, en raison de la baisse plus marquée que prévu des acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs, comme il est décrit précédemment. Cogeco Câble prévoit utiliser la hausse des flux de trésorerie nets accrus pour réduire son endettement et investir davantage au besoin.

Pour plus de détails sur les indicateurs de rendement clés et les faits saillants liés au rendement de Cogeco Câble, se reporter au rapport annuel 2014 de Cogeco Câble inc., disponible à l'adresse www.sedar.com ou sur le site Internet de la Société au www.cogeco.ca.

AUTRES

ACTIVITÉS DE RADIODIFFUSION

Les résultats de Cogeco Diffusion pour l'exercice 2014 cadrent avec les attentes de COGECO, en dépit d'une économie qui demeure fragile. Nos stations ont été en mesure de tirer parti de leur part d'écoute et de surpasser les indices dans la plupart des marchés, mesurés par *Trans-Canada Radio Advertising by Market* (« TRAM »). Nous entrevoyons des signes encourageants de croissance des cotes d'écoute, à la lumière du dernier sondage Numeris. Rythme FM et 98,5 FM à Montréal consolident leur position de chef de file dans leur créneau respectif. *The Beat* devrait livrer une rude concurrence à *Virgin* et le remplacement du nom CFOM FM par M FM 102,9, à Québec, le 25 août 2014, devrait redonner de la vigueur à notre station connue pour ses grands classiques. À l'échelle régionale, nos alliances stratégiques formées avec Radio-Nord Communications (« RNC ») à Gatineau en ce qui concerne l'affiliation d'une station Rythme FM et l'accord de vente locale proposé qui en découlera, sous réserve de son acceptation par les autorités de réglementation, devraient nous permettre d'améliorer largement notre performance financière dans ce marché.

AFFICHAGE PUBLICITAIRE EXTÉRIEUR

Les résultats de Métromédia pour l'exercice 2014 dépassent l'objectif initial de COGECO, compte tenu de l'instabilité du marché. En 2014, nous avons ajouté de nouveaux partenaires : des propriétés souterraines appartenant à Ivanhoé Cambridge, des autobus touristiques de Coach Canada ainsi qu'un nouveau contrat conclu avec le Réseau de transport de Longueuil en ce qui concerne les abribus. Nous avons également mené à terme l'expansion du réseau numérique Métrovision dans le métro de Montréal, qui couvre maintenant la totalité des stations, et compte au total 337 écrans.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET FINANCIERS

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Exercices clos les 31 août	**2014**	2013 (1)	Variation
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	**$**	$	%
Produits	**2 096 038**	1 834 257	14,3
Charges d'exploitation	**1 187 776**	1 035 615	14,7
BAIIA ajusté	**908 262**	798 642	13,7

(1) Les données comparatives ont été ajustées pour se conformer à l'adoption d'IAS 19, *Avantages du personnel*. Pour plus de détails, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés.

PRODUITS

Pour l'exercice 2014, les produits ont atteint 2,1 milliards $, soit une augmentation de 261,8 millions $, ou 14,3 %, comparativement à la période correspondante de l'exercice 2013, en raison essentiellement du secteur de la Câblodistribution et des Services de données aux entreprises, comme il est expliqué plus loin, ainsi que de l'amélioration des activités liées aux médias.

Dans le secteur de la Câblodistribution et des Services de données aux entreprises, les produits pour l'exercice 2014 se sont chiffrés à plus de 1,95 milliard $, ce qui représente une hausse de 255,1 millions $, ou 15,1 %, par rapport à l'exercice 2013. L'augmentation des produits tient essentiellement à l'incidence sur un exercice complet des acquisitions récentes qui ont toutes deux eu lieu au cours de l'exercice 2013, conjuguée à la croissance interne de tous nos secteurs opérationnels et aux taux de change favorables en ce qui concerne nos établissements à l'étranger. Pour plus détails sur les produits du secteur de la Câblodistribution et des Services de données aux entreprises, se reporter à la rubrique « Secteur

de la Câblodistribution et des Services de données aux entreprises ».

CHARGES D'EXPLOITATION

Pour l'exercice 2014, les charges d'exploitation se sont élevées à plus de 1,19 milliard $, soit une hausse de 152,2 millions $, ou 14,7 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice 2013. La hausse des charges d'exploitation est principalement imputable aux résultats d'exploitation du secteur de la Câblodistribution et des Services de données aux entreprises.

Dans le secteur de la Câblodistribution et des Services de données aux entreprises, les charges d'exploitation de l'exercice 2014 se sont chiffrées à plus de 1,04 milliard $, soit une hausse de 142,4 millions $, ou 15,8 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice 2013. Ces charges d'exploitation additionnelles sont essentiellement imputables à l'incidence sur un exercice complet des acquisitions récentes et à l'appréciation du dollar américain et de la livre sterling par rapport au dollar canadien, facteurs partiellement contrebalancés par les initiatives de réduction des coûts et les activités de restructuration au Canada. Pour plus de détails sur les charges d'exploitation du secteur de la Câblodistribution et des Services de données aux entreprises, se reporter à la rubrique « Secteur de la Câblodistribution et des Services de données aux entreprises ».

BAIIA AJUSTÉ

Pour l'exercice 2014, le BAIIA ajusté a augmenté de 109,6 millions $, ou 13,7 %, pour atteindre 908,3 millions $, dont une tranche de 893,4 millions $ provient du secteur de la Câblodistribution et des Services de données aux entreprises. Pour plus de détails sur le BAIIA ajusté de Cogeco Câble, se reporter à la rubrique « Secteur de la Câblodistribution et des Services de données aux entreprises ».

CHARGES FIXES

Exercices clos les 31 août	**2014**	2013 [(1)]	Variation
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	**$**	$	%
Amortissements	**465 648**	388 275	19,9
Charges financières	**137 455**	135 169	1,7

(1) Les données comparatives ont été ajustées pour se conformer à l'adoption d'IAS 19, *Avantages du personnel*. Pour plus de détails, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés.

Pour l'exercice 2014, la dotation aux amortissements s'est établie à 465,6 millions $, comparativement à 388,3 millions $ pour l'exercice précédent. L'augmentation tient à l'incidence des acquisitions récentes sur un exercice complet dans le secteur de la Câblodistribution et des Services de données aux entreprises, ainsi qu'à l'appréciation du dollar américain et de la livre sterling par rapport au dollar canadien et aux acquisitions additionnelles d'immobilisations corporelles.

Pour l'exercice 2014, les charges financières ont augmenté de 2,3 millions $, ou 1,7 %, pour atteindre 137,5 millions $, contre 135,2 millions $ à l'exercice précédent. Découlant essentiellement du secteur de la Câblodistribution et des Services de données aux entreprises, les charges financières ont augmenté, en raison des coûts de financement liés aux acquisitions récentes ainsi que de l'appréciation du dollar américain et de la livre sterling par rapport au dollar canadien, facteurs partiellement contrebalancés par une prime de réparation de 10,2 millions $ relative au remboursement anticipé par Cogeco Câble des débentures garanties de premier rang de série 1 survenu au quatrième trimestre de l'exercice 2013.

PERTE DE VALEUR AU TITRE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2014, Cogeco Câble a comptabilisé à l'égard de son secteur des Services de données aux entreprises une perte de valeur de 3,3 millions $ au titre des immobilisations corporelles liées à la rationalisation de ses plateformes d'automatisation ayant trait aux activités d'exploitation des centres de données informatiques.

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2014, la filiale de la Société, Cogeco Câble Canada, a comptabilisé une perte de valeur de 32,2 millions $ au titre des immobilisations corporelles, des salaires et des coûts d'emprunt capitalisés à l'égard d'un projet de solution de télévision sur protocole Internet (« IPTV ») et de projets connexes auxquels les Services de câblodistribution canadiens ont travaillé. En raison de problèmes de performance inattendus relatifs au bon fonctionnement de la plateforme, Cogeco Câble Canada a dû mettre fin au projet.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Pour l'exercice 2014, les impôts sur le résultat se sont élevés à 54,8 millions $, comparativement à 63,7 millions $ pour l'exercice précédent. La baisse pour l'exercice 2014 est principalement attribuable à la perte de valeur au titre des immobilisations corporelles expliquée précédemment, à l'augmentation des charges fixes, ainsi qu'à l'incidence favorable de la structure d'imposition établie lors de la conclusion des acquisitions récentes dans le secteur de la Câblodistribution et des Services de données aux entreprises, facteurs contrebalancés en partie par l'augmentation du BAIIA ajusté.

BÉNÉFICE DE L'EXERCICE

Pour l'exercice 2014, le bénéfice de l'exercice s'est élevé à 210,2 millions $, dont une tranche de 67,7 millions $, ou 4,05 $ l'action, est attribuable aux propriétaires de la Société, comparativement à un bénéfice de 189,8 millions $, dont une tranche de 64,3 millions $, ou 3,84 $ l'action, est attribuable aux propriétaires de la Société pour l'exercice 2013. La progression du bénéfice de l'exercice est essentiellement attribuable à l'augmentation du BAIIA ajusté expliquée précédemment, ainsi qu'à la diminution des frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition et des impôts sur le résultat, partiellement contrebalancées par la perte de valeur au titre des immobilisations corporelles et l'augmentation des charges fixes, expliquées précédemment.

La participation sans contrôle correspond à une participation d'environ 68 % dans les résultats de Cogeco Câble. Pour l'exercice 2014, le bénéfice de l'exercice attribuable à la participation sans contrôle s'est chiffré à 142,5 millions $, comparativement à 125,6 millions $ pour l'exercice 2013.

Pour l'exercice clos le 31 août 2014, la Société a affiché un rendement des capitaux propres[1] de 13,9 %, comparativement à 15,0 % pour l'exercice 2013.

ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 août	**2014**	2013 [1]
(en milliers de dollars)	**$**	$
Activités d'exploitation		
Flux de trésorerie liés aux opérations	**693 909**	561 935
Variations des activités d'exploitation sans effet de trésorerie	**47 981**	(21 550)
Amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme	**(7 905)**	(11 492)
Impôts sur le résultat versés	**(66 268)**	(103 556)
Impôts exigibles	**86 170**	87 810
Charges financières versées	**(126 572)**	(96 121)
Charges financières	**137 455**	135 169
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**764 770**	552 195
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(418 421)**	(2 413 466)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**(327 813)**	1 686 443
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en monnaies étrangères	**1 502**	3 098
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**20 038**	(171 730)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	**43 793**	215 523
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	**63 831**	43 793

(1) Les données comparatives ont été ajustées pour se conformer à l'adoption d'IAS 19, *Avantages du personnel*. Pour plus de détails, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés.

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Pour l'exercice 2014, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont atteint 764,8 millions $ contre 552,2 millions $ à l'exercice 2013, ce qui représente une augmentation de 212,6 millions $, ou 38,5 % par rapport à la période comparable. L'augmentation tient essentiellement à la hausse de 109,6 millions $ du BAIIA ajusté, conjuguée à la diminution de 37,3 millions $ des impôts sur le résultat versés et à l'augmentation de 69,5 millions $ des activités d'exploitation sans effet de trésorerie découlant de la hausse des dettes fournisseurs et autres créditeurs, par rapport à une diminution à la période correspondante, facteur partiellement contrebalancé par une hausse des charges payées d'avance et autres, par rapport à une baisse à l'exercice 2013.

Pour l'exercice 2014, les flux de trésorerie liés aux opérations ont atteint 693,9 millions $, comparativement à 561,9 millions $ à l'exercice précédent, ce qui représente une augmentation de 132,0 millions $, ou 23,5 %, qui s'explique principalement par l'augmentation de 109,6 millions $ du BAIIA ajusté, conjuguée à la diminution de 16,9 millions $ des frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Pour l'exercice 2014, les activités d'investissement se sont chiffrées à 418,4 millions $ en raison principalement des acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs. Pour la période comparative de l'exercice 2013, les activités d'investissement s'établissaient à 2,4 milliards $, comme il est expliqué plus loin.

(1) Le rendement des capitaux propres se définit comme le bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société divisé par la moyenne des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société (calculé en fonction du solde au début et à la fin d'un exercice donné).

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES AU COURS DE L'EXERCICE 2013

Le 31 janvier 2013 et le 3 avril 2013, la filiale de la Société, Cogeco Câble, a fait l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation de Peer 1 Hosting, une société de classe mondiale en matière d'infrastructure Web et d'informatique en nuage qui se spécialise dans les domaines des TI gérées, de l'hébergement géré et dédié, de la co-implantation et des services d'informatique en nuage.

Le 30 novembre 2012, la filiale de la Société, Cogeco Câble, a conclu l'acquisition de toutes les actions en circulation d'Atlantic Broadband, un câblodistributeur indépendant fondé en 2003 offrant des services de télévision numérique et analogique, d'IHV et de téléphonie qui comptait, au moment de l'acquisition, environ 485 000 unités de service primaire situées dans l'ouest de la Pennsylvanie, dans le sud de la Floride, dans le Maryland/Delaware et en Caroline du Sud.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2014, Cogeco Câble a finalisé la répartition du prix d'achat d'Atlantic Broadband, qui est demeurée inchangée depuis les données présentées dans les états financiers consolidés annuels de l'exercice 2013, à l'exception de ce qui suit. Cogeco Câble a finalisé la répartition du prix d'achat de Peer 1 Hosting au deuxième trimestre de l'exercice 2014. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2014, la répartition du prix d'achat d'Atlantic Broadband et de Peer 1 Hosting a été modifiée pour tenir compte d'une erreur liée à la présentation d'actifs d'impôts différés acquis et de passifs d'impôts différés pris en charge. L'erreur de présentation tenait au fait qu'en 2013, la Société n'avait pas compensé les actifs et les passifs d'impôts différés liés aux mêmes administrations fiscales, comme l'exige IAS 12. La modification a entraîné une réduction de 105,9 millions $ des actifs d'impôts différés et des passifs d'impôts différés. En outre, la finalisation de la répartition du prix d'achat d'Atlantic Broadband au cours du premier trimestre clos le 30 novembre 2013, et du prix d'achat de Peer 1 Hosting au cours du deuxième trimestre clos le 28 février 2014, n'a eu aucune incidence sur le compte de résultat, et a entraîné une réduction de 1,2 million $ du résultat global pour l'exercice clos le 31 août 2013.

La répartition finale du prix d'achat d'Atlantic Broadband et de Peer 1 Hosting s'établit comme suit, compte tenu de la modification :

(en milliers de dollars)	Peer 1 Hosting Répartition finale $	Atlantic Broadband Répartition finale $	TOTAL Répartition finale $
Contrepartie versée			
Achat d'actions	**494 796**	**337 779**	**832 575**
Ajustements du fonds de roulement	**—**	**5 415**	**5 415**
Remboursement des dettes garanties et règlement des options en cours	**170 872**	**1 021 854**	**1 192 726**
	665 668	**1 365 048**	**2 030 716**
Actifs nets acquis			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**10 840**	**5 480**	**16 320**
Trésorerie soumise à restrictions	**8 729**	**—**	**8 729**
Créances clients et autres débiteurs	**12 772**	**12 012**	**24 784**
Impôts sur le résultat à recevoir	**2 797**	**3 907**	**6 704**
Charges payées d'avance et autres	**3 855**	**1 370**	**5 225**
Autres actifs	**2 462**	**—**	**2 462**
Immobilisations corporelles	**150 013**	**302 211**	**452 224**
Immobilisations incorporelles	**144 231**	**711 418**	**855 649**
Goodwill	**410 454**	**522 215**	**932 669**
Actifs d'impôts différés	**1 599**	**—**	**1 599**
Dettes fournisseurs et autres créditeurs pris en charge	**(26 512)**	**(27 620)**	**(54 132)**
Provisions	**—**	**(721)**	**(721)**
Produits différés et perçus d'avance et autres passifs pris en charge	**(3 388)**	**(7 697)**	**(11 085)**
Dette à long terme prise en charge	**(1 735)**	**—**	**(1 735)**
Passifs d'impôts différés	**(50 449)**	**(157 527)**	**(207 976)**
	665 668	**1 365 048**	**2 030 716**

ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES, D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET D'AUTRES ACTIFS

Les acquisitions d'immobilisations corporelles pour l'exercice clos le 31 août 2014 se sont chiffrées à 405,6 millions $, comparativement à 392,9 millions $ pour l'exercice 2013, en raison essentiellement des facteurs suivants, dans le secteur de la Câblodistribution et des Services de données aux entreprises :

- une augmentation des équipements à l'abonné principalement attribuable au lancement des services de télévision numérique avancée TiVo au cours de l'exercice 2014 et à la croissance du nombre d'unités de service primaire aux États-Unis, ainsi qu'à l'acquisition d'équipements à l'abonné additionnels au quatrième trimestre de l'exercice 2014 au Canada dans le cadre du lancement des services de télévision numérique avancée TiVo qui est prévu pour le 3 novembre 2014, en Ontario, et au printemps de l'exercice 2015, au Québec;

- une diminution des dépenses liées à l'infrastructure évolutive et à la modernisation et à la reconstruction du réseau résultant du déploiement, au cours de l'exercice 2012 et du début de l'exercice 2013, des technologies avancées comme DOCSIS 3.0 et de la DVN dans les régions où le service est déjà offert; et
- une diminution des dépenses d'investissement liées aux installations des centres de données informatiques, qui tient essentiellement à la construction d'un nouveau centre de données informatiques à Barrie (au nord de Toronto), au Canada, au cours de l'exercice 2013, en partie contrebalancée par la construction initiale, par Cogeco Services Réseaux, de tous les autres modules (les modules 2, 3 et 4) au centre de données informatiques de Barrie au cours de l'exercice 2014, ainsi que par l'agrandissement de l'installation de centre de données informatiques de Portsmouth, au Royaume-Uni.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs sont principalement attribuables aux coûts de rebranchement et d'activation de services additionnels ainsi qu'aux autres coûts d'acquisition de clients. Pour l'exercice 2014, les acquisitions d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs se sont chiffrées à 14,6 millions $, comparativement à 18,6 millions $ à l'exercice précédent, en raison du ralentissement des activités de rebranchement dans les opérations de câblodistribution au Canada.

FLUX DE TRÉSORERIE NETS ET ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Pour l'exercice 2014, les flux de trésorerie nets se sont chiffrés à 273,7 millions $, ce qui représente une hausse de 123,2 millions $ par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des flux de trésorerie nets par rapport à l'exercice précédent tient à l'augmentation de 109,6 millions $ du BAIIA ajusté et à la diminution de 16,9 millions $ des frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition, facteurs partiellement contrebalancés par de nouvelles acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs de 8,8 millions $.

Au cours de l'exercice 2014, un niveau d'endettement plus faible a entraîné une diminution de la trésorerie de 268,9 millions $, en raison principalement des facteurs suivants :

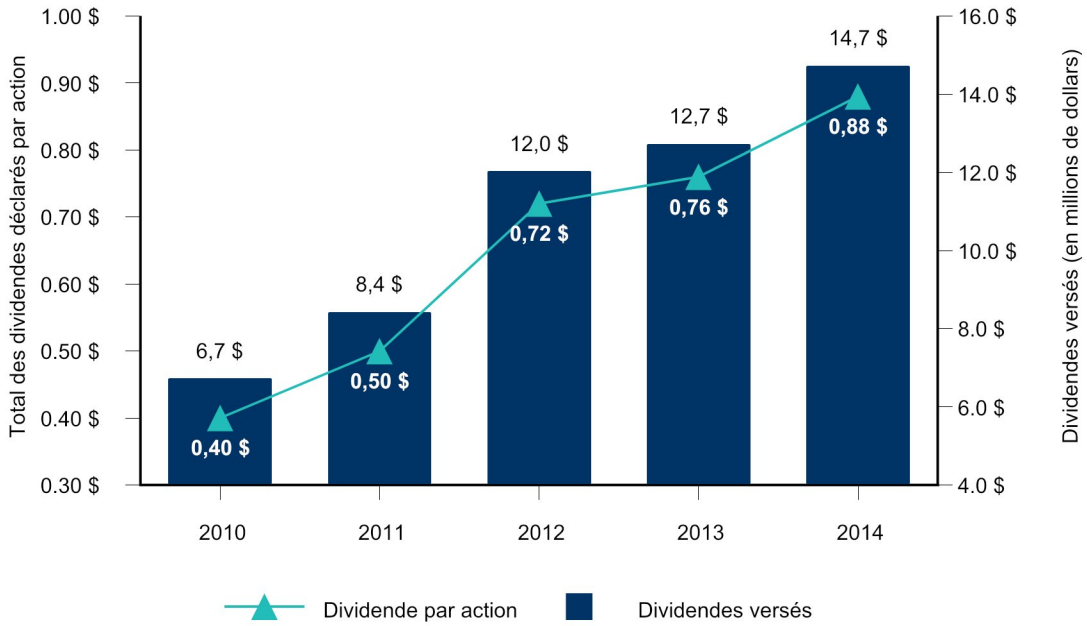
- la diminution de 9,9 millions $ de l'endettement bancaire;
- les remboursements en vertu des facilités renouvelables de 428,3 millions $ et de 68,9 millions $ de la dette à long terme;
- l'émission, le 5 mars 2014, dans le cadre d'un placement privé, de billets non garantis de premier rang d'une valeur de 50,0 millions $, pour un produit net de 48,7 millions $, déduction faite des coûts de transaction de 1,3 million $; et
- l'émission, le 27 août 2014, dans le secteur de la Câblodistribution et des Services de données aux entreprises, dans le cadre d'un placement privé, de billets garantis de premier rang, série A, d'une valeur de 27,2 millions $ (25 millions $ US), pour un produit net de 27,1 millions $, déduction faite des coûts de transaction de 0,1 million $ et de billets garantis de premier rang, série B, d'une valeur de 164,3 millions $ (150 millions $ US), pour un produit net de 162,5 millions $, déduction faite des coûts de transaction de 0,9 million $.

Au cours de l'exercice 2013, l'endettement ayant une incidence sur la trésorerie a augmenté de 1,8 milliard $, en raison essentiellement des émissions de titres d'emprunt à long terme et des prélèvements sur les crédits à terme renouvelables existants dans le secteur de la Câblodistribution et des Services de données aux entreprises :

- le 27 juin 2013, dans le cadre d'un placement privé, des billets garantis de premier rang d'une valeur de 225,3 millions $ (215 millions $ US), pour un produit net de 223,8 millions $, déduction faite des coûts de transaction de 1,5 million $;
- le 27 mai 2013, des débentures garanties de premier rang de série 4 (les « débentures ») d'une valeur de 300 millions $, pour un produit net de 296,9 millions $, déduction faite des coûts de transaction de 3,1 millions $;
- le 23 avril 2013, dans le cadre d'un placement privé, des billets de premier rang non garantis (les « billets de 2020 ») d'une valeur de 410,4 millions $ (400 millions $ US), pour un produit net de 402,5 millions $, déduction faite des coûts de transaction de 7,9 millions $;
- le 31 janvier 2013, des prélèvements de 640,3 millions $ (déduction faite des coûts de transaction de 2,8 millions $) sur de nouvelles facilités de crédit d'environ 650 millions $ pour le financement de l'acquisition de Peer 1 Hosting; et
- le 30 novembre 2012, un prélèvement sur le crédit à terme renouvelable existant d'un montant de 584,2 millions $ (588 millions $ US) et les nouvelles facilités d'emprunt à terme de 637,4 millions $ (660 millions $ US, pour un produit net de 641,5 millions $ US, déduction faite des coûts de transaction de 18,5 millions $ US) visant à financer l'acquisition d'Atlantic Broadband.
- Tous les facteurs présentés ci-dessus ont été en partie contrebalancés par les remboursements suivants : Cogeco Câble a utilisé la majeure partie du produit net des billets garantis de premier rang, des débentures, des billets de 2020 et des prélèvements de 219,6 millions $ aux termes du crédit à terme renouvelable pour rembourser les débentures garanties de premier rang de série 1 de 300 millions $, la facilité de crédit à terme canadienne d'un montant de 175 millions $, la facilité de crédit à terme américaine d'un montant de 230,8 millions $ (225 millions $ US), l'emprunt renouvelable de 114,7 millions $ contracté dans le cadre du financement de l'acquisition de Peer 1 Hosting, ainsi qu'une partie du crédit à terme renouvelable affecté au financement de l'acquisition d'Atlantic Broadband, d'un montant de 367,3 millions $.

Au cours de l'exercice 2014, des dividendes trimestriels de 0,22 $ l'action, pour un total de 0,88 $ l'action, ont été versés aux porteurs d'actions subalternes à droit de vote et d'actions à droits de vote multiples, pour un montant total de 14,7 millions $. Au cours de l'exercice 2013, des dividendes trimestriels de 0,19 $ l'action, pour un total de 0,76 $ l'action, ont été versés aux porteurs d'actions subalternes à droit de vote et d'actions à droits de vote multiples, pour un montant total de 12,7 millions $. De plus, les dividendes versés par une filiale aux participations sans contrôle se sont élevés à 39,7 millions $ au cours de l'exercice 2014, comparativement à un montant de 34,3 millions $ à l'exercice précédent. Dans l'ensemble, au cours des cinq derniers exercices, le total des dividendes par action a augmenté de 17,1 % sur une base annuelle combinée.

La tendance du total des dividendes par action au cours des cinq derniers exercices s'établit comme suit :



SITUATION FINANCIÈRE

Les soldes de la « trésorerie et équivalents de trésorerie », des « immobilisations corporelles », du « goodwill », des « dettes fournisseurs et autres créditeurs », des « passifs d'impôts sur le résultat », de la « dette à long terme » et des « passifs d'impôts différés » ont considérablement changé au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 20,0 millions $, en raison principalement de l'augmentation de 51,9 millions $ des dettes fournisseurs et autres créditeurs liés à l'échéancier des paiements faits aux fournisseurs. La diminution de 22,6 millions $ des immobilisations corporelles est liée à la perte de valeur au titre des immobilisations corporelles de 35,5 millions $ ainsi qu'à l'excédent de la dotation à l'amortissement sur les acquisitions, compte tenu de l'incidence de l'appréciation du dollar américain et de la livre sterling par rapport au dollar canadien. Le goodwill a augmenté de 31,3 millions $ par suite de l'appréciation du dollar américain et de la livre sterling par rapport au dollar canadien au cours de l'exercice 2014. L'augmentation de 23,6 millions $ des passifs d'impôts sur le résultat est imputable à l'excédent des impôts exigibles sur les impôts sur le résultat versés. La diminution de 202,0 millions $ de la dette à long terme tient aux facteurs dont il a été fait mention précédemment à la rubrique « Analyse des flux de trésorerie », partiellement contrebalancés par l'appréciation du dollar américain et de la livre sterling par rapport au dollar canadien. La baisse de 36,3 millions $ des passifs d'impôts différés tient essentiellement à l'application de certaines mesures fiscales du budget fédéral 2011 qui ont limité les reports d'impôts pour les sociétés détenant une participation notable dans une société de personnes au cours d'une période de cinq ans ainsi qu'à la perte de valeur au titre des immobilisations corporelles survenue au cours des troisième et quatrième trimestres de l'exercice 2014.

RESSOURCES EN CAPITAL ET LIQUIDITÉS

STRUCTURE DU CAPITAL

Le tableau ci-dessous résume les ratios financiers relatifs à l'endettement des deux derniers exercices ainsi que les projections de l'exercice 2015 :

Exercices clos les 31 août	Projections 2015	**2014**	2013
Coût de l'endettement moyen[1]	4,3 %	**4,4 %**	4,1 %
Endettement à taux fixe[2]	70 %	**78 %**	64 %
Durée moyenne : dette à long terme (en années)	5,5	**6,2**	6,3
Endettement net garanti[3][4]/BAIIA ajusté[5]	N/A [7]	**2,1**	2,7
Endettement net[4][6]/BAIIA ajusté[5]	N/A [7]	**3,0**	3,4
BAIIA ajusté[5]/charges financières[5]	N/A [7]	**6,5**	6,2

(1) Exclut l'amortissement des frais de financement et les commissions d'engagement, mais inclut les incidences des conventions d'échange de taux d'intérêt.

(2) Compte tenu des conventions d'échange de taux d'intérêt en vigueur à la fin de chaque exercice.

(3) L'endettement net de premier rang est défini comme le total de l'endettement bancaire, des paiements en capital sur la dette à long terme et des obligations en vertu des instruments financiers dérivés, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des paiements en capital sur la débenture non garantie de premier rang, les billets non garantis de premier rang et les billets non garantis.

(4) Excluant la trésorerie et équivalents de trésorerie d'Atlantic Broadband et certaines filiales non restreintes et non-significatives ainsi que les facilités de crédit de premier rang sans recours.

(5) Le calcul ne tient pas compte d'Atlantic Broadband. Le BAIIA ajusté pour l'exercice 2013 comprend les résultats d'exploitation sur sept mois de Peer 1 Hosting.

(6) L'endettement net se définit comme le total de l'endettement bancaire, des paiements en capital sur la dette à long terme, du solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises et des obligations en vertu des instruments financiers dérivés, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

(7) Des projections précises quant à ces ratios ne peuvent être fournies, car les projections financières sectorielles d'Atlantic Broadband ne sont pas présentées.

Au cours de l'exercice 2015, les ratios de levier financier relatifs à l'endettement net et à l'endettement net de premier rang par rapport au BAIIA ajusté devraient diminuer, en raison de la hausse prévue du BAIIA ajusté, combinée à une réduction de l'endettement grâce aux flux de trésorerie nets générés. Le ratio de couverture des charges financières devrait augmenter essentiellement par suite de la hausse prévue du BAIIA ajusté. Le pourcentage d'endettement à taux fixe devrait diminuer d'ici le 31 août 2015, car les conventions d'échange de taux d'intérêt sur une valeur nominale de 200 millions $ US viendront à échéance le 25 juillet 2015.

DONNÉES LIÉES AUX ACTIONS EN CIRCULATION

Le tableau suivant présente les données sur les actions de COGECO au 30 septembre 2014. Se reporter à la note 17 des états financiers consolidés pour obtenir de plus amples renseignements.

(en milliers de dollars, sauf le nombre d'actions)	Nombre d'actions	Montant $
Actions ordinaires		
Actions à droits de vote multiples	1 842 860	12
Actions subalternes à droit de vote	14 989 338	121 976

FINANCEMENT

Le 27 août 2014, la filiale de la Société, Cogeco Câble, a procédé, dans le cadre d'un placement privé, à l'émission de billets garantis de premier rang, série A, d'un montant de 25 millions $ US (27,2 millions $), déduction faite des coûts de transaction de 0,1 million $, pour un produit net de 27,1 millions $, et de billets garantis de premier rang, série B, d'un montant de 150 millions $ US (163,4 millions $), déduction faite des coûts de transaction de 0,9 million $, pour un produit net de 162,5 millions $. Les billets garantis de premier rang, série A, portent intérêt au taux annuel de 4,14 %, payable semestriellement, et viennent à échéance le 1er septembre 2024, et les billets garantis de premier rang, série B portent intérêt au taux annuel de 4,29 %, payable semestriellement, et viennent à échéance le 1er septembre 2026. Les billets garantis de premier rang, série A et série B, sont rachetables au gré de Cogeco Câble en tout temps, en totalité ou en partie, à la totalité du capital plus une prime de réparation. Ces billets sont garantis indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Câble inc. et de certaines de ses filiales.

Le 30 juin 2014, la filiale de Cogeco Câble, Atlantic Broadband, a modifié ses facilités de crédit de premier rang. Aux termes des modifications, un montant de 15 millions $ US de la facilité d'emprunt à terme A a été converti en une facilité de crédit renouvelable. En outre, la facilité de crédit renouvelable a augmenté de 35 millions $ US, et le produit a servi au remboursement d'une tranche de l'emprunt à terme B. Compte tenu de cette modification, le montant disponible en vertu de la facilité de crédit se chiffre désormais à 150 millions $. Cependant, les montants

combinés empruntés en vertu de l'emprunt à terme A, de l'emprunt à terme B et de la facilité de crédit renouvelable n'ont pas changé. Toutes les autres modalités relatives aux clauses restrictives, aux taux d'intérêt et à l'échéance sont demeurées inchangées. Des coûts de transaction de 0,4 million $ US ont été engagés dans le cadre de la modification.

Le 5 mars 2014, la Société a procédé, dans le cadre d'un placement privé, à l'émission de billets non garantis de premier rang d'un montant de 50 millions $, pour un produit net de 48,7 millions $, déduction faite des coûts de transaction d'approximativement 1,3 million $. Ces billets non garantis portent intérêt au taux annuel de 6,00 %, payable semestriellement, et viennent à échéance le 5 mars 2020. La moitié des billets non garantis de premier rang sont solidairement garantis sous forme de dette de premier rang non garantie par ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. Le produit net des billets non garantis de premier rang a été affecté au remboursement d'une tranche de la facilité de crédit à terme renouvelable de la Société de 100 millions $. Cette facilité a par conséquent été réduite à 50 millions $.

Le 20 décembre 2013, la Société a apporté des modifications à son crédit à terme renouvelable. Aux termes de ces modifications, l'échéance a été prolongée d'un an, soit jusqu'au 1er février 2018. De plus, les modifications ont donné lieu à une réduction de la marge applicable pour le calcul du taux d'intérêt ainsi qu'à une réduction des restrictions prévues dans certaines clauses restrictives, dont les ratios financiers.

Le 22 novembre 2013, Cogeco Câble, la filiale de la Société, a modifié et mis à jour son crédit à terme renouvelable de 800 millions $ auprès d'un consortium de prêteurs. Ce crédit à terme renouvelable a été prolongé au 22 janvier 2019 et peut être prolongé annuellement. Les modifications ont donné lieu à une réduction de la marge applicable pour le calcul du taux d'intérêt ainsi qu'à une réduction des restrictions prévues dans certaines clauses restrictives. Le crédit à terme renouvelable modifié et mis à jour a également remplacé les facilités de crédit garanties de Cogeco Câble dont l'échéance était le 27 janvier 2017, qui ont été entièrement remboursées le 22 novembre 2013. Ce crédit à terme renouvelable modifié et mis à jour est composé de deux tranches : une première tranche canadienne d'un montant de 788 millions $ et une seconde tranche du Royaume-Uni d'un montant de 12 millions $. Cogeco Câble et Peer 1 (UK) Ltd. peuvent emprunter en vertu de la tranche du Royaume-Uni. La tranche canadienne est offerte en dollars canadiens, en dollars américains, en euros et en livres sterling et les taux d'intérêt sont fondés sur le taux des acceptations bancaires, le taux de base en dollars américains, le taux LIBOR en dollars américains, en euros ou en livres sterling, plus la marge applicable. La tranche du Royaume-Uni est offerte en livres sterling, et les taux d'intérêt sont fondés sur le taux de base en livres sterling et le taux LIBOR en livres sterling. Le crédit à terme renouvelable est garanti indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Câble et de certaines de ses filiales. De plus, il prévoit certaines affectations autorisées, y compris les obligations relatives à l'achat de biens, les obligations capitalisées existantes et l'octroi de toute sûreté par une entité avant qu'elle ne devienne une filiale, sous réserve d'un montant maximal. Les dispositions relatives à ce crédit prévoient des limites quant aux activités de Cogeco Câble. De façon générale, les plus importantes restrictions visent les investissements autorisés, le versement de dividendes sur les actions à droits de vote multiples et sur les actions subalternes à droit de vote, ainsi que l'atteinte et le maintien de certains ratios financiers, principalement en ce qui a trait au BAIIA ajusté, aux charges financières et au total de l'endettement.

Au 31 août 2014, le fonds de roulement déficitaire de la Société se chiffrait à 277,5 millions $, comparativement à 223,1 millions $ au 31 août 2013. L'augmentation de 54,4 millions $ de ce déficit est principalement attribuable à la hausse de 51,9 millions $ des dettes fournisseurs et autres créditeurs et à l'augmentation de 23,6 millions $ des passifs d'impôts sur le résultat, partiellement contrebalancées par la hausse de 20,0 millions $ de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Dans le cours normal de ses activités, COGECO maintient un fonds de roulement déficitaire en raison de créances clients et autres débiteurs peu élevés, puisqu'une grande partie des clients de la Société paient avant que les services ne soient rendus, contrairement aux dettes fournisseurs et autres créditeurs, qui sont payés lorsque les produits ont été livrés et les services rendus, ce qui permet à la Société d'utiliser la trésorerie et les équivalents de trésorerie pour réduire l'endettement.

Au 31 août 2014, COGECO avait utilisé 16,5 millions $ de son crédit à terme renouvelable de 50 millions $ pour une disponibilité restante de 33,5 millions $. De plus, au 31 août 2014, Cogeco Câble avait utilisé 182,8 millions $ de son crédit à terme renouvelable modifié et mis à jour de 800 millions $ pour une disponibilité restante de 617,2 millions $. Par ailleurs, deux filiales liées à Atlantic Broadband bénéficient également d'une facilité de crédit renouvelable de 163,1 millions $ (150 millions $ US), dont un montant de 55,7 millions $ (51,2 millions $ US) avait été utilisé au 31 août 2014, pour une disponibilité restante de 107,4 millions $ (98,8 millions $ US).

COTES DE CRÉDIT DE COGECO CÂBLE

Le 29 juillet 2014, Dominion Bond Rating Service (« DBRS ») a confirmé la cote « BBB (faible) » attribuée aux débentures et aux billets garantis de premier rang, la cote « BB » attribuée aux billets non garantis de premier rang, ainsi que la cote à l'égard de l'émetteur de « BB (élevé) ». La cote « BBB (faible) » est un niveau au-dessus de la cote d'émetteur de « BB (élevé) » et reflète les perspectives de recouvrement très élevées des titres garantis par un privilège de premier rang. Les obligations assorties d'une cote de catégorie « BBB » sont classées dans la quatrième catégorie en importance. On considère par conséquent qu'elles affichent une qualité adéquate sur le plan de la solvabilité, c'est-à-dire que le niveau de protection à l'égard de l'intérêt et du capital est considéré comme acceptable, mais que l'entité est plutôt vulnérable aux changements défavorables de la conjoncture économique et de la situation financière. D'autres facteurs défavorables existants pourraient aussi compromettre la solidité de l'entité et de ses titres cotés. DBRS a attribué une cote à l'égard du recouvrement de « RR1 » aux débentures et aux billets garantis de premier rang de Cogeco Câble, ce qui reflète la possibilité que les porteurs de titres recouvrent la totalité du capital en cas de défaut de paiement. Les obligations assorties de la cote « BB » sont classées dans la catégorie spéculative et considérées comme ayant une qualité de crédit inférieure. La capacité de paiement des obligations financières est incertaine et vulnérable aux événements futurs. DBRS a attribué une cote à l'égard du recouvrement de « RR5 » aux billets non garantis de premier rang de Cogeco Câble, ce qui reflète la possibilité que les porteurs de titres recouvrent entre 10 % et 30 % de leur valeur en cas de défaut.

Le 28 avril 2014, Standard & Poor's Ratings Services (« S&P ») a confirmé la cote « BBB » attribuée aux débentures et aux billets garantis de premier rang, la cote de « BB- » attribuée aux billets non garantis de premier rang et la cote de crédit d'entreprise de « BB+ ». La cote « BBB » est deux niveaux au-dessus de la cote de crédit d'entreprise « BB+ » et indique des perspectives de recouvrement très élevées des titres garantis par un privilège de premier rang. Les obligations assorties de la cote « BBB » sont classées dans la quatrième catégorie en importance et sont considérées comme étant de qualité supérieure. Ces obligations sont assorties de paramètres adéquats au chapitre de la protection. Toutefois, la conjoncture économique défavorable ou les circonstances changeantes sont plus susceptibles d'affaiblir la capacité du débiteur de remplir ses engagements financiers à l'égard de l'obligation. L'ajout d'un signe plus (« + ») ou moins (« - ») après la cote indique la position relative au sein des principales catégories de notation. S&P a attribué une cote à l'égard du recouvrement de « 1 » à la facilité de crédit et aux autres titres

de créance de premier rang garantis de Cogeco Câble. La cote à l'égard du recouvrement de « 1 » témoigne d'attentes de recouvrement très élevées (de 90 % à 100 %) du capital en cas de défaut de paiement. Les obligations assorties de la cote « BB » sont classées dans la catégorie spéculative et considérées comme ayant une qualité de crédit inférieure. Ces obligations sont assujetties à des incertitudes continues importantes ou à des conditions défavorables sur le plan économique, financier ou commercial, qui pourraient faire en sorte que le débiteur des obligations ne puisse être en mesure de remplir ses engagements financiers à l'égard de celles-ci. S&P a attribué une cote à l'égard du recouvrement de « 6 » aux billets non garantis de premier rang de Cogeco Câble, ce qui reflète la possibilité que les porteurs de titres pourraient s'attendre à un très faible taux de recouvrement (de 0 % à 10 %) en cas de défaut de paiement.

Le 30 septembre 2014, Fitch Ratings (« Fitch ») a confirmé la cote de défaut de l'émetteur de « BB+ » attribuée à Cogeco Câble, la cote « BBB- » attribuée aux billets garantis de premier rang et la cote « BB+ » attribuée aux billets non garantis de premier rang. Les obligations assorties de la cote « BBB » sont considérées comme ayant une bonne qualité de crédit, c'est-à-dire que la capacité de paiement des engagements financiers est considérée comme adéquate, mais que celle-ci est plus susceptible d'être compromise par des changements défavorables dans les circonstances et la conjoncture économique. Les obligations assorties d'une cote de la catégorie « BB » sont classées dans la catégorie spéculative et comportent un degré de vulnérabilité élevé à l'égard du risque de crédit, en particulier si les conditions économiques ou commerciales subissent des changements défavorables au fil du temps; cependant, d'autres moyens financiers ou commerciaux peuvent être utilisés pour remplir les engagements financiers.

Atlantic Broadband

Le 14 août 2014, Moody's Investors Service (« Moody's ») a maintenu la cote « Ba3 » attribuée aux facilités de crédit d'Atlantic Broadband, soit un niveau au-dessus de la cote « B1 » attribuée au groupe de sociétés. Les obligations assorties de la cote « Ba » sont classées dans la catégorie spéculative et sont exposées à un risque de crédit important. Moody's ajoute les modificateurs numériques 1, 2 et 3 à chaque catégorie de notation allant de « Aa » à « Caa ». Le modificateur 1 indique que l'obligation se situe dans la limite supérieure de sa catégorie de notation, le modificateur 2 indique une note au milieu de la fourchette, et le modificateur 3 indique une note dans la limite inférieure de la catégorie de notation. Moody's a également maintenu l'évaluation de la perte en cas de défaut à 3 sur les facilités de crédit d'Atlantic Broadband (ce qui reflète une perte se situant entre 30 % et 50 %). Les évaluations de pertes en cas de défaut sont des opinions sur les pertes prévues en cas de défaut exprimées en pourcentage du capital et des intérêts courus au moment du règlement du défaut.

Le 1er avril 2014, S&P a confirmé la cote de « BB » accordée aux facilités de crédit d'Atlantic Broadband, soit un niveau au-dessus de la cote à l'égard de l'émetteur de « BB- ». S&P a attribué une cote à l'égard du recouvrement de « 2 » aux facilités de crédit d'Atlantic Broadband, ce qui indique que les prêteurs peuvent s'attendre à un taux de recouvrement élevé (de 70 % à 90 %) en cas de défaut de paiement.

Le tableau suivant présente les cotes de crédit de Cogeco Câble et d'Atlantic Broadband :

Au 31 août 2014	Moody's	DBRS	Fitch	S&P
Cogeco Câble				
Billets et débentures garantis de premier rang	**NC**	**BBB (low)**	**BBB-**	**BBB**
Billets non garantis de premier rang	**NC**	**BB**	**BB+**	**BB-**
Atlantic Broadband				
Facilités de crédit de premier rang	**Ba3**	**NC**	**NC**	**BB**

NC : non coté

Une cote de crédit ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir des titres et peut être révisée ou retirée à tout moment par l'agence de notation.

GESTION FINANCIÈRE

La filiale de la Société, Cogeco Câble, a conclu des conventions d'échange de devises croisées en vue de fixer les paiements d'intérêt et de capital sur les billets garantis de premier rang, série A, de 190 millions $ US venant à échéance le 1er octobre 2015. Ces conventions ont eu pour effet de convertir le taux nominal annuel américain de 7,00 % en taux d'intérêt annuel moyen de 7,24 % en dollars canadiens. Le taux de change applicable au capital de la dette a été fixé à 1,0625 $. Cogeco Câble a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture des flux de trésorerie pour ces instruments financiers dérivés. Au cours de l'exercice 2014, les montants dus en vertu des billets garantis de premier rang, série A, d'une valeur de 190 millions $ US, ont augmenté de 6,5 millions $ en raison de l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien. La juste valeur du passif relatif aux conventions d'échange de devises croisées a diminué d'un montant net de 5,9 millions $, dont une diminution de 6,5 millions $ a contrebalancé la perte de change sur la dette libellée en dollars américains. L'écart de 0,6 million $ a été comptabilisé à titre de diminution des autres éléments du résultat global. À l'exercice 2013, les montants dus en vertu des billets garantis de premier rang, série A, d'une valeur de 190 millions $ US, ont augmenté de 12,8 millions $ en raison de l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien. La juste valeur du passif relatif aux conventions d'échange de devises croisées a diminué d'un montant net de 12,5 millions $, dont une diminution de 12,8 millions $ a contrebalancé la perte de change sur la dette libellée en dollars américains. L'écart de 0,3 million $ a été comptabilisé à titre de diminution des autres éléments du résultat global.

Par ailleurs, le 22 juillet 2013, Cogeco Câble a conclu des conventions d'échange de taux d'intérêt afin de fixer le taux d'intérêt sur une tranche de 200 millions $ US de ses emprunts fondés sur le taux LIBOR. Ces conventions ont pour effet de convertir le taux de base LIBOR variable en dollars américains en un taux moyen fixe de 0,39625 % jusqu'au 25 juillet 2015 en vertu de son crédit à terme renouvelable et de ses facilités de crédit de premier rang. Cogeco Câble a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture pour ces instruments financiers dérivés. Au cours de l'exercice 2014, la juste valeur de l'actif relatif aux conventions d'échange de taux d'intérêt a diminué d'un montant net de 0,6 million $, lequel a été comptabilisé à titre de diminution des autres éléments du résultat global.

La sensibilité de la charge financière annuelle de la Société à l'égard d'une variation de 1 % du taux d'intérêt applicable à ces facilités est d'approximativement 3,8 millions $ en fonction de la dette existante au 31 août 2014.

De plus, les investissements de Cogeco Câble dans des établissements à l'étranger sont exposés au risque de marché imputable aux fluctuations du taux de change, principalement en ce qui a trait aux variations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain et à la livre sterling. Ce risque est réduit puisque la majeure partie des prix d'achat d'Atlantic Broadband et de Peer 1 Hosting ont été empruntés directement en dollars américains et en livres sterling. Au 31 août 2014, les investissements pour Atlantic Broadband et pour Peer 1 Hosting ont totalisé 1,1 milliard $ US et 62,6 millions £, alors que la dette à long terme à titre d'élément de couverture de ces investissements nets s'élevait à 860,5 millions $ US et à 55,6 millions £, respectivement. Le taux de change utilisé pour convertir en dollars canadiens les montants de l'état de la situation financière libellés en dollars américains et en livres sterling au 31 août 2014 s'établissait à 1,0873 $ pour un dollar américain et à 1,8052 $ pour une livre sterling, comparativement à 1,0530 $ pour un dollar américain et à 1,6318 $ pour une livre sterling au 31 août 2013. L'incidence d'une variation de 10 % du taux de change pour la conversion du dollar américain et de la livre sterling en dollar canadien ferait varier les autres éléments du résultat global d'approximativement 26,1 millions $.

Puisque les états financiers consolidés de Cogeco Câble sont exprimés en dollars canadiens, mais qu'une partie de ses activités sont exercées dans un contexte où le dollar américain et la livre sterling sont les monnaies de mesure, les fluctuations du taux de change peuvent avoir une incidence à la hausse ou à la baisse sur les résultats d'exploitation de la Société. Les taux moyens en vigueur au cours de l'exercice clos le 31 août 2014 utilisés pour la conversion des résultats d'exploitation du secteur de la Câblodistribution et des Services de données aux entreprises s'établissaient comme suit :

		Exercices clos les	
	31 août 2014	31 août 2013	Variations
	$	$	%
Dollar américain par rapport au dollar canadien	**1,0777**	1,0186	5,8
Livre sterling par rapport au dollar canadien	**1,7821**	1,5738	13,2

Le tableau ci-dessous illustre l'incidence en dollars canadiens d'une hausse de 10 % du dollar américain ou de la livre sterling par rapport au dollar canadien, selon le cas, sur les résultats d'exploitation de Cogeco Câble pour l'exercice clos le 31 août 2014 :

	Secteur de la Câblodistribution et des Services de données aux entreprises	
	Données comptabilisées	Incidence du taux de change
(en milliers de dollars)	$	$
Produits	**1 947 591**	**54 122**
Charges d'exploitation	**1 044 560**	**35 377**
Honoraires de gestion - COGECO inc.	**9 674**	**—**
BAIIA ajusté	**893 357**	**18 745**
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs	**415 472**	**17 147**

ENGAGEMENTS ET GARANTIES

Le tableau ci-dessous illustre les obligations contractuelles de COGECO au 31 août 2014 :

Exercices clos les 31 août	2015	2016	2017	2018	2019	Exercices suivants	Total
(en milliers de dollars)	$	$	$	$	$	$	$
Dette à long terme[1]	**31 757**	**239 994**	**35 845**	**268 230**	**242 150**	**2 028 673**	**2 846 649**
Solde à payer relativement à un regoupement d'entreprises	**2 000**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**2 000**
Instruments financiers dérivés	**—**	**(4 712)**	**—**	**—**	**—**	**—**	**(4 712)**
Contrats de location-financement[2]	**592**	**28**	**12**	**—**	**—**	**—**	**632**
Contrats de location simple[3]	**36 859**	**34 253**	**31 416**	**29 731**	**26 847**	**81 931**	**241 037**
Autres contrats à long terme[4]	**4 501**	**2 435**	**—**	**544**	**—**	**17 614**	**25 094**
Acquisition d'immobilisations corporelles[5]	**36 334**	**21 269**	**16 201**	**13 600**	**10 028**	**29 642**	**127 074**
Passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel futurs[6]	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**17 169**	**17 169**
Total des obligations contractuelles[7]	**112 043**	**293 267**	**83 474**	**312 105**	**279 025**	**2 175 029**	**3 254 943**

(1) Comprend le capital, mais exclut les contrats de location-financement.

(2) Comprend les intérêts.

(3) Comprend les contrats de location-simple pour la location d'espace et de structures de soutènement.

(4) Inclut les engagements minimaux en vertu des acquisitions d'appareils résidentiels et de licences de logiciels.

(5) Comprend des engagements à long terme avec des fournisseurs pour la fourniture de services, incluant des engagements minimaux.

(6) En raison de la nature de ces engagements, la Société ne peut estimer la ventilation annuelle

(7) La ventilation annuelle exclut les passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel futurs.

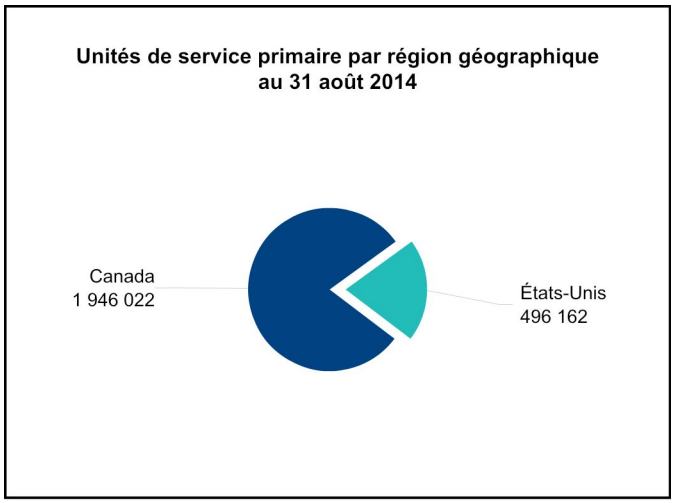
Dans le cadre de l'acquisition ou de la vente d'entreprises ou d'éléments d'actifs, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie, la Société s'est engagée à indemniser le vendeur ou l'acquéreur pour certaines réclamations pouvant résulter de faits survenus avant la date d'acquisition ou de vente. Les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention dans certaines circonstances. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, la Société ne peut estimer le montant maximum du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de verser aux bénéficiaires des garanties. De l'avis de la direction, la probabilité que des paiements importants soient exigés en vertu de ces obligations est faible. La Société a souscrit une assurance responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants comprenant une franchise par événement. Aux 31 août 2014 et 2013, aucun passif n'avait été inscrit relativement à ces conventions d'indemnisation, sauf pour celles décrites à la note 15 des états financiers consolidés.

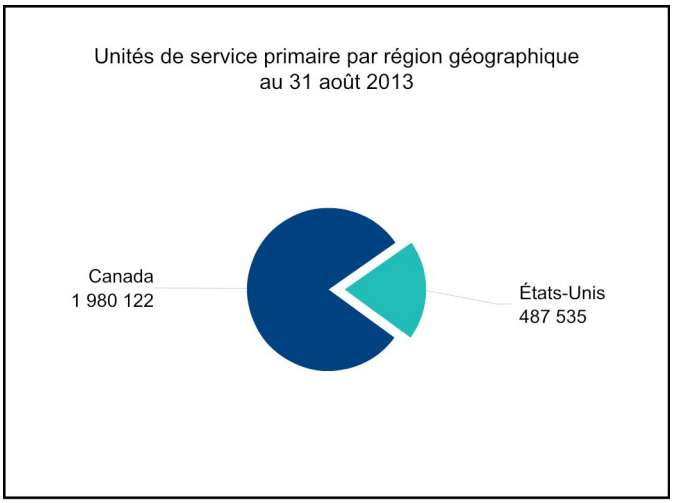
En vertu des modalités des billets garantis de premier rang et des billets non garantis de premier rang, Cogeco Câble s'est engagée à indemniser les autres parties advenant que surviennent des changements en ce qui concerne les lois sur les retenues d'impôts à la source et pour les coûts engagés par les prêteurs en raison des changements dans les lois en vigueur. Ces conventions d'indemnisation demeureront en vigueur jusqu'à l'échéance des financements en cause et ne comportent aucune limite quant au passif éventuel. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de verser. Aux 31 août 2014 et 2013, aucun passif n'avait été inscrit relativement à ces conventions d'indemnisation.

La filiale de la Société, Cogeco Diffusion, indemnise certains de ses animateurs en ondes contre tous frais, charges ou dépenses découlant de poursuites résultant de procédures judiciaires ou administratives dans lesquelles ils sont nommés à titre de partie défenderesse dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Les réclamations couvertes par de telles conventions d'indemnisation font l'objet de délais de prescription statutaire ou autres. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, la Société ne peut estimer de manière raisonnable le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer aux bénéficiaires de ces conventions d'indemnisation. La Société a souscrit une assurance responsabilité comportant une franchise par événement au bénéfice de ces employés et contractuels. Aux 31 août 2014 et 2013, aucun passif n'avait été inscrit relativement à ces conventions d'indemnisation.

SECTEUR DE LA CÂBLODISTRIBUTION ET DES SERVICES DE DONNÉES AUX ENTREPRISES

STATISTIQUES SUR LES CLIENTS





	31 août 2014			Ajouts nets (pertes nettes) Exercices clos les 31 août		% de pénétration[1] 31 août	
	Données consolidées	**ÉTATS-UNIS**	**CANADA**	**2014**	2013	**2014**	2013
Unités de service primaire	**2 442 184**	**496 162**	**1 946 022**	**(25 473)**	7 423		
Clients du service de Télévision	**1 023 094**	**225 929**	**797 165**	**(43 858)**	(33 476)	**46,4**	48,7
Clients du service d'IHV	**869 453**	**189 869**	**679 584**	**31 008**	28 437	**39,5**	38,3
Clients du service de Téléphonie	**549 637**	**80 364**	**469 273**	**(12 623)**	12 462	**24,9**	25,7

(1) En pourcentage des foyers câblés.

Au 31 août 2014, le nombre d'unités de service primaire atteignait 2 442 184, dont 1 946 022 proviennent du Canada et 496 162, des États-Unis. Les pertes nettes d'unités de service primaire pour l'exercice 2014 se sont chiffrées à 25 473, comparativement à des ajouts nets de 7 423 pour l'exercice précédent. Les pertes nettes de clients pour les services de Télévision se sont chiffrées à 43 858 pour l'exercice 2014, comparativement à 33 476 pour l'exercice précédent, essentiellement en raison de la maturité des catégories de services et des offres concurrentielles au sein du secteur. Pour l'exercice 2014, le nombre de clients du service d'IHV a augmenté de 31 008, comparativement à 28 437 pour l'exercice précédent, et les pertes nettes de clients du service de Téléphonie ont été de 12 623, comparativement à des ajouts nets de 12 462 pour l'exercice précédent. Les ajouts nets pour le service d'IHV continuent d'être attribuables à l'amélioration de l'offre de produits et à l'incidence positive du trio de services. La diminution du nombre de clients du service de Téléphonie est principalement attribuable à l'augmentation du taux de pénétration de la téléphonie mobile en Amérique du Nord et aux diverses offres illimitées lancées par les exploitants de services de téléphonie mobile qui incitent les clients à annuler leurs services de téléphonie filaire pour passer uniquement aux services de téléphonie mobile.

Au Canada, le nombre d'unités de service primaire a diminué de 34 100 au cours de l'exercice 2014, contre une augmentation de 5 068 à l'exercice précédent. La diminution s'explique par la maturité des catégories de services et la concurrence plus vive pour tous les services.

Aux États-Unis, le nombre d'unités de service primaire a augmenté de 8 627 pour l'exercice 2014, comparativement à une augmentation de 2 355 à l'exercice précédent. La croissance des unités de service primaire tient essentiellement aux services d'IHV et de Téléphonie additionnels, combinés à une baisse moins marquée du service de Télévision. Les chiffres correspondants ne comprennent que les ajouts nets pour une période de neuf mois, car l'acquisition d'Atlantic Broadband a été conclue à la fin du premier trimestre de l'exercice 2013.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Exercices clos les	**2014**	2013 [1]	Variation
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	**$**	$	%
Produits	**1 947 591**	1 692 466	15,1
Charges d'exploitation	**1 044 560**	902 174	15,8
Honoraires de gestion – COGECO inc.	**9 674**	9 569	1,1
BAIIA ajusté	**893 357**	780 723	14,4

(1) Les données comparatives ont été ajustées pour se conformer à l'adoption d'IAS 19, *Avantages du personnel*. Pour plus de détails, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés.

PRODUITS

Pour l'exercice 2014, les produits ont atteint 1,95 milliard $, ce qui représente une hausse de 255,1 millions $, ou 15,1 %, par rapport à l'exercice 2013, en raison d'une croissance de 2,4 % des Services de câblodistribution canadiens, de 46,3 % des Services de câblodistribution américains et de 51,4 % des Services de données aux entreprises. L'augmentation des produits tient essentiellement à l'incidence sur un exercice complet des acquisitions récentes qui ont toutes deux eu lieu au cours de l'exercice 2013, conjuguée à la croissance interne de tous nos secteurs opérationnels et aux taux de change favorables en ce qui concerne nos établissements à l'étranger.

CHARGES D'EXPLOITATION ET HONORAIRES DE GESTION

Pour l'exercice 2014, les charges d'exploitation se sont chiffrées à plus de 1,04 milliard $, soit une hausse de 142,4 millions $, ou 15,8 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice 2013. Ces charges d'exploitation additionnelles sont principalement imputables à l'incidence sur un exercice complet des acquisitions récentes et à l'appréciation du dollar américain et de la livre sterling par rapport au dollar canadien, facteurs partiellement contrebalancés par les initiatives de réduction des coûts et les activités de restructuration au Canada.

Les honoraires de gestion versés à COGECO se sont élevés à 9,7 millions $, comparativement à 9,6 millions $ pour l'exercice 2013.

BAIIA AJUSTÉ ET MARGE D'EXPLOITATION

Pour l'exercice 2014, le BAIIA ajusté a augmenté de 112,6 millions $, ou 14,4 %, pour atteindre 893,4 millions $, en raison de l'amélioration de tous nos secteurs opérationnels, des taux de change favorables en ce qui concerne nos établissements à l'étranger par rapport à l'exercice 2013, ainsi qu'à l'incidence, sur un exercice complet, des acquisitions récentes. La marge d'exploitation de Cogeco Câble a légèrement diminué pour s'établir à 45,9 %, comparativement à 46,1 % à l'exercice précédent, en raison essentiellement des activités à marges moins élevées des Services de données aux entreprises, facteur contrebalancé en partie par l'augmentation de la marge d'exploitation des Services de câblodistribution canadiens.

FAITS SAILLANTS ANNUELS DES TROIS DERNIERS EXERCICES ET FAITS SAILLANTS TRIMESTRIELS

FAITS SAILLANTS ANNUELS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Exercices clos les 31 août	**2014**	2013 [1]	2012
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages, les données par action et les dividendes)	**$**	$	$
Produits	**2 096 038**	1 834 257	1 406 353
BAIIA ajusté	**908 262**	798 642	606 842
Perte de valeur au titre des immoblisations corporelles	**35 493**	—	—
Impôts sur le résultat	**54 760**	63 715	81 615
Bénéfice de l'exercice des activités poursuivies	**210 170**	189 821	174 246
Bénéfice de l'exercice des activités abandonnées	**—**	—	55 446
Bénéfice de l'exercice	**210 170**	189 821	229 692
Bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société	**67 680**	64 260	77 051
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**764 770**	552 195	448 764
Flux de trésorerie liés aux opérations	**693 909**	561 935	447 110
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs	**420 179**	411 422	378 369
Flux de trésorerie nets	**273 730**	150 513	68 741
Total de l'actif	**5 367 730**	5 348 627	3 103 919
Endettement	**2 848 040**	3 054 275	1 180 971
Données par action[2]			
Bénéfice par action			
Des activités poursuivies et abandonnées			
De base	**4,05**	3,84	4,61
Dilué	**4,02**	3,82	4,58
Des activités poursuivies			
De base	**4,05**	3,84	3,54
Dilué	**4,02**	3,82	3,52
Des activités abandonnées			
De base	**—**	—	1,07
Dilué	**—**	—	1,06
Dividendes	**0,88**	0,76	0,72

(1) Les données comparatives ont été ajustées pour se conformer à l'adoption d'IAS 19, *Avantages du personnel*. Pour plus de détails, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés.

(2) Par action à droits de vote multiples et action subalterne à droit de vote.

FAITS SAILLANTS TRIMESTRIELS

	Exercice 2014				Exercice 2013 [3]			
Trimestres clos les[1]	**30 nov.**	**28 févr.**	**31 mai**	**31 août**	30 nov.	28 févr.	31 mai	31 août
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages et les données par action)	**$**	**$**	**$**	**$**	$	$	$	$
Produits	**516 971**	**518 477**	**536 067**	**524 523**	366 608	458 501	504 434	504 714
BAIIA ajusté	**224 040**	**221 807**	**233 083**	**229 332**	156 884	196 272	220 878	224 608
Perte de valeur au titre des immobilisations corporelles	**—**	**—**	**32 197**	**3 296**	—	—	—	—
Impôts sur le résultat	**15 837**	**14 147**	**9 068**	**15 708**	19 172	15 089	19 080	10 374
Bénéfice de la période	**56 839**	**58 467**	**35 635**	**59 229**	47 106	48 950	49 995	43 770
Bénéfice de la période attribuable aux propriétaires de la Société	**23 055**	**17 391**	**11 469**	**15 765**	18 530	14 676	17 185	13 869
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**60 235**	**187 611**	**184 706**	**332 218**	(6 005)	157 095	167 641	233 464
Flux de trésorerie liés aux opérations	**159 222**	**173 415**	**176 491**	**184 781**	101 501	140 124	158 172	162 138
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs	**86 580**	**81 997**	**84 960**	**166 642**	83 155	106 019	113 492	108 756
Flux de trésorerie nets	**72 642**	**91 418**	**91 531**	**18 139**	18 346	34 105	44 680	53 382
Bénéfice par action attribuable aux propriétaires de la Société[2]								
De base	**1,38**	**1,04**	**0,69**	**0,94**	1,11	0,88	1,03	0,83
Dilué	**1,37**	**1,03**	**0,68**	**0,94**	1,10	0,87	1,02	0,82

(1) La somme des données trimestrielles pourrait ne pas correspondre au total annuel en raison de l'arrondissement.
(2) Par action à droits de vote multiples et action subalterne à droit de vote.
(3) Les données comparatives ont été ajustées pour se conformer à l'adoption d'IAS 19, *Avantages du personnel*. Pour plus de détails, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés.

SAISONNALITÉ

Les résultats d'exploitation de COGECO ne sont généralement pas soumis à des variations saisonnières importantes, à l'exception de ce qui suit. Pour ce qui est du secteur de la Câblodistribution et des Services de données aux entreprises, le nombre de clients du service de Télévision et du service d'IHV est généralement plus faible au second semestre de l'exercice en raison de la diminution de l'activité d'abonnements liée au début de la période des vacances, de la fin de la saison de télévision ainsi que du fait que les étudiants quittent les campus à la fin de l'année scolaire. Cogeco Câble offre ses services dans plusieurs villes comptant des universités ou des collèges, notamment Kingston, Windsor, St. Catharines, Hamilton, Peterborough, Trois-Rivières et Rimouski, au Canada, ainsi que dans la région de la Pennsylvanie et, dans une moindre mesure, en Caroline du Sud et au Maryland/Delaware, aux États-Unis. Aux États-Unis, la région de Miami est également assujettie à des variations saisonnières attribuables aux résidents qui passent l'hiver à Miami et qui retournent chez eux vers la fin du printemps, pour revenir à l'automne.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU QUATRIÈME TRIMESTRE

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

DONNÉS CONSOLIDÉES

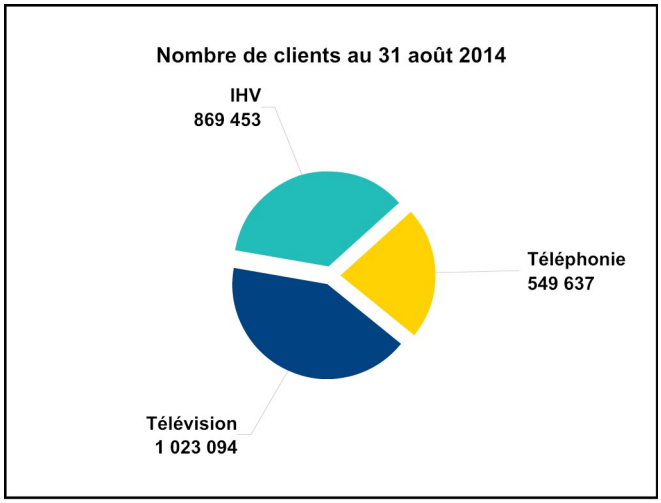
Exercices clos les 31 août	**2014**	2013 [1]	Variation
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	**$**	$	%
Produits	**524 523**	504 714	3,9
Charges d'exploitation	**295 191**	280 106	5,4
BAIIA ajusté	**229 332**	224 608	2,1

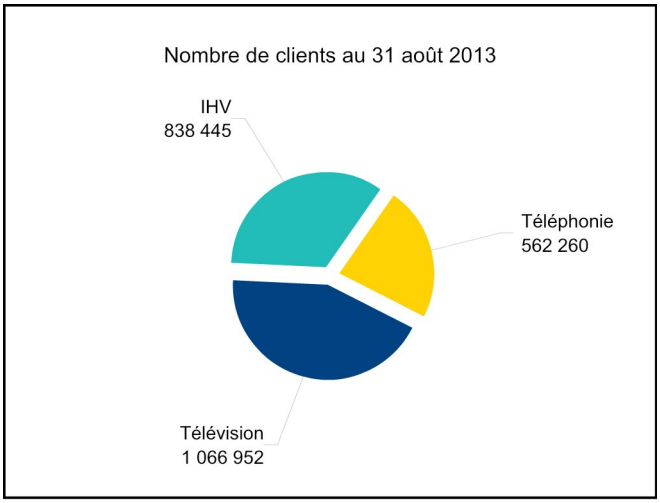
(1) Les données comparatives ont été ajustées pour se conformer à l'adoption d'IAS 19, *Avantages du personnel*. Pour plus de détails, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés.

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2014, les produits consolidés ont augmenté de 19,8 millions $, ou 3,9 %, pour atteindre 524,5 millions $, comparativement à 504,7 millions $ pour l'exercice précédent, principalement en raison du secteur des services de la Câblodistribution et des Services de données aux entreprises et des produits générés par les activités liées à la radiodiffusion et à l'affichage publicitaire extérieur. Pour le quatrième trimestre clos le 31 août 2014, les charges d'exploitation consolidées ont augmenté de 15,1 millions $, ou 5,4 %, pour atteindre 295,2 millions $, comparativement à 280,1 millions $ pour l'exercice précédent, en raison principalement du secteur de la Câblodistribution et des Services de données aux entreprises. Par conséquent, le BAIIA ajusté consolidé a augmenté de 4,7 millions $, ou 2,1 %, pour atteindre 229,3 millions $.

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2014, les produits consolidés du secteur de la Câblodistribution et des Services de données aux entreprises ont augmenté de 19,8 millions $, ou 4,2 %, pour se chiffrer à 490,2 millions $, comparativement à 470,4 millions $ pour l'exercice précédent, en raison de la croissance interne de toutes ses unités d'exploitation et de l'appréciation du dollar américain et de la livre sterling par rapport au dollar canadien en ce qui concerne ses établissements à l'étranger. Pour le quatrième trimestre clos le 31 août 2014, les charges d'exploitation consolidées ont augmenté de 11,5 millions $, ou 4,6 %, pour se chiffrer à 259,3 millions $, comparativement à 247,8 millions $ pour l'exercice précédent, principalement en raison des taux de change favorables et de la croissance interne. Par conséquent, le BAIIA ajusté consolidé a augmenté de 8,3 millions $, ou 3,7 %, pour atteindre 230,8 millions $.

STATISTIQUES SUR LES CLIENTS DU SECTEUR DE LA CÂBLODISTRIBUTION ET DES SERVICES DE DONNÉES AUX ENTREPRISES





	31 août 2014			Ajouts nets (pertes nettes) Trimestres clos les	
	Données consolidées	**ÉTATS-UNIS**	**CANADA**	**31 août 2014**	31 août 2013
Unités de service primaire	**2 442 184**	**496 162**	**1 946 022**	**(9 934)**	(13 360)
Clients du service de Télévision	**1 023 094**	**225 929**	**797 165**	**(11 897)**	(12 333)
Clients du service d'IHV	**869 453**	**189 869**	**679 584**	**3 856**	1 097
Clients du service de Téléphonie	**549 637**	**80 364**	**469 273**	**(1 893)**	(2 124)

Les pertes nettes d'unités de service primaire pour le quatrième trimestre de l'exercice 2014 se sont chiffrées à 9 934, comparativement à 13 360 pour la période correspondante de l'exercice précédent, essentiellement en raison de la maturité des catégories de services et des offres concurrentielles dans le secteur de la câblodistribution. Au Canada, le nombre d'unités de service primaire a diminué de 10 422 au quatrième trimestre de l'exercice 2014, comparativement à 12 021 à la période correspondante de l'exercice précédent. Aux États-Unis, le nombre d'unités de service primaire a augmenté de 488 au quatrième trimestre de l'exercice 2014, comparativement à une baisse de 1 339 au quatrième trimestre de l'exercice 2013. Les pertes nettes de clients du service de Télévision se sont élevées à 11 897, comparativement à 12 333 pour la période correspondante de l'exercice précédent. Les pertes nettes de clients du service de Télévision sont essentiellement imputables aux offres promotionnelles des concurrents pour les services vidéo, à la maturité des catégories de services et à la croissance de la zone de couverture de nos concurrents en matière d'IPTV, facteurs contrebalancés par le déploiement réussi de la plateforme de télévision numérique avancée TiVo aux États-Unis qui a été bien accueillie par nos clients. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2014, le nombre de clients du service d'IHV a augmenté de 3 856 clients, comparativement à 1 097 clients au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Les ajouts nets pour le service d'IHV continuent d'être attribuables à l'amélioration de l'offre de produits, à l'incidence du trio de services de Télévision, d'IHV et de Téléphonie et aux activités promotionnelles. Les pertes nettes de clients du service de Téléphonie se sont chiffrées à 1 893 clients, comparativement à 2 124 clients pour la période correspondante de l'exercice précédent.

ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE

Trimestres clos les 31 août	**2014**	2013 [1]
(en milliers de dollars)	**$**	$
Activités d'exploitation		
Flux de trésorerie liés aux opérations	**184 781**	162 138
Variations des activités d'exploitation sans effet de trésorerie	**130 360**	58 644
Amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme	**(2 049)**	(4 255)
Impôts sur le résultat versés	**(10 380)**	(24 066)
Impôts exigibles	**13 792**	11 583
Charges financières versées	**(19 256)**	(20 850)
Charges financières	**34 970**	50 270
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**332 218**	233 464
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(165 489)**	(104 976)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**(133 536)**	(125 642)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en monnaies étrangères	**112**	1 304
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**33 305**	4 150
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	**30 526**	39 643
Trésoreire et équivalents de trésorerie à la fin	**63 831**	43 793

(1) Les données comparatives ont été ajustées pour se conformer à l'adoption d'IAS 19, *Avantages du personnel*. Pour plus de détails, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés.

Au quatrième trimestre de l'exercice 2014, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont atteint 332,2 millions $, comparativement à 233,5 millions $ à l'exercice précédent, une hausse de 98,8 millions $, ou 42,3 %, qui est principalement attribuable à l'augmentation de 4,7 millions $ du BAIIA ajusté, à la diminution de 15,3 millions $ des charges financières et à l'augmentation de 71,7 millions $ des entrées de trésorerie provenant des activités d'exploitation sans effet de trésorerie qui découle d'une hausse plus prononcée des dettes fournisseurs et autres créditeurs par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2014, les flux de trésorerie liés aux opérations se sont chiffrés à 184,8 millions $, comparativement à 162,1 millions $ à l'exercice précédent, une hausse de 22,6 millions $, ou 14,0 %, qui est principalement attribuable à l'augmentation de 4,7 millions $ du BAIIA ajusté, conjuguée à la diminution de 15,3 millions $ des charges financières qui découle d'une prime de réparation de 10,2 millions $ sur le remboursement anticipé des débentures garanties de premier rang série 1, effectué par Cogeco Câble au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2013.

ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES, D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET D'AUTRES ACTIFS

Pour le trimestre clos le 31 août 2014, les acquisitions d'immobilisations corporelles se sont chiffrées à 165,7 millions $, comparativement à 103,8 millions $ pour la période correspondante de l'exercice 2013, en raison principalement des facteurs suivants dans le secteur de la Câblodistribution et des Services de données aux entreprises :

- Une augmentation des équipements à l'abonné principalement attribuable à l'acquisition d'équipements à l'abonné additionnels au quatrième trimestre de l'exercice 2014 au Canada dans le cadre du lancement des services de télévision numérique avancée TiVo qui est prévu pour le 3 novembre 2014 en Ontario et au printemps de l'exercice 2015 au Québec;
- Une augmentation des dépenses liées à l'infrastructure évolutive afin d'accroître et d'améliorer la capacité du réseau dans les régions desservies;
- Une augmentation des dépenses d'investissement liées aux installations des centres de données informatiques, en raison de la construction initiale de tous les modules restants (soit les modules 2, 3 et 4) au centre de données informatiques de Barrie par Cogeco Services Réseaux; et
- Une diminution de la modernisation et de la reconstruction résultant du déploiement, au cours de l'exercice 2012 et au début de l'exercice 2013, de technologies avancées comme DOCSIS 3.0 et de la distribution vidéo numérique dans les régions où le service est déjà offert.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs sont principalement attribuables aux coûts de rebranchement et d'activation de services additionnels ainsi qu'aux autres coûts d'acquisition de clients. Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2014, les acquisitions d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs se sont élevées à 1,0 million $ comparativement à 4,9 millions $ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2013, en raison principalement de la diminution des activités de rebranchement des activités de câblodistribution au Canada.

FLUX DE TRÉSORERIE NETS ET ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2014, les flux de trésorerie nets se sont établis à 18,1 millions $, en baisse de 35,2 millions $ par rapport au montant de 53,4 millions $ enregistré au quatrième trimestre de l'exercice 2013, principalement en raison de la hausse de 57,9 millions $ des acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs en raison du calendrier de certaines initiatives reportées au cours des trois premiers trimestres de l'exercice 2014, en partie contrebalancée par l'augmentation de 4,7 millions $ du BAIIA ajusté conjuguée à la diminution des charges financières et des frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition de 15,3 millions $ et de 3,8 millions $, respectivement.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2014, le niveau d'endettement a entraîné une diminution de la trésorerie de 120,7 millions $, principalement en raison des facteurs suivants :

- Les remboursements en vertu des facilités renouvelables de 242,2 millions $ et de la dette à long terme de 58,0 millions $;
- La diminution de 10,0 millions $ de l'endettement bancaire;
- L'émission, le 27 août 2014, dans le cadre d'un placement privé pour le secteur de la Câblodistribution et des Services de données aux entreprises, de billets garantis de premier rang, série A, d'une valeur de 27,2 millions $ (25 millions $ US), pour un produit net de 27,1 millions $, déduction faite des coûts de transaction de 0,1 million $; et
- L'émission, le 27 août 2014, dans le cadre d'un placement privé pour le secteur de la Câblodistribution et des Services de données aux entreprises, de billets garantis de premier rang, série B, d'une valeur de 164,3 millions $ (150 millions $ US), pour un produit net de 162,5 millions $, déduction faite des coûts de transaction de 0,9 million $.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2013, le niveau d'endettement a entraîné une diminution de la trésorerie de 113,5 millions $, principalement en raison de l'émission, le 27 juin 2013, de billets garantis de premier rang d'une valeur de 225,3 millions $ (215 millions $ US), pour un produit net de 223,8 millions $, déduction faite des coûts de transaction de 1,5 million $, ce qui a été contrebalancé par le remboursement des débentures garanties de premier rang, série 1, d'un montant de 300 millions $.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2014, un dividende déterminé trimestriel de 0,22 $ l'action a été payé aux porteurs d'actions subalternes à droit de vote et d'actions à droits de vote multiples, pour un total de 3,7 millions $, comparativement à un dividende versé de 0,19 $ l'action, ou 3,2 millions $, au quatrième trimestre de l'exercice 2013.

PROJECTIONS FINANCIÈRES POUR L'EXERCICE 2015

COGECO a révisé ses projections financières préliminaires pour l'exercice 2015 relativement aux flux de trésorerie nets, telles qu'elles ont été publiées le 9 juillet 2014 afin de tenir compte des éléments hors trésorerie d'environ 10 millions $ qui doivent être exclus du calcul.

Pour l'exercice 2015, COGECO prévoit des produits de 2,19 milliards $ et un BAIIA ajusté de 945 millions $, compte tenu des projections du secteur de la Câblodistribution et des Services de données aux entreprises pour 2015 et des résultats projetés des activités de radiodiffusion et d'affichage extérieur. Les flux de trésorerie nets devraient atteindre environ 280 millions $, et le bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société devrait se chiffrer à 88 millions $.

Voici les projections financières pour l'exercice 2015 :

(en millions de dollars)	**Projections au 31 octobre 2014 Exercice 2015 $**	Projections préliminaires au 9 juillet 2014 Exercice 2015 $	Données réelles Exercice 2014 **$**	
Projections financières				
Produits	**2 185**	2 185	**2 096**	
BAIIA ajusté	**945**	945	**908**	
Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisitions	**—**	—	**5**	
Charges financières	**132**	132	**137**	
Impôts exigibles	**105**	105	**86**	
Bénéfice de l'exercice	**265**	265	**210**	
Bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société	**88**	88	**68**	
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs	**438**	438	**420**	
Flux de trésorerie nets[(1)]	**280**	270	**274**	[(2)]

(1) Les flux de trésorerie nets correspondent au BAIIA ajusté, plus les éléments sans effet de trésorerie d'environ 10 millions $ et moins les frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition, les charges financières, les impôts exigibles et les acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs.

(2) Les flux de trésorerie nets pour l'exercice 2014 excluent les éléments sans effet de trésorerie d'une valeur approximative de 14 millions $ qui sont principalement liés à la rémunération fondée sur des actions et à l'amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme.

SECTEUR DE LA CÂBLODISTRIBUTION ET DES SERVICES DE DONNÉES AUX ENTREPRISES

Cogeco Câble a révisé ses projections financières préliminaires pour l'exercice 2015 relativement aux flux de trésorerie nets, telles que publiées le 9 juillet 2014, afin de tenir compte des éléments sans effet de trésorerie d'environ 10 millions $ qui doivent être exclus du calcul.

Les projections financières pour l'exercice 2015 tiennent compte de l'incertitude caractérisant le contexte économique mondial et de la vive concurrence que se livrent au Canada, aux États-Unis et en Europe les fournisseurs de services de télécommunications titulaires et d'infrastructure des TI, le cas échéant. En outre, ces projections financières sont appuyées par les objectifs de Cogeco Câble qui consistent à améliorer la rentabilité pour créer de la valeur pour les actionnaires. Cogeco Câble met l'accent sur les besoins des clients en offrant des services à des prix intéressants, en élargissant son offre sur le plan géographique et en diversifiant ses produits et services. Puisque la Société exerce ses activités dans un secteur caractérisé par l'innovation technologique constante, ce qui nécessite d'importants capitaux, Cogeco Câble poursuivra l'expansion et l'entretien de ses réseaux et de ses centres de données informatiques, ainsi que le lancement et l'expansion de nouveaux services. La Société reconnaît que le service à la clientèle est un atout clé de la marque et constitue une façon de se démarquer par rapport à ses concurrents. Elle reconnaît également qu'un service à la clientèle supérieur favorise la fidélisation et la rétention des clients. Comme le contrôle des coûts est un élément clé de la performance financière et demeure un facteur essentiel pour maintenir des marges d'exploitation élevées, Cogeco Câble entend continuer à mettre de l'avant sa stratégie de contrôle étroit des dépenses d'exploitation et des dépenses d'investissement et de rigoureux processus à l'égard des clients.

Pour l'exercice 2015, Cogeco Câble prévoit générer des produits de 2,03 milliards $, ce qui représente une hausse de 82 millions $, ou 4,2 %, par rapport à l'exercice 2014. Au sein du secteur des Services de câblodistribution, les produits devraient provenir essentiellement des initiatives de marketing ciblées visant à améliorer les taux de pénétration des services d'IHV et de Téléphonie dans le secteur commercial, tandis que la pénétration des services de télévision et de téléphonie résidentiels devrait continuer d'évoluer au ralenti au sein des Services de câblodistribution canadiens, en raison de la maturité des catégories de services et de la vive concurrence. En outre, la pénétration des services de vidéo numérique et d'IHV devrait continuer de profiter de l'intérêt soutenu des clients à l'égard des services de télévision numérique avancée TiVo dans le secteur des Services de câblodistribution américains ainsi que du lancement des services de télévision numérique avancée TiVo dans le secteur des Services de câblodistribution canadiens. Le secteur des Services de câblodistribution bénéficiera également de l'incidence des hausses tarifaires dans la plupart de ses services. Dans le secteur des Services de données aux entreprises, la croissance des produits devrait principalement découler des services d'hébergement géré et dédié et de co-implantation, en raison de l'agrandissement du centre de données informatiques de Barrie et de la migration, dans le portefeuille d'affaires, de services qui génèrent des produits à marges plus élevées. De plus, la construction du premier module d'un nouveau centre de données informatiques à Kirkland (Montréal) devrait être terminée au printemps de l'exercice 2015, et par conséquent, ce centre devrait commencer à générer des produits. La croissance des produits devrait également être stimulée par les services de connectivité en raison des expansions du réseau et de l'installation de nouveaux clients.

Pour l'exercice 2015, les charges d'exploitation devraient augmenter d'environ 50 millions $, ou 4,7 %, par rapport à l'exercice 2014 en raison principalement des dépenses additionnelles pour appuyer la croissance du secteur des Services de données aux entreprises, les hausses salariales ainsi que la poursuite des initiatives de marketing et des stratégies de fidélisation. Ces augmentations devraient être en partie contrebalancées par les initiatives de réduction des coûts découlant de l'amélioration des systèmes et des processus et par les activités de restructuration conclues au cours de l'exercice 2014.

Pour l'exercice 2015, la Société s'attend à un BAIIA ajusté de 925 millions $, ce qui représente une augmentation de 32 millions $, ou 3,6 %, par rapport à l'exercice 2014. La marge d'exploitation devrait atteindre environ 45,6 % pour l'exercice 2015, comparativement à 45,9 % pour l'exercice 2014, reflétant les activités à marges moins élevées du secteur des Services de données aux entreprises ainsi que l'augmentation des charges d'exploitation légèrement plus rapide que celle des produits.

Cogeco Câble prévoit une hausse de 5 millions $ des amortissements au titre des immobilisations corporelles et incorporelles pour l'exercice 2015, en raison essentiellement de l'augmentation des dépenses d'investissement au cours de l'exercice 2015. Les flux de trésorerie liés aux opérations devraient financer les dépenses d'investissement, lesquelles devraient atteindre 430 millions $, comparativement à 415 millions $ pour l'exercice 2014. Pour l'exercice 2015, les dépenses d'investissement devraient augmenter, en raison essentiellement de l'achèvement de l'agrandissement du centre de données informatiques de Barrie et de la construction du premier module d'un nouveau centre de données informatiques à Kirkland, dans le secteur des Services de données aux entreprises.

Pour l'exercice 2015, les flux de trésorerie nets devraient s'établir à 280 millions $, comparativement à 275 millions $ pour l'exercice 2014, en raison de l'augmentation du BAIIA ajusté, partiellement contrebalancée par les dépenses d'investissement additionnelles. Par conséquent, les flux de trésorerie nets générés permettront de réduire l'endettement, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et, par le fait même, d'améliorer les ratios d'endettement nets de la Société. Les charges financières devraient se chiffrer à 125 millions $, ce qui représente une baisse de 5 millions $, ou 3,8 %, en raison de la réduction du niveau d'endettement. Finalement, le bénéfice de l'exercice devrait se chiffrer à environ 260 millions $, comparativement à 209 millions $ pour l'exercice 2014.

Voici les projections financières pour l'exercice 2015 :

(en millions de dollars, sauf les pourcentages)	**Projections au 31 octobre 2014 Exercice 2015 $**	Projections initiales au 9 juillet 2014 Exercice 2015 $	Données réelles Exercice 2014 $	
Projections financières				
Produits	**2 030**	2 030	1 948	
BAIIA ajusté	**925**	925	893	
Marge d'exploitation	**45,6 %**	45,6 %	45,9 %	
Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisitions	**—**	—	5	
Amortissements	**465**	465	460	
Charges financières	**125**	125	130	
Impôts exigibles	**100**	100	83	
Bénéfice de l'exercice	**260**	260	209	
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs	**430**	430	415	
Flux de trésorerie nets[1]	**280**	270	275	[2]
Intensité du capital	**21,2 %**	21,2 %	21,3 %	

(1) Les flux de trésorerie nets correspondent au BAIIA ajusté, plus les éléments sans effet de trésorerie d'environ 10 millions $ et moins les frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition, les charges financières, les impôts exigibles et les acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs.

(2) Les flux de trésorerie nets pour l'exercice 2014 excluent des éléments sans effet de trésorerie d'une valeur approximative de 15 millions $ qui sont principalement liés à la rémunération fondée sur des actions et à l'amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme.

INCERTITUDES ET PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

La présente section donne un aperçu des risques généraux ainsi que des risques particuliers auxquels COGECO et ses filiales sont exposées, lesquels sont susceptibles d'avoir une incidence importante sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les activités de la Société. Elle ne vise pas à décrire toutes les éventualités ni tous les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur la Société ou sur ses activités à quelque moment que ce soit. De plus, les risques et incertitudes décrits dans la présente section peuvent se matérialiser ou ne pas se matérialiser, évoluer différemment des prévisions ou entraîner des conséquences autres que celles qui sont prévues actuellement.

COGECO suit un processus continu de gestion des risques comprenant une évaluation trimestrielle des risques auxquels la Société et ses filiales sont exposées, sous la surveillance du comité d'audit. Dans le cadre de ce processus, la Société s'efforce de définir les principaux risques commerciaux susceptibles d'avoir une incidence importante sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les activités de la Société et de les réduire de manière proactive en prenant des mesures raisonnables et appropriées selon les circonstances. La présente section reflète les opinions actuelles de la direction concernant les incertitudes et les principaux facteurs de risque.

Nous menons nos activités dans des secteurs hautement concurrentiels qui connaissent une rapide évolution sur le plan technologique. Notre compétitivité dans un ou plusieurs de nos secteurs de marché pourrait par conséquent diminuer à l'avenir.

Les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités sont très compétitifs, et nous prévoyons que la concurrence livrée par un certain nombre de sources s'accentuera. Plusieurs technologies de transmission terrestre et par satellite sont actuellement offertes pour toute une gamme de services de communications électroniques pour la maison et les établissements commerciaux présentant divers degrés de flexibilité et d'efficacité, exerçant ainsi une concurrence sur les télécommunications par câble.

Certains de nos concurrents exercent leurs activités depuis plus longtemps, disposent notamment de ressources beaucoup plus importantes sur les plans financier, technique et du marketing, et ont une marque mieux reconnue et un plus grand bassin de clientèle. Ces concurrents pourraient être en mesure de s'adapter plus rapidement aux technologies nouvelles et émergentes et à la fluctuation des exigences des clients, et pourraient également être en mesure de mettre au point des services comparables ou supérieurs à ceux que nous offrons, à des prix plus concurrentiels. L'incapacité à retenir notre clientèle existante, à accroître notre bassin de clientèle et à maintenir et faire croître nos marges d'exploitation pourrait avoir des conséquences défavorables sur nos activités et nos résultats d'exploitation.

Dans le secteur des Services de câblodistribution canadiens de Cogeco Câble, nous subissons actuellement, dans nos zones de service, la concurrence livrée par plusieurs grands fournisseurs de services de communications électroniques intégrés :

- BCE Inc. (« Bell »), notre principal concurrent, offre une gamme complète de services concurrentiels de téléphonie, de communication de données et de télévision à des clients résidentiels et commerciaux dans les provinces de Québec et de l'Ontario grâce à une combinaison de plateformes, soit une plateforme filaire fixe, une plateforme terrestre mobile sans fil et une plateforme satellite;
- Société TELUS Communications (« TELUS ») livre concurrence à tous nos services dans la région du Bas-Saint-Laurent de la province de Québec;
- Shaw Direct, fournisseur de service de radiodiffusion directe par satellite de Shaw Communications inc. (« Shaw »), livre une concurrence afin d'augmenter le nombre de clients de ses services de télévision à l'échelle de la zone de couverture de Cogeco Câble;

- Rogers Communications sans fil inc. (« Rogers »), exploitant d'un réseau de télécommunications mobiles en Ontario et au Québec et propriétaire d'un réseau sans fil à large bande en partenariat avec Bell; et
- Vidéotron Ltée (« Vidéotron »), une filiale indirecte de Québecor inc., offre des services de télécommunications concurrentiels dans notre zone de couverture au Québec et effectue une mise en marché active de ses services de télécommunications mobiles dans cette province.

D'autres exploitants de services de télécommunications mobiles sans fil évolués, comme Wind et Mobilicity, sont également actifs sur le marché de l'Ontario. Dans notre zone de couverture, nous faisons également concurrence à d'autres fournisseurs de services de télécommunications, dont des tierces parties qui utilisent nos installations filaires, au tarif applicable au service d'accès à Internet par un tiers. De plus, la consolidation prévue de nouveaux venus dans le marché canadien des télécommunications mobiles pourrait engendrer une plus forte concurrence à l'égard des services de téléphonie, d'accès Internet et de données à l'intérieur de nos zones de couverture en Ontario et au Québec.

Nous offrons des duos et des trios de services au Canada, comprenant plusieurs combinaisons de services de télévision, d'IHV et de téléphonie à des tarifs attrayants, mais nous n'offrons pas de « quatuors » comprenant les communications mobiles, car nous n'offrons pas le service de téléphonie et le service Internet mobiles. Au fur et à mesure que les marchés évolueront et que les services de télécommunications mobiles deviendront une solution de rechange plus économique que les services filaires conventionnels, nous pourrions devoir ajouter des composantes de mobilité à nos offres groupées, au moyen d'ententes appropriées relatives à des réseaux mobiles virtuels conclues avec des entreprises de télécommunications mobiles existantes ou futures ou au moyen de nouvelles solutions. Nous pourrions ne pas être en mesure de conclure des ententes appropriées relatives à des réseaux mobiles virtuels en temps opportun ou de trouver des solutions de rechange appropriées en matière de mobilité qui pourraient être requises pour demeurer concurrentiels à l'avenir. De plus, les dépenses d'investissement et les charges d'exploitation qui pourraient s'avérer nécessaires pour offrir des quatuors de services et des services mobiles pourraient ne pas être contrebalancées par les produits supplémentaires que ces nouvelles offres groupées ou ces services mobiles pourraient générer, ce qui pourrait se traduire par une pression à la baisse sur les marges d'exploitation.

Dans le secteur des Services de câblodistribution américains de Cogeco Câble, la concurrence est fragmentée et diffère selon la zone géographique. Notre principal concurrent pour les services de télévision est le satellite de radiodiffusion directe offert par deux fournisseurs, DirecTV, Inc. et Dish Network, et notre principal concurrent pour les services IHV est le DSL (ligne d'abonné directe) offert par divers fournisseurs de services. Dans notre marché du Maryland/Delaware, Verizon a construit un réseau FiOS (FTTH) qui offre des services d'IHV, de téléphonie et de télévision. Le service U-verse d'AT&T est actuellement disponible dans notre marché de Miami et nous prévoyons qu'il sera offert dans notre marché d'Aiken, en Caroline du Sud. De plus, nous devons composer avec la concurrence limitée de Comcast à Aventura ainsi que dans la zone sud du comté Miami-Dade, où le réseau d'Atlantic Broadband a superposé le réseau existant de Comcast. D'importants efforts de commercialisation et des tarifs audacieux de la part de nos concurrents, ainsi qu'un accroissement de la présence des compagnies de téléphone locales et des services publics d'électricité livrant concurrence sur nos marchés, pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à conserver nos clients. Nos services de téléphonie se heurtent à la concurrence des entreprises de services locaux titulaires (les « ESLT ») et d'autres fournisseurs tels que les fournisseurs de services cellulaires et les fournisseurs de services de communication et de voix sur IP, comme Vonage.

Les ESLT présentes dans les territoires où nous exerçons nos activités, notamment Bell et Telus au Canada et Verizon et AT&T aux États-Unis, construisent actuellement des réseaux de fibres optiques afin de déployer des services de télévision IP dans de très grandes parties de leur zone de desserte. Les technologies de fibre optique qu'elles utilisent peuvent supporter la télévision interactive, l'IHV à très large bande et des services de téléphonie, qui se comparent tous aux services de Cogeco Câble Canada et d'Atlantic Broadband. Ces ESLT ont également les moyens de regrouper les services sans fil fournis par des entreprises dont elles sont propriétaires ou qui leur sont affiliées.

Dans les secteurs des Services de câblodistribution canadiens et américains de Cogeco Câble, nous nous heurtons actuellement à la concurrence des services par contournement comme Netflix, Google TV, Apple TV, Hulu et Samsung, lesquels gagnent en popularité auprès des clients. La disponibilité de ces services et d'autres services par contournement pourrait pousser nos clients des services de Télévision à visionner de plus en plus de contenu télévisuel à partir de leur connexion à large bande plutôt que par leurs services de connexion vidéo traditionnels, et à visionner moins de contenu de télévision sur demande offert par les câblodistributeurs. Nous ne pourrons peut-être pas compenser la perte de produits liée à cette migration.

Dans le secteur des Services de données aux entreprises de Cogeco Câble, le marché sur lequel nous livrons concurrence est hautement concurrentiel, en plus d'être fragmenté et en évolution constante. Il comprend un nombre important de petits fournisseurs locaux et régionaux ainsi que plusieurs fournisseurs nationaux et internationaux. Les facteurs qui les différencient principalement sur le plan de la concurrence sont l'évolutivité, la fiabilité et la sécurité des réseaux et des installations, la qualité du service technique et du service à la clientèle, l'étendue et l'exhaustivité des services offerts, les emplacements géographiques, les prix, l'expérience des membres de la direction et les ressources financières.

Dans le secteur des Services de données aux entreprises de Cogeco Câble, nous subissons une concurrence à l'égard des services d'informatique en nuage, des services de TI gérées et des services d'hébergement géré et dédié offerts par des fournisseurs de services gérés nationaux et internationaux, comme Sungard et Rackspace, ainsi qu'une concurrence provenant de petites sociétés régionales et locales spécialisées et, dans certains cas, des grandes entreprises intégrales, comme IBM et CGI. Nos offres relatives aux centres de données informatiques subissent également la concurrence de Q9 Networks (détenue par Bell), de Blackiron (détenue par Rogers), de TELUS et d'autres fournisseurs de services de centres de données informatiques, comme Century Link, Terramark et Equinix. Nous devons également composer avec la concurrence en matière de services de connectivité de la part d'un certain nombre d'entreprises de télécommunications titulaires, y compris Bell, Rogers, TELUS et MTS Allstream, qui offrent toutes une gamme de services semblable à la nôtre.

La concurrence dans le secteur des Services de données aux entreprises de Cogeco Câble est intense, et nous pourrions ne pas réussir à répondre à la demande, ou à nous démarquer des concurrents dans ce secteur du marché. L'intensification de l'offre par rapport à la demande en ce qui a trait à ces services pourrait exercer une pression à la baisse sur les prix, ce qui pourrait nuire à nos marges d'exploitation.

Nous pourrions ne pas être en mesure de transférer à nos clients les hausses additionnelles du coût lié à la programmation, ce qui pourrait nuire à nos marges d'exploitation et à nos activités.

Le rendement financier de nos activités dépend largement de notre capacité à générer continuellement une marge d'exploitation en exerçant un contrôle étroit des charges d'exploitation. Les frais d'affiliation que nous versons aux fournisseurs de services audio et de programmation télévisuelle sont le principal facteur de telles charges d'exploitation. Les futures hausses ou la volatilité de ces ententes de frais pourraient avoir une incidence défavorable sur nos charges d'exploitation. Nos activités et nos résultats d'exploitation pourraient ainsi être touchés de façon défavorable à l'avenir à mesure que les contrats d'affiliation devront être renouvelés.

Le marché canadien des services de contenu audio et vidéo se caractérise par un degré élevé d'intégration des fournisseurs et des rigidités structurelles imposées par le cadre réglementaire du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») en matière de distribution de radiodiffusion. Depuis l'acquisition de plusieurs entreprises de télévision spécialisée et de télévision payante au cours de l'exercice précédent, Bell contrôle actuellement environ 45 % de nos paiements liés aux affiliations des services de programmation pour les activités de câblodistribution au Canada aux tarifs de gros actuels. Bien qu'en général nous ayons été en mesure de conclure des ententes de distribution satisfaisantes avec des fournisseurs de services de programmation canadiens jusqu'à présent, rien ne garantit que nous serons en mesure de maintenir nos ententes actuelles ou de conclure de nouvelles ententes favorables sur le plan économique, et que les coûts liés à la programmation n'augmenteront pas davantage au cours des prochaines années. De plus, les fournisseurs de services de programmation intégrés verticalement pourraient modifier d'autres modalités importantes des ententes de distribution, privilégier davantage leurs propres services en ce qui a trait à la diffusion de leur contenu à des distributeurs concurrents, ou faire des pressions pour accroître la diffusion de leur contenu sur Internet dans les années à venir.

Nous pourrions faire l'objet d'arbitrations futures ou d'autres poursuites administratives ou réglementaires relatives aux fournisseurs de services de programmation canadiens qui pourraient nous aider à négocier des modalités d'affiliation raisonnables, nous contraindre à payer des frais liés à la programmation, ou autrement nous soumettre à des conditions de concurrence défavorables. Toute hausse de coûts de cet ordre pourrait nuire à nos activités si elle ne peut être transférée à nos clients ou compromet autrement nos marges d'exploitation.

Au cours des dernières années, le secteur de la câblodistribution aux États-Unis a connu une croissance rapide du coût lié à la programmation, en particulier pour la programmation sportive et la retransmission de la programmation de radiodiffusion locale. Il est probable que cette croissance se poursuive, et rien ne garantit que nous serons en mesure de transférer les hausses des coûts liés à la programmation à nos clients, ce qui nuirait à nos flux de trésorerie et à nos marges d'exploitation. En outre, la plupart de nos ententes de programmation nous obligent à respecter certains seuils de pénétration, ce qui limite notre capacité à offrir de plus petits forfaits. De plus, afin d'obtenir les services de programmation les plus populaires, les fournisseurs de programmation nous demandent de distribuer certains de leurs services les moins populaires, ce qui contribue à la hausse de nos coûts. À mesure que nous améliorons la capacité en matière de canaux de nos systèmes et ajoutons de la programmation à notre offre de services de base, de services élargis et de services numériques, nous pourrions faire face à d'autres contraintes du marché relativement à notre capacité à transférer les coûts liés à la programmation aux clients, ce qui pourrait nuire à notre rentabilité.

Les fusions qui sont en cours entre Comcast et Time Warner ainsi qu'entre AT&T et DirecTV pourraient également avoir des répercussions sur nos coûts de programmation. Ces fusions sont une source d'inquiétudes, car on estime que ces regroupements inciteront davantage les entreprises à facturer aux exploitants des frais de distribution plus élevés pour le contenu de programmation issu de l'intégration verticale de chacune de ces entreprises ou leur donneront la possibilité de le faire.

De plus, nous sommes exposés, aux États-Unis, au resserrement des exigences financières et autres exigences des télédiffuseurs afin d'obtenir le consentement requis pour la transmission de la programmation de télédiffusion à nos clients. Nous obtenons la plus grande partie de notre programmation de télédiffusion grâce à des ententes de retransmission. La plupart des ententes exigent le paiement d'un prix fixe par client pour la retransmission du signal primaire du télédiffuseur. Dans certains cas, ces ententes prévoient l'échange d'autres types de contreparties, comme des espaces publicitaires limités, la distribution de signaux de multidiffusion, ou, le cas échéant, des frais de lancement de VSD restreints. Certains télédiffuseurs procèdent au lancement de réseaux de câblodistribution et rendent les consentements à la retransmission conditionnels à la distribution de leurs réseaux sur tous les systèmes. Nous prévoyons être assujettis à des demandes financières croissantes de la part de télédiffuseurs en échange de leur consentement nécessaire à la retransmission de la programmation de télédiffusion à nos clients. Plus de la moitié de nos ententes de retransmission arrivent à échéance à la fin de l'année civile 2014 et nous négocions actuellement leur renouvellement. Nous ne pouvons prédire l'incidence de ces négociations, ni l'effet qu'aurait notre incapacité à obtenir les consentements requis sur nos activités d'exploitation.

Nous pourrions ne pas être en mesure de mettre de l'avant nos stratégies d'affaires avec succès.

Nos stratégies d'affaires sont axées sur :

- l'élargissement de l'offre de services et l'amélioration des services et des offres groupées de services existants;
- l'amélioration du réseau;
- l'amélioration de l'expérience client et des processus d'affaires; et
- le maintien d'une gestion solide du capital et d'un contrôle rigoureux des dépenses.

Nous pourrions ne pas être en mesure de mettre de l'avant ces stratégies, ou de les appliquer pleinement, ni de réaliser leurs résultats attendus sans engager des coûts importants. De plus, de nombreux facteurs indépendants de notre volonté pourraient nuire à notre capacité à appliquer pleinement ces stratégies, y compris des problèmes d'exploitation, une hausse des charges d'exploitation, des faits nouveaux en matière de réglementation, la conjoncture générale ou locale, l'intensification de la concurrence, les changements technologiques ou les autres facteurs décrits à la présente rubrique « Incertitudes et principaux facteurs de risque ».

Nous pourrions également être contraints de faire des dépenses d'investissement ou d'autres investissements qui pourraient avoir une incidence sur nos stratégies d'affaires dans la mesure où nous sommes dans l'incapacité d'obtenir du financement additionnel selon des modalités acceptables ou de générer des fonds à l'interne pour répondre à ces exigences. Toute défaillance importante dans la mise en œuvre de nos stratégies pourrait nuire à notre réputation, à nos activités, à notre situation financière, à nos occasions d'affaires et à nos résultats d'exploitation,

ainsi qu'à notre capacité à respecter nos obligations, y compris notre capacité à rembourser notre dette.

Nos activités canadiennes sont assujetties à plusieurs règlements et politiques imposés par le gouvernement. Les modifications aux règlements et politiques en vigueur au Canada pourraient nuire à nos activités, à notre situation financière, à nos occasions d'affaires et aux résultats de nos activités de câblodistribution au Canada.

Au Canada, nos activités de communications électroniques et de télécommunications par câble sont soumises à des politiques et à des règlements gouvernementaux importants. Les lois et règlements canadiens régissent l'émission, la modification, le renouvellement, le transfert, la suspension, la révocation et la propriété de licences de programmation et de distribution de télédiffusion. En ce qui concerne la distribution, les règlements régissent notamment la distribution de services de programmation canadiens et étrangers, la composition du service de câble de base, les priorités en matière de distribution et d'accès à la distribution, la résolution de conflits relatifs aux modalités de la distribution de services de programmation canadiens et l'apport financier requis pour le financement de la programmation canadienne. D'importantes restrictions limitent la capacité des entreprises non canadiennes à détenir ou à contrôler des licences de télédiffusion et de télécommunications au Canada.

Nos activités de distribution de radiodiffusion et de télécommunications (y compris le service d'accès Internet) sont essentiellement réglementées en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion du Canada* (la « *Loi sur la radiodiffusion* ») et de la *Loi sur les télécommunications du Canada* (la « *Loi sur les télécommunications* »), respectivement, et de leurs règlements afférents. Le CRTC, qui administre la *Loi sur la radiodiffusion* et la *Loi sur les télécommunications*, a le pouvoir d'octroyer, de modifier, de suspendre, de révoquer et de renouveler les licences de radiodiffusion, d'approuver certaines modifications à l'égard de la propriété et du contrôle des sociétés, et d'établir des règlements et des politiques conformes à la *Loi sur la radiodiffusion* et à la *Loi sur les télécommunications*, sous réserve de certaines directives du Cabinet fédéral. De plus, les lois canadiennes régissant les communications, la propriété intellectuelle, la protection des données, la confidentialité des renseignements personnels, les pourriels, le commerce en ligne, le marketing direct et la publicité numérique s'imposent de plus en plus depuis ces dernières années. Les lois et règlements canadiens, existants et proposés, y compris les modifications à la façon dont ces lois et règlements sont interprétés par les tribunaux canadiens, américains et étrangers, pourraient restreindre notre collecte et notre utilisation de certains types de renseignements.

Des modifications au cadre réglementaire canadien, en particulier les lois, les règlements et les politiques qui régissent nos secteurs d'activités, nos restrictions en matière de propriété étrangère, les modalités de nos licences, l'octroi de nouvelles licences, y compris des licences de spectre additionnelles à nos concurrents, la distribution et le regroupement de services, les modalités des services de gros ou de détail, les modalités des licences sur les services de programmation aux fins de la distribution sur diverses plateformes au Canada, les processus de résolution des plaintes et des différends, les codes de déontologie du secteur, ou la situation ou le traitement fiscal des fournisseurs concurrentiels ou de leurs services respectifs, pourraient nuire de façon significative à nos activités (y compris les concurrents avec qui nous rivalisons et la façon dont nous offrons nos produits et services), à notre situation financière, à nos occasions d'affaires et à nos résultats d'exploitation. De plus, nous pourrions devoir engager des coûts plus élevés pour nous conformer aux lois et aux règlements nouveaux ou existants, et pour payer les pénalités en cas de défaillance. Il est difficile de prévoir quelle forme prendront les lois, règles et règlements canadiens adoptés lorsqu'ils seront promulgués, ou la façon dont ils seront interprétés par les tribunaux appropriés, ou la mesure dans laquelle d'éventuelles modifications nous nuiront.

Plus précisément, le CRTC a prévenu dans son *Bulletin d'information de radiodiffusion CRTC 2014-461* que son instance « Parlons télé » pourrait donner lieu à l'adoption de changements importants au système de radiodiffusion qui auront une incidence sur les titulaires actuels et futurs, leurs conditions de licence et les règlements qui régissent leurs activités. Les changements envisagés par le CRTC portent notamment sur l'obligation des distributeurs de services de radiodiffusion terrestre et par satellite d'offrir à l'ensemble de leurs clients un petit service de base entièrement canadien ainsi que des services de télévision facultatifs, à la carte et dans le cadre de forfaits sur mesure. En outre, on a évoqué la possibilité que les stations de télévision en direct puissent être autorisées à éteindre leurs émetteurs, ce qui a engendré des requêtes de la part de certains réseaux de télévision publics et privés pour que des ententes de retransmission et des frais pour la prestation de services soient mis en place. Il est impossible pour l'instant d'évaluer les résultats de cette instance ainsi que ses répercussions sur les activités de câblodistribution au Canada de Cogeco Câble et sur sa performance financière.

Le CRTC a également lancé une instance de télécommunication visant à examiner un cadre réglementaire potentiel pour le lancement d'activités de revente en télécommunications mobiles de gros au Canada. Cette instance est toujours en cours et son résultat ne peut être évalué pour l'instant. Malgré tout, elle aura probablement une incidence importante sur les perspectives de la Société pour le lancement à venir des services d'opérateurs de téléphonie mobile sans réseau qui offrent à leurs clients des options de services de télécommunications mobiles ainsi que des forfaits de « quatuors » de services.

Nos activités américaines sont assujetties à des lois et règlements gouvernementaux importants. Les lois et règlements applicables et les changements qui y sont apportés pourraient nuire à nos activités en faisant augmenter nos dépenses.

Les gouvernements fédéral, d'États et locaux des États-Unis régissent de manière importante le secteur des services de télévision et pourraient resserrer la réglementation des secteurs des services Internet et de VoIP. La réglementation actuelle du secteur de la câblodistribution a accru les frais administratifs et les charges d'exploitation et limité les produits des réseaux de câblodistribution. Les câblodistributeurs sont soumis, entre autres, à ce qui suit :

- Des règles pour les renouvellements ou les transferts de franchise;
- Une réglementation relative à la limitation des tarifs;
- Des exigences, dans certaines circonstances, en matière de diffusion d'une station de radiodiffusion locale par un réseau de câblodistribution ou d'obtention d'une approbation pour diffuser une station de radiodiffusion locale ou éloignée;
- Une réglementation concernant le contenu de la programmation offerte aux clients;
- La façon dont les forfaits de programmation sont commercialisés auprès des clients;
- L'utilisation d'installations de réseaux de câblodistribution par les autorités locales d'attribution de franchises, le public et des entités non liées;
- Des limites relatives à la propriété de réseaux de câblodistribution et des exigences en matière d'accès à la programmation;
- Le paiement de redevances de franchises auprès des autorités d'attribution de franchises;

- Le paiement de cotisations aux services universels fédéraux pour tout produit tiré des utilisateurs finaux provenant des services de télécommunications interétatiques et internationaux et des télécommunications tarifées fournies à un tiers, et le paiement d'autres droits de télécommunications étatiques et fédéraux;
- Une réglementation relative à la protection de la vie privée des abonnés; et
- D'autres exigences réglementaires couvrant diverses zones d'exploitation telles que l'égalité d'accès à l'emploi, les normes techniques et les exigences relatives au service à la clientèle.

La Federal Communications Commission (la « FCC ») et le Congrès américain continuent d'être préoccupés par le fait que les augmentations des tarifs de câblodistribution sont supérieures à l'inflation et, par conséquent, il se pourrait que la FCC ou le Congrès américain imposent des restrictions quant à la capacité des câblodistributeurs à mettre en œuvre des hausses tarifaires. Si nous sommes dans l'impossibilité d'augmenter nos tarifs pour répondre à la hausse des coûts, cela pourrait avoir un effet défavorable important sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

De plus, nous pourrions être désavantagés de façon significative si nous demeurons assujettis à des contraintes juridiques et réglementaires qui ne s'appliquent pas de façon égale à nos concurrents. La FCC a adopté des règles visant à s'assurer que le processus d'attribution de franchises locales ne nuise pas de façon déraisonnable à l'entrée sur le marché, et plusieurs États ont promulgué des lois pour faciliter les obligations en matière d'attribution de franchises pour les nouveaux venus. De plus, les fournisseurs de services par satellite de radiodiffusion directe ne sont pas tenus de conclure des accords de franchise, de payer des frais de franchise, de fournir des chaînes publiques, éducatives ou gouvernementales et de verser des paiements de soutien à leur égard, ou de fournir d'autres services gratuits aux autorités d'attribution de franchises. Ces diverses exigences réglementaires avantageront nos concurrents.

De plus, le Congrès américain et la FCC examinent à l'heure actuelle diverses formes de réglementation ayant trait à « l'impartialité des réseaux », ce qui pourrait avoir comme incidence de limiter notre capacité à conclure des contrats avec des tiers fournisseurs de contenu à large bande et à gérer notre réseau de manière efficiente. Le processus d'élaboration des politiques proposé par la FCC ne s'applique qu'aux fournisseurs à large bande et ne touche pas pour l'instant les fournisseurs de contenu et les fournisseurs de services en ligne, ce qui pourrait nuire à notre capacité à obtenir du contenu à large bande.

Au Canada, les plus grands réseaux de câblodistribution que nous exploitons sont assujettis à des renouvellements de licences et les zones de desserte de câblodistribution ne sont pas exclusives.

Au Canada, les plus grands réseaux de câblodistribution que nous exploitons sont assujettis par le CRTC à des renouvellements périodiques de licences. La durée maximale d'une licence est de sept ans. Bien que les licences octroyées par le CRTC soient habituellement renouvelées dans le cours normal des activités au moment de la demande par le titulaire de la licence, à l'exception des cas d'infractions graves et répétées aux conditions et règlements par le titulaire de la licence, rien ne garantit que la durée maximale de renouvellement sera octroyée, ni que les modalités de renouvellement de la licence ne seront pas assorties de conditions ou d'attentes nouvelles ou modifiées. Les zones de desserte de câblodistribution au Canada ne sont pas exclusives. L'existence d'un ou de plusieurs câblodistributeurs exerçant ses activités dans le même territoire pourrait nuire à notre croissance, à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation en intensifiant la concurrence actuelle ou en introduisant de la concurrence de la part de fournisseurs de services qui sont propriétaires d'installations terrestres et d'autres qui ne sont pas propriétaires d'installations terrestres.

Les câblodistributeurs exploités par Atlantic Broadband font l'objet d'accords de franchise qui pourraient ne pas être renouvelés ou être résiliés, et qui ne sont pas exclusifs à Atlantic Broadband.

Le non-renouvellement d'un accord de franchise pourrait nuire aux activités d'Atlantic Broadband dans un marché clé. Les câblodistributeurs exercent habituellement leurs activités aux termes d'accords de franchise aux États-Unis. Plusieurs des accords de franchise établissent de vastes exigences en matière d'installations et de service, ainsi que des normes spécifiques au chapitre du service à la clientèle et des sanctions pécuniaires en cas de défaillance. Dans plusieurs cas, la franchise peut être résiliée si le franchisé contrevient aux dispositions importantes établies dans l'accord de franchise qui régit les activités du câblodistributeur. Les franchises sont habituellement attribuées pour une durée fixe et doivent être renouvelées périodiquement. Les autorités d'attribution de franchises locales pourraient refuser d'accorder un renouvellement si le rendement passé ou la proposition d'exploitation éventuelle sont considérés comme inadéquats. Les autorités d'attribution de franchises exigent souvent des concessions ou d'autres formes d'engagement à titre de condition au renouvellement. Dans certains cas, des franchises n'ont pas été renouvelées au moment de leur expiration, et Atlantic Broadband a exercé ses activités en vertu soit d'accords d'exploitation temporaires, soit de prorogations de facto des accords échus durant la négociation des modalités de renouvellement avec les autorités d'attribution de franchises locales. Rien ne garantit qu'Atlantic Broadband sera en mesure de se conformer à toutes les dispositions importantes de ses accords de franchise. De plus, même si Atlantic Broadband a toujours renouvelé ses franchises sans engager de frais importants, rien ne garantit qu'Atlantic Broadband sera en mesure de renouveler ses franchises à l'avenir, ou de les renouveler selon des modalités aussi avantageuses. La résiliation ou l'échec répété d'un renouvellement de franchise pourrait nuire aux activités d'Atlantic Broadband dans la zone géographique visée.

Les réseaux de câblodistribution d'Atlantic Broadband exercent leurs activités en vertu de franchises non exclusives octroyées par les autorités d'attribution de franchises locales. Certains États, comme la Caroline du Sud et la Floride, réglementent les franchises à l'échelle de l'État. Les autorités d'attribution de franchises sont tenues d'octroyer des franchises additionnelles à des concurrents dans la même zone géographique. Dans certains cas, les services publics municipaux peuvent livrer à Atlantic Broadband une concurrence en toute légalité.

Nos services de Télévision numérique, d'IHV et de Téléphonie pourraient être vulnérables à une perturbation étendue.

Au Canada, nous distribuons nos services de Télévision numérique, d'IHV et de Téléphonie par l'intermédiaire de quatre principales têtes de ligne et de plusieurs têtes de ligne de moindre importance dans notre réseau de câblodistribution. Même si nous disposons d'un système d'appoint pour la retransmission par l'entremise d'une autre tête de ligne ou d'une tête de ligne mobile, dans l'éventualité où l'une de nos têtes de ligne ferait défaut, le transfert vers une autre tête de ligne pourrait prendre du temps et occasionner d'éventuels retards de transmission importants.

Aux États-Unis, nous distribuons nos services de Télévision numérique, d'IHV et de Téléphonie par l'intermédiaire de cinq principales têtes de ligne et de plusieurs têtes de ligne de moindre importance, et aucun système de retransmission n'est en place. Malgré les nombreux sites de

rechange ou d'appoint d'urgence, y compris plusieurs interconnexions avec des câblodistributeurs voisins qui nous permettent d'utiliser leur signal en cas d'urgence, une défaillance de nos têtes de ligne pourrait nous empêcher d'offrir certains de nos services dans une partie de notre réseau jusqu'à ce que nous ayons mis en place des solutions de rechange ou corrigé la défaillance, ce qui pourrait causer une grande insatisfaction chez les clients et entraîner une perte de produits et d'éventuels procès civils, selon la gravité de la panne. Ce risque est en voie de s'atténuer alors que nous achevons de créer notre réseau optique en anneaux et nos interconnexions de têtes de ligne, ce qui viendra consolider notre infrastructure redondante.

Nous pourrions avoir à essuyer une hausse des coûts liés à l'accès à des structures de soutènement essentielles à notre réseau de câblodistribution.

Nous devons avoir accès aux structures de soutènement hydroélectriques et téléphoniques et obtenir auprès des municipalités le droit de déployer notre réseau de câblodistribution. Lorsque l'accès aux structures de téléphone dans notre zone de couverture du Canada ne peut être obtenu, nous pourrions déposer une demande auprès du CRTC pour obtenir un droit d'accès en vertu de la *Loi sur les télécommunications*. L'accès aux structures des services publics d'électricité provinciaux ou municipaux est assujetti à des exigences provinciales ou municipales, et les modalités de l'accès à ces structures doivent parfois être obtenues auprès des autorités provinciales et municipales. Nous avons conclu des accords détaillés d'accès aux structures de soutènement avec toutes les principales sociétés hydroélectriques et toutes les principales sociétés de télécommunications dans les territoires que nous desservons. Dans l'éventualité où nous ne serions pas en mesure de générer des fonds suffisants ou d'obtenir du financement additionnel selon des modalités raisonnables dans le but de couvrir les coûts liés à l'obtention d'un tel accès, rien ne garantit que nous pourrons réaliser nos stratégies d'affaires, et nos activités, notre situation financière, nos résultats d'exploitation, notre réputation et nos occasions d'affaires pourraient être compromis.

La migration de nos clients de la téléphonie filaire vers la téléphonie mobile pourrait nous nuire.

La récente tendance à la migration vers la téléphonie mobile ou au phénomène de *cord cutting* (« couper le cordon », en français) (lorsque les utilisateurs résilient leur contrat de téléphonie filaire pour se tourner vers les services de téléphonie mobile exclusivement) s'explique essentiellement par l'augmentation du taux de pénétration de la téléphonie mobile en Amérique du Nord et par les diverses offres illimitées lancées par les exploitants de services de téléphonie mobile. Pour le moment, nous n'offrons pas de services mobiles et, par conséquent, une intensification de la migration vers les solutions de téléphonie mobile pourrait nuire grandement à nos activités, à notre situation financière, à nos occasions d'affaires et à nos résultats d'exploitation.

Nous pourrions subir les répercussions négatives de la migration de nos clients des services de câblodistribution vers le contenu de programmation offert sur Internet par l'intermédiaire de connexions à large bande fixes ou mobiles.

L'utilisation accrue de contenu de programmation disponible sur Internet par l'intermédiaire de connexions à large bande fixes ou mobiles engendre des changements au sein de nos services de câblodistribution ou le phénomène souvent appelé *cord shaving* ou « raccourcir le cordon », en français (c'est-à-dire lorsque les utilisateurs annulent certains services de télévision payants ou d'autres services de télévision facultatifs linéaires ou sur demande). Cette tendance prend de l'ampleur à mesure que les consommateurs canadiens s'abonnent de plus en plus aux services par contournement, comme Netflix, qui ne sont pas réglementés en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* au Canada et qui ne paient pas de taxe à la consommation ou d'autres taxes pour leurs services de programmation diffusée sur Internet. Aux États-Unis, on s'attend à ce que la croissance de l'ensemble des téléspectateurs de la programmation diffusée sur Internet se poursuive.

Nous dépendons d'un nombre restreint de fournisseurs de services tiers et de fournisseurs tiers d'accès Internet en ce qui a trait à certains de nos services de câblodistribution. Une rupture de l'approvisionnement pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités de services de câblodistribution, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Au Canada et aux États-Unis, nous sommes assujettis à un accord à long terme conclu avec TELUS et Integrated DNA Technologies, Inc. (« IDT »), respectivement, en ce qui a trait aux services de téléphonie offerts à notre clientèle résidentielle et d'affaires.

Au Canada et aux États-Unis, nous dépendons de fournisseurs tiers, tels que TiVo, Arris, Pace et Cisco, pour certains services, matériel et appareils spécialisés qui sont essentiels au bon fonctionnement de nos activités. Ces services et ce matériel comprennent des décodeurs, des modems câble et des modems téléphoniques, des serveurs et des routeurs, des câbles à fibre optique, des commutateurs téléphoniques, des liaisons interurbaines, des structures de soutènement, des logiciels, un réseau fédérateur de télécommunications pour l'accès Internet et les services de téléphonie ainsi que des services liés à la construction pour l'élargissement et l'amélioration des réseaux de câblodistribution et des réseaux téléphoniques. Ces services et ce matériel sont offerts par un nombre limité de fournisseurs.

À mesure que nous élargissons notre zone de couverture du service TiVo au Canada et aux États-Unis, nous compterons de plus en plus sur TiVo pour fournir les équipements à l'abonné ainsi que les guides et les logiciels d'interface utilisateur afin de permettre à nos clients d'accéder facilement au contenu de programmation. À l'heure actuelle, TiVo est notre seul fournisseur pour ce type de matériel et de logiciel. En outre, Pace élabore actuellement une plateforme matérielle compatible avec TiVo, mais nous n'avons pas testé ni intégré cette solution. Dans l'éventualité où TiVo ne serait pas en mesure de livrer les produits, cette situation pourrait avoir des répercussions importantes jusqu'à ce qu'une autre solution soit mise en place par Pace. Si aucun fournisseur ne peut nous fournir le matériel ou les services dont nous avons besoin ou qui respectent les normes changeantes de télécommunications et d'Internet ou qui sont compatibles avec nos autres logiciels et matériel, nos activités de services de câblodistribution, notre situation financière et nos résultats d'exploitation pourraient en souffrir considérablement. De plus, si nous nous trouvions dans l'incapacité d'obtenir du matériel, des logiciels, des services ou d'autres éléments cruciaux en temps opportun et à un coût acceptable, notre capacité à offrir nos produits et nos services et à déployer nos services avancés pourrait être retardée, et nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation pourraient subir d'importantes conséquences défavorables.

Nous dépendons de fournisseurs tiers de services publics d'électricité en ce qui concerne certains de nos services de données aux entreprises. Une rupture de l'approvisionnement pourrait nuire grandement à nos activités de services de données aux entreprises, à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation.

Nous dépendons de fournisseurs tiers de services publics d'électricité dans les zones géographiques où se situent nos centres de données informatiques. Des pannes de courant prolongées pourraient nous empêcher d'offrir certains de nos services dans l'ensemble de notre réseau,

jusqu'à ce que nos fournisseurs de services publics d'électricité aient résolu le problème, ce qui pourrait causer une grande insatisfaction chez les clients, une perte de produits et d'éventuels procès civils.

En outre, Peer 1 Hosting dépend de fournisseurs Internet tiers en ce qui concerne l'achat de bande passante. L'incapacité des fournisseurs Internet à fournir le service, ou l'incapacité de Peer 1 Hosting d'acquérir de la capacité réseau supplémentaire et de maintenir des connexions directes avec de multiples réseaux fédérateurs IP en vue de répondre à la demande future de la part des clients, pourraient nuire fortement à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation.

Nous dépendons de nos systèmes de technologie de l'information et de ceux de certains tiers. L'incapacité d'améliorer nos systèmes, ou de les protéger contre une infraction à la sécurité ou une catastrophe naturelle, pourrait nuire à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation.

Nos activités quotidiennes dépendent largement de systèmes de technologie de l'information, y compris ceux fournis par certains fournisseurs tiers. Les communications électroniques reposent de plus en plus sur une technologie, des appareils, des systèmes de contrôle et des logiciels de sécurité de pointe afin d'assurer un accès conditionnel, une facturation adéquate et l'intégrité du service. La technologie de la sécurité et des systèmes commerciaux est fournie à l'échelle mondiale par un nombre restreint de fournisseurs internationaux sur une base de propriété intellectuelle protégée. Nous dépendons de l'efficacité de cette technologie pour bon nombre de nos services. Dans la mesure où ces fournisseurs ne sont pas en mesure d'offrir des solutions technologiques de façon rentable et en temps opportun, nous pourrions être dans l'incapacité de parer ou de réagir efficacement aux atteintes à la sécurité.

L'incapacité à maintenir et à améliorer nos systèmes de technologie de l'information existants ou à obtenir de nouveaux systèmes pour répondre à la croissance de la clientèle ou pour appuyer de nouveaux produits et services pourrait également avoir une incidence défavorable sur notre capacité à attirer de nouveaux clients, à retenir les clients actuels, à produire des factures précises en temps opportun, à générer une croissance des produits et à gérer les charges d'exploitation, ou à respecter les exigences réglementaires, et pourrait nuire à nos résultats financiers et à notre situation financière. De plus, bien que nous disposions de plans de reprise après sinistre et de continuité de l'exploitation, en cas de catastrophes naturelles, de quarantaine, de pannes de courant, d'actes de terrorisme, d'intrusions, de piratage informatique ou d'autres altérations de données, une atteinte à la sécurité, une catastrophe ou une violation de la sécurité de nos sites Internet pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre réputation, nos activités, nos occasions d'affaires, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et la compétitivité de notre offre de services. De plus, nous disposons d'une couverture d'assurance très limitée contre les pertes de données, le piratage ou le brouillage malveillant touchant nos communications et nos systèmes électroniques ou contre les pertes découlant des désastres naturels qui pourraient toucher les réseaux de câble ou de fibre.

De plus, comme le trafic fondé sur IP continue de s'intensifier très rapidement sur nos réseaux et que de nouveaux systèmes, logiciels, matériel et technologies sont déployés de façon accélérée afin de gérer cette hausse du trafic, le risque de problèmes techniques imprévus, d'interruptions de services et de délais de remise en état est accru, et les menaces d'introduction de logiciels malveillants, de piratage ou d'autres types d'intrusions sont accentuées.

Une atteinte à la sécurité de nos technologies de l'information, la perte de données sur les clients ou une perturbation du système pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre réputation.

Nos activités dépendent de nos systèmes de traitement de la paie, de transactions, de finances, de comptabilité et d'autres systèmes de traitement de données. Nous comptons sur ces systèmes pour traiter quotidiennement un grand nombre de transactions. Toute infraction à la sécurité de nos systèmes ou tout processus d'affaires pourrait avoir une incidence sur l'information relative aux clients, ce qui pourrait entraîner d'éventuelles pertes commerciales. Le fait que l'un ou l'autre de ces systèmes ne fonctionne pas correctement ou devienne indisponible pourrait éventuellement causer une perte de contrôle des données sur les clients et entraîner une perte financière, une perturbation de nos activités, une responsabilité envers les clients, ou une intervention réglementaire, ou porter atteinte à notre réputation.

De plus, toute question de confidentialité des données, que ce soit l'accès non autorisé ou la perte de données sur les clients ou les employés, pourrait entraîner une éventuelle perte commerciale, entacher notre réputation sur le marché et donner lieu à des poursuites, à des enquêtes réglementaires et à des pénalités. Notre investissement continu dans la sécurité de nos systèmes de technologie de l'information, nos efforts continus pour améliorer le contrôle de nos systèmes de technologie de l'information, le perfectionnement de nos processus d'affaires et l'amélioration de notre culture en matière de sécurité de l'information pourraient ne pas suffire à prévenir les tentatives d'enfreindre nos accès de sécurité ou d'accéder sans autorisation à de l'information confidentielle, délicate ou exclusive. De plus, dans l'éventualité d'une catastrophe, qu'elle soit naturelle ou causée par l'homme, notre capacité de protéger notre infrastructure, y compris les données sur les clients, et de poursuivre les activités, pourrait être gravement hypothéquée. Nos plans et stratégies de reprise après sinistre et de continuité de l'exploitation pourraient ne pas suffire à atténuer les effets d'une catastrophe. Une atteinte à notre sécurité, un accès non autorisé à l'information confidentielle ou une catastrophe pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos activités et nos résultats d'exploitation.

Des pratiques Internet malveillantes et abusives pourraient nuire à nos services IHV.

Nos clients des services IHV utilisent notre réseau pour accéder à Internet et, par conséquent, nous pourrions - ou les clients pourraient - être victimes d'activités illégales, malveillantes et abusives courantes sur Internet, comme l'envoi en masse de messages publicitaires non sollicités (pourriels), les attaques par déni de service (attaques visant à rendre un réseau indisponible pour ses utilisateurs visés) et la dissémination de virus et de vers informatiques, et d'autres logiciels destructeurs ou perturbateurs. Ces activités pourraient avoir des conséquences néfastes sur notre réseau et sur nos clients, y compris la détérioration du service, un volume excessif d'appels aux centres d'appels et des dommages à notre matériel et à nos données, ainsi qu'à ceux de nos clients. D'importants incidents pourraient entraîner une insatisfaction de la clientèle, et finalement une perte de clients ou de produits, en plus d'une hausse des coûts pour servir nos clients et protéger notre réseau. Toute perte importante de données, de clients ou de produits, ou une hausse marquée du coût du service offert à ces clients, pourrait entacher notre réputation et nuire à nos activités, à notre rentabilité, à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation.

Nous pourrions ne pas être en mesure de protéger nos services contre le piratage, ce qui pourrait nuire à notre bassin de clientèle et mener à une éventuelle diminution des produits.

Même si nous avons recours à une technologie de cryptage pour protéger nos signaux de câblodistribution contre l'accès non autorisé et pour contrôler l'accès à la programmation en fonction de l'abonnement aux forfaits, nous pourrions ne pas être en mesure de protéger nos services de câblodistribution, d'Internet et de téléphonie contre le piratage. Dans l'éventualité où nous serions incapables d'empêcher l'accès non autorisé à nos services de programmation de télévision analogique et numérique et d'accès Internet, notre bassin de clientèle pourrait subir des conséquences néfastes, et nos produits pourraient diminuer. De plus, le degré de piratage de signaux de télévision et la pénétration réelle de services de télévision illicites dans les ménages compris dans nos zones de couverture peuvent également avoir une incidence importante sur nos activités et la compétitivité de nos offres de services.

Nous pourrions souffrir des fluctuations des taux d'intérêt.

Nos résultats financiers sont présentés en dollars canadiens, et une tranche importante de nos produits et de nos coûts d'exploitation est libellée en devises autres que le dollar canadien, en particulier en dollars américains, et en livres sterling. Aux fins de la communication de l'information financière, toute variation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain ou à la livre sterling au cours d'une période donnée de présentation de l'information financière donnerait lieu à une variation de nos résultats d'exploitation et de notre situation financière et, par conséquent, notre résultat et notre dette présentés pourraient varier considérablement en raison des fluctuations des taux de change. De fortes variations des valeurs relatives des devises par rapport au dollar canadien pourraient ainsi avoir une incidence importante sur notre rentabilité future.

Nos centres de données informatiques se situent majoritairement dans des locaux loués.

Tous les centres de données informatiques exploités par Peer 1 Hosting se situent dans des locaux loués, et rien ne garantit que nous continuerons de respecter nos contrats de location et que ceux-ci ne seront pas résiliés, ni qu'ils pourront être renouvelés à des conditions raisonnables sur le plan commercial. La résiliation d'un contrat de location pourrait avoir une incidence importante sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

Nous pourrions être touchés de façon défavorable par des grèves et d'autres moyens de pression.

Au 31 août 2014, environ 19 % de nos employés étaient représentés par divers syndicats aux termes de conventions collectives. Plusieurs conventions collectives dans notre secteur des Services de câblodistribution canadiens sont arrivées à échéance ou arriveront bientôt à échéance. La Société a réussi à négocier avec les syndicats des conventions collectives convenables sans avoir subi d'interruptions de travail importantes. Bien que les relations de travail de la Société aient été convenables dans le passé, nous ne pouvons pas prédire l'issue de toute négociation actuelle ou future se rapportant à un conflit de travail, à la représentation syndicale ou au renouvellement de ses conventions collectives, ni ne pouvons être en mesure d'éviter des arrêts de travail futurs, des grèves ou d'autres formes de moyens de pression antérieurs au dénouement de toute négociation actuelle ou future. La prolongation d'un arrêt de travail, d'une grève ou d'autres formes de moyens de pression pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités et notre réputation. Même si nous ne subissons pas de grève ou d'autres moyens de pression, l'issue de toute négociation pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités et nos résultats d'exploitation. De plus, notre capacité à procéder à des ajustements à court terme afin de contrôler les coûts au titre de la rémunération et des avantages sociaux est limitée par les dispositions des conventions collectives auxquelles nous sommes partie.

Nous dépendons du personnel clé et la perte de l'un ou l'autre de nos principaux dirigeants pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à gérer nos activités.

Notre succès est grandement tributaire de la rétention et du rendement continu de nos hauts dirigeants. Plusieurs de ces hauts dirigeants ont une expertise unique dans leur domaine, ce qui rend difficile le remplacement de leurs services. La perte des services de l'un ou l'autre de ces dirigeants pourrait avoir une incidence défavorable sur notre croissance, notre situation financière et nos résultats d'exploitation. De plus, pour être en mesure de mettre en œuvre et de gérer efficacement nos activités et stratégies opérationnelles, nous devons maintenir un niveau élevé d'efficience, de rendement et de qualité du contenu, continuer d'améliorer nos systèmes opérationnels et de gestion, et continuer à attirer, former, motiver et gérer efficacement nos employés. Si nous sommes incapables d'atteindre ces objectifs, cela pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités, nos perspectives, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

En raison de notre structure de société de portefeuille, les participations de notre actionnaire détenant le contrôle et de nos autres actionnaires pourraient avoir une incidence défavorable significative.

Gestion Audem inc., une société sous le contrôle des membres de la famille de feu Henri Audet (la « famille Audet »), exerce un contrôle sur COGECO au moyen de la détention d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote de COGECO. COGECO et Cogeco Câble sont des émetteurs assujettis au Canada dont les actions subalternes à droit de vote sont inscrites à la Bourse de Toronto. Conformément à la convention sur les conflits conclue entre COGECO et Cogeco Câble, toutes les entreprises de câblodistribution doivent être détenues ou contrôlées par Cogeco Câble. COGECO est par ailleurs libre de détenir et d'exploiter toute autre entreprise ou d'investir de la façon qu'elle juge appropriée. Il est possible que surviennent des situations dans lesquelles les intérêts respectifs de la famille Audet et des autres actionnaires de COGECO, ou des actionnaires et porteurs de titres d'emprunt de Cogeco Câble, peuvent différer.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

APERÇU

La Société a mis en place un programme de responsabilité sociale d'entreprise (« RSE ») qui vise à promouvoir une exploitation responsable et durable et à faire de la Société une entreprise citoyenne remarquable. Concrètement, nous cherchons à intégrer des pratiques qui améliorent les répercussions environnementales et sociales de nos activités tout en assurant la croissance durable de la Société. Le code d'éthique du groupe COGECO et la politique de responsabilité sociale d'entreprise adoptée en 2013 forment le cadre du programme de RSE.

Notre politique de RSE intègre nos objectifs en matière de responsabilité sociale, lesquels se présentent en six volets :

- Gérer notre empreinte environnementale;
- Prendre part au développement des collectivités;
- Prendre part au perfectionnement de nos employés;
- Adopter les meilleures pratiques en matière de RSE;
- Communiquer de façon transparente nos activités en matière de RSE; et
- Assurer la croissance de la Société appuyée par une solide fondation axée sur la gouvernance

Grâce à notre structure de gestion d'entreprise, qui est encadrée par un comité directeur composé de dirigeants issus de toutes les unités d'exploitation, et de notre cadre de gouvernance rigoureux, nous viserons à améliorer notre performance future en la faisant correspondre aux attentes des parties prenantes, à nos valeurs d'entreprise et à nos objectifs d'affaires.

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS POUR L'EXERCICE 2014

Au cours de l'exercice 2014, le programme de RSE a été déplacé au niveau de l'entreprise et il est maintenant sous la responsabilité de la vice-présidente, audit interne et gestion des risques. Une des principales responsabilités de l'équipe de RSE consiste à mettre en œuvre le programme de RSE et ses initiatives connexes auprès de toutes les unités d'exploitation. Cogeco Câble Canada et Cogeco Services Réseaux font déjà partie de notre présentation de l'information financière additionnelle. Les autres unités d'exploitation seront intégrées progressivement.

Voici quelques exemples des initiatives liées à la RSE mises de l'avant par COGECO au cours de l'exercice 2014 :

- Nous avons publié notre deuxième rapport de RSE qui respecte les directives de la Global Reporting Initiative et nous avons augmenté le nombre d'indicateurs présentés;
- Nous avons publié notre troisième rapport dans le cadre du Carbon Disclosure Project et nous avons suivi pour la première fois le module supplémentaire sur la technologie de l'information et de communications;
- Nous avons mesuré nos émissions de gaz à effet de serre et nous avons atteint une des trois cibles de réduction de ces émissions (pour Cogeco Câble Canada);
- Une proportion de 20 % des installations de Cogeco Câble a fait l'objet d'évaluations environnementales effectuées par un tiers;
- Nous avons commencé à mettre en place un système de gestion environnementale interne;
- Nous avons obtenu la certification BOMA BEST pour l'installation de Trois-Rivières, notre plus grande installation au Québec. Cette certification reconnaît les bonnes pratiques environnementales mises en application au cours des dernières années, notamment les programmes liés à l'énergie, à la gestion des déchets et des eaux, au contrôle de la pollution et à la santé et la sécurité en matière d'environnement;
- Cogeco Câble Canada a adopté dans sa nouvelle politique d'approvisionnement révisée une rubrique portant sur la responsabilité sociale d'entreprise et l'éthique. Nous avons lancé la création d'outils et de processus qui permettront au service de l'approvisionnement d'évaluer la performance de ses fournisseurs en matière de développement durable lorsqu'il présente une demande de propositions;
- Cogeco Câble Canada a volontairement acheté des crédits d'émission de carbone afin de couvrir les émissions de gaz à effet de serre créées par ses déplacements d'affaires pendant l'exercice 2013 (638 tonnes d'équivalent CO_2). Les crédits achetés sont de catégorie Gold Standard et Gold Standard Transition et serviront à financer les projets de réduction des émissions au Québec et dans les pays en voie de développement;
- Nous avons accepté de commanditer pour une période de cinq ans l'Amphithéâtre Cogeco, une nouvelle salle de spectacle qui constitue l'un des plus grands projets réalisés dans la région de la Mauricie au cours des dernières années. Cet important partenariat reflète la présence de longue date de COGECO dans la région ainsi que son engagement à soutenir la vie culturelle; et
- Nous avons versé environ 2 millions $ en dons et nous avons offert du temps d'antenne pour la réalisation de collectes de fonds. Nous concentrons ce type d'activités dans les secteurs de la santé, de la culture et de l'éducation.

Pour obtenir plus d'information sur nos initiatives et sur notre performance, se reporter au rapport de RSE publié en janvier 2014 qui porte sur les exercices 2012 et 2013.

RÉALISATIONS

Le programme de RSE de COGECO et ses initiatives connexes ont reçu certaines distinctions au cours de l'exercice 2014 :

- Nous avons été nommés dans le nouveau palmarès de *Corporate Knights* lancé en 2014 et qui a pour titre *The Future 40 Responsible Corporate Leaders in Canada*. *Corporate Knights* a choisi la Société en raison de sa performance à l'égard de 12 indicateurs servant à évaluer sa performance sociale et environnementale ainsi que sa gouvernance.
- Depuis avril 2014, Cogeco Câble fait partie de l'indice Jantzi Social Index, composé de 60 sociétés canadiennes qui respectent une série de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'analyse fait état des politiques et des systèmes de gestion relativement robustes mis en place par Cogeco Câble afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des données sur les clients. Elle souligne également l'engagement de Cogeco Câble envers ses principaux fournisseurs à l'égard de leur performance sociale et environnementale.

PRIORITÉS EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE POUR L'EXERCICE 2015

En 2015, notre priorité continuera d'être l'intégration des unités d'exploitation nouvellement acquises dans notre programme de RSE. Nous assurerons le suivi de notre performance en matière de RSE et en informerons le comité directeur de la RSE ainsi que le comité de gouvernance. Nous travaillerons également de concert avec diverses unités d'exploitation afin de créer un système de gestion environnementale qui nous permettra de gérer adéquatement nos risques environnementaux.

Afin de mieux comprendre les questions de durabilité qui sont capitales pour nos activités, nous nous soumettrons à un premier exercice de discussions avec nos parties prenantes internes et externes.

La Société reconnaît que des risques et des occasions découlent des enjeux de développement durable, comme les changements climatiques, la pénurie des ressources, la volatilité des prix de l'énergie, les risques liés à la chaîne d'approvisionnement, etc. Au cours de l'exercice à venir, la Société se penchera sur deux sujets qui polarisent l'attention dans le secteur des télécommunications, soit la consommation énergétique du matériel (p. ex., les décodeurs) ainsi que les minerais stratégiques. D'autres initiatives porteront sur la réduction des déplacements en avion, sur la création d'un code de conduite des fournisseurs ainsi que sur la valorisation de nos pratiques d'achat responsables partout au sein de la Société.

ÉVALUATION

Afin d'atteindre ses objectifs en matière de responsabilité sociale d'entreprise, soit de réduire la consommation d'énergie et d'améliorer l'efficacité énergétique de manière continue, COGECO a élaboré des indicateurs de rendement clés en matière d'objectifs sur les plans social, économique et environnemental qui font l'objet d'un suivi et sur lesquels des rapports sont publiés mensuellement ou trimestriellement, selon le cas. Les indicateurs sont communiqués aux membres de la direction.

La Société continue de croire que le secteur de la Câblodistribution et des Services de données aux entreprises a une faible incidence environnementale comparativement à bon nombre d'autres secteurs. COGECO s'engage néanmoins à réduire progressivement son empreinte écologique dans le respect des collectivités où elle est présente et à atteindre un meilleur équilibre entre ses objectifs environnementaux, sociaux et économiques.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « CIIF ») est un processus conçu de façon à fournir une assurance raisonnable, mais non absolue, quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins de publication selon les IFRS. Le président et chef de la direction et le vice-président, contrôleur corporatif, qui depuis le départ du chef de la direction financière de la Société le 21 juillet 2014 remplit des fonctions similaires à celles du chef de la direction financière (le « chef de la direction financière par intérim »), conjointement avec la direction, sont responsables d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information adéquats (« CPCI ») et du CIIF, comme il est défini dans le Règlement 52-109. Le cadre de contrôle interne de COGECO est fondé sur les critères publiés dans la version mise à jour du rapport intitulé *Internal Control Integrated Framework* du *Committee of Sponsoring Organizations* de la *Treadway Commission* publiée en mai 2013.

Après avoir évalué la conception et l'efficacité des CPCI et du CIIF de la Société au 31 août 2014, le président et chef de la direction et le chef de la direction financière par intérim, de concert avec la direction, ont conclu que, comme il est expliqué plus loin, le CIIF de Peer 1 Hosting présente une faiblesse importante. Une faiblesse importante survient lorsque le CIIF comporte une déficience ou une combinaison de déficiences faisant en sorte qu'il est raisonnablement possible qu'une inexactitude significative présente dans les états financiers consolidés annuels ou intermédiaires ne soit pas évitée ou détectée en temps opportun.

La filiale de la Société, Cogeco Câble, a acquis 96,57 % des actions émises et en circulation de Peer 1 Hosting le 31 janvier 2013, aux termes de l'offre publique faite par Cogeco Câble, par l'entremise de la filiale en propriété exclusive indirecte 0957926 B.C. LTD. Les actions restantes de Peer 1 Hosting ont été acquises le 3 avril 2013. Depuis l'acquisition, la direction travaille avec diligence pour achever son évaluation de la conception du CIIF de Peer 1 Hosting. En date du 31 août 2014, les travaux liés à l'évaluation de la conception ont été en grande partie achevés, et la direction a repéré certaines déficiences liées au CIIF de Peer 1 Hosting. Ces déficiences sont essentiellement liées aux processus de clôture des états financiers et à la séparation inadéquate des tâches liées à certains contrôles relatifs à l'accès aux systèmes d'information.

La direction a affecté des ressources supplémentaires en vue de corriger les déficiences recensées lors de l'évaluation de la conception. Ce processus correctif, qui est en cours, vise la mise en place d'un système de contrôles clés qui respectera les normes de conception de Cogeco Câble d'ici la fin de l'année civile 2014. D'importants progrès ont été réalisés jusqu'à maintenant au chapitre de la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures visant à combler les déficiences recensées. Plus particulièrement, la direction a mis en place plusieurs processus d'examen détaillé qui permettent une analyse plus précise. En outre, les droits d'accès font actuellement l'objet d'un réexamen et sont rajustés, le cas échéant, pour refléter la séparation exacte des tâches. À l'heure actuelle, la Société ne peut évaluer l'incidence éventuelle de toute autre déficience à l'égard de la conception qui pourrait être repérée dans le cadre de l'achèvement de l'évaluation du CIIF de Peer 1 Hosting.

Selon les travaux d'évaluation réalisés à ce jour, le chef de la direction et le chef de la direction financière par intérim sont d'avis que i) les documents consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 août 2014 ne contiennent pas d'information fausse ou trompeuse concernant un fait important et n'omettent aucun fait important devant être déclaré ou nécessaire à une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite; ii) le rapport financier annuel consolidé et les autres éléments d'information financière présentés dans les documents consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie de COGECO pour l'exercice clos le 31 août 2014.

Peer 1 Hosting représente 10 % des produits, -16 % du bénéfice de la période, 14 % du total des actifs, 14 % des actifs courants, 15 % des actifs non courants, 5 % des passifs courants et 17 % des passifs non courants des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 août 2014.

MÉTHODES COMPTABLES

MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation des états financiers consolidés selon les IFRS requiert que la direction adopte des méthodes comptables et fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs, des actifs et des passifs éventuels ainsi que des produits et des charges au cours de l'exercice financier. Un sommaire des principales méthodes comptables de la Société est présenté à la note 2 des états financiers consolidés. Les méthodes comptables suivantes ont été déterminées comme critiques pour les activités de COGECO.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des retours et des escomptes. La Société comptabilise les produits provenant de la vente de produits ou de la prestation de services lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Le montant des produits et des frais connexes peut être évalué de façon fiable;
- Les risques et les avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés aux clients et la direction ne conserve aucun lien avec les biens dans la mesure habituellement associée à la propriété ou au contrôle effectif des biens;
- Le recouvrement de la contrepartie est probable.

Plus précisément, les principales sources des produits de la Société sont comptabilisées de la façon suivante :

- Les produits provenant des abonnements mensuels aux services de Télévision par câble, d'IHV et de Téléphonie, et de la location de matériel sont comptabilisés au moment où les services sont fournis;
- Les produits tirés des services de transmission de données, d'interurbains et d'autres services payables à l'utilisation sont comptabilisés au moment où les services sont fournis;
- Les produits tirés des services gérés, des services de co-implantation, des services d'informatique en nuage et des services de connectivité sont comptabilisés au moment où les services sont fournis;
- Les produits générés par la vente d'appareils résidentiels et d'autre matériel sont comptabilisés au moment où le client accepte la livraison du matériel; et
- Les produits tirés de la vente de temps d'antenne et d'affichage publicitaire sont comptabilisés au moment où la publicité est diffusée ou affichée.

PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

La provision pour créances douteuses est établie en fonction du risque de crédit propre aux clients de la Société en examinant des facteurs tels que le nombre de jours de retard sur le solde dû par le client, de même que l'historique de recouvrement du client. Ainsi, les conditions entraînant des variations dans l'ancienneté des comptes clients auront une incidence directe sur le montant comptabilisé de la charge pour créances douteuses.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

La juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge dans le cas d'un regroupement d'entreprises est estimée selon les renseignements disponibles à la date d'acquisition et nécessite une part de jugement considérable pour déterminer la juste valeur attribuée aux immobilisations corporelles, aux immobilisations incorporelles acquises et aux passifs pris en charge à l'acquisition. De plus, la détermination de la juste valeur implique l'utilisation d'analyses de flux de trésorerie actualisés, de marges futures estimatives et d'estimations du nombre de clients futurs.

CAPITALISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Lors de la construction de nouveaux actifs, les coûts directs ainsi qu'une portion des frais généraux directs directement imputables à l'actif sont inscrits à l'actif. Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'actifs admissibles, soit des actifs exigeant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus comme prévu, sont inscrits à l'actif jusqu'à ce qu'ils soient pratiquement prêts pour leur utilisation ou leur vente prévue. Tous les autres coûts d'emprunt sont constatés à titre de charges financières au cours de la période où ils ont été engagés.

Le coût de remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle pouvant être utilisée est ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle ou comptabilisé séparément, si applicable, seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'entité et que le coût de cet élément peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Tous les autres coûts réguliers d'entretien sont comptabilisés en résultat net dans la période pendant laquelle ils sont engagés.

CAPITALISATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les coûts de rebranchement et d'activation de services additionnels sont inscrits à l'actif jusqu'à concurrence d'un montant maximal n'excédant pas les produits générés par l'activité de rebranchement. Les coûts directs et marginaux liés à l'acquisition de la clientèle des Services de données aux entreprises sont inscrits à l'actif.

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'évaluation des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée nécessite l'utilisation d'estimations pour déterminer la durée d'utilité prévue et les valeurs résiduelles de l'actif. Le jugement de la direction est requis afin de déterminer les composantes et les méthodes d'amortissement utilisées.

PROVISIONS

Le jugement de la direction est utilisé afin de déterminer le moment et la probabilité des sorties de trésorerie attendues et de quantifier celles-ci, et il est utilisé également pour déterminer les taux d'actualisation.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de techniques d'évaluation fondées sur plusieurs données liées au marché, comme les taux d'intérêt, les taux de change et le risque de crédit de la Société ou de ses contreparties.

DÉTERMINATION DE L'OBLIGATION AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

L'obligation au titre des régimes à prestations définies sont établis au moyen de calculs actuariels fondés sur plusieurs hypothèses. L'évaluation actuarielle repose sur les hypothèses de la Société quant au taux d'actualisation, au taux d'augmentation prévu de la rémunération, au taux d'indexation des rentes versées et à la table de mortalité. Dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avéreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une incidence sur le montant de la charge au titre des régimes à prestations définies porté en résultat, des réévaluations au titre des régimes à prestations définies comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global ainsi que sur l'actif net ou le passif net lié à ces engagements présenté à l'état consolidé de la situation financière.

DÉTERMINATION DE LA VALEUR DES ACTIFS NON FINANCIERS

La détermination de la valeur des actifs non financiers nécessite l'utilisation d'un jugement de la part de la direction afin de déterminer l'existence d'indications de réduction de valeur et l'établissement des unités génératrices de trésorerie (les « UGT »). De plus, lors du calcul du montant recouvrable d'une UGT ou d'un actif, la Société utilise d'importantes estimations comme l'estimation des flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation applicables. Toute modification importante des conditions du marché pourrait se traduire par une incapacité à recouvrer les valeurs comptables des actifs non financiers.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les actifs et les passifs d'impôts différés nécessitent des estimations quant à la nature et au moment des différences permanentes et temporaires futures, au moment attendu des reprises de ces différences temporaires et aux taux d'imposition futurs qui s'appliqueront à ces différences. Un jugement est également requis pour déterminer la base fiscale des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et le taux d'imposition qui en découle utilisé pour évaluer les impôts différés.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Classement et évaluation

Tous les instruments financiers, y compris les dérivés, figurent à l'état de la situation financière, à leur juste valeur initiale lorsque la Société devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument.

Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers non dérivés sont évalués conformément au classement suivant :

- Les prêts et les créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché ouvert. La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les créances clients et autres débiteurs sont classés en tant que prêts et créances. Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif duquel est déduite toute perte de valeur.
- Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers (autres que des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement imputables à l'acquisition d'actifs ou de passifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et sont immédiatement comptabilisés en résultat net.
- L'endettement bancaire, les dettes fournisseurs et autres créditeurs ainsi que les dettes à long terme sont classés comme autres passifs. Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction directement imputables sont ajoutés à la juste valeur initiale des instruments financiers, à l'exception de ceux qui ont été engagés relativement aux facilités de crédit renouvelables, qui sont comptabilisés comme autres actifs et sont amortis de façon linéaire pendant la durée des financements en cause.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La filiale de câblodistribution utilise des conventions d'échange de devises croisées comme instruments financiers dérivés afin de gérer le risque de change lié aux billets garantis de premier rang, série A. De plus, la filiale de câblodistribution utilise des conventions d'échange de taux d'intérêt comme instruments financiers dérivés afin de gérer le risque de taux d'intérêt de ses dettes long terme à taux variables. La filiale de câblodistribution ne détient pas et n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur, et les coûts de transaction connexes sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur, et les changements connexes sont comptabilisés de la manière décrite ci-dessous. Les montants nets des encaissements ou des paiements découlant des contrats des instruments financiers dérivés sont comptabilisés en tant que charges financières.

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie imputable à un risque particulier lié à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement susceptible de se produire pouvant avoir une incidence sur le résultat net, la partie efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé est comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global et elle est présentée dans la réserve de couverture de flux de trésorerie dans les capitaux propres. Le montant comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global est transféré au résultat net au cours de la même période que celle où l'élément couvert influe sur le résultat net et au même poste que les éléments couverts. La partie inefficace de la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé est comptabilisée immédiatement en résultat net.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés séparément si les caractéristiques économiques et les risques du contrat hôte et du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés. Un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé, et l'instrument composé n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Aux 31 août 2014 et 2013, aucun dérivé incorporé important ni aucun dérivé non financier important n'exigeait une comptabilisation distincte à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière.

ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

La Société est soumise à différentes réclamations et éventualités liées à des poursuites, aux impôts et à des engagements en vertu d'obligations contractuelles et commerciales. Les obligations contractuelles et commerciales se rapportent principalement aux frais d'affiliation et aux contrats de location simple servant à l'utilisation des établissements et des installations de transmission. La Société comptabilise une charge au titre des éventualités et des engagements lorsqu'une perte est probable et qu'elle peut être raisonnablement estimée selon l'information disponible. D'importants changements relatifs aux hypothèses portant sur la probabilité et l'estimation d'une perte pourraient entraîner la comptabilisation d'une charge additionnelle.

ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

La Société a adopté la nouvelle norme comptable suivante le 1er septembre 2013. L'incidence de l'application de cette norme est décrite à la note 3 des états financiers consolidés.

- Modifications d'IAS 19, *Avantages du personnel:* La principale différence résultant de la norme modifiée est que le taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes ne sera plus utilisé pour calculer les charges au titre des régimes à prestations définies. Les notions d'«intérêts débiteurs» et de «rendement prévu des actifs des régimes» sont remplacés par la notion d'«intérêt net», lequel est calculé par l'application du taux d'actualisation au passif net ou à l'actif net. La norme modifiée ne prescrit pas dans les comptes consolidés de résultat la classification de la présentation du montant d'intérêt net des régimes à prestations définies. La Société a choisi d'inclure le montant d'intérêt net dans les charges financières.

La Société a également adopté les normes suivantes au 1er septembre 2013, lesquelles n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

- Modifications d'IFRS 7, *Instruments financiers : information à fournir;*
- IFRS 10, *États financiers consolidés;*
- IFRS 12, *Information à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités;*
- IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur;*

DÉVELOPPEMENTS FUTURS EN MATIÈRE DE COMPTABILITÉ AU CANADA

Un certain nombre de nouvelles normes, d'interprétations et de modifications des normes actuelles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Elles sont obligatoires, mais ne sont pas encore entrées en vigueur pour la période close le 31 août 2014 et n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés. Les normes suivantes pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société :

	En vigueur pour les exercices ouverts à compter du	
IFRS 9, *Instruments financiers*	1er janvier 2018	Adoption anticipée permise
IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*	1er janvier 2017	Adoption anticipée permise
Modifications d'IAS 19, *Régime à prestations définies: Cotisations des membres du personnel*	1er juillet 2014	Adoption anticipée permise
IFRIC 21, *Droits ou taxes*	1er janvier 2014	Adoption anticipée permise

IFRS 9 remplace les lignes directrices d'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.* La norme comprend des exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation, à la dépréciation, à la décomptabilisation et au modèle général de comptabilité de couverture. L'IASB a mené à terme son projet de remplacement par étapes d'IAS 39, et la norme a été rehaussée à chaque étape. La version d'IFRS 9 publiée en 2014 a préséance sur toutes les versions précédentes; cependant, durant une période définie, les précédentes versions d'IFRS 9 peuvent être adoptées par anticipation, si ce n'est déjà fait, dans la mesure où la date d'application initiale pertinente est antérieure au 1er février 2015. IFRS 9 ne remplace pas l'exigence relative à la comptabilisation de couverture à la juste valeur du portefeuille en ce qui a trait au risque de taux d'intérêt, puisque cette étape a été séparée du projet IFRS 9 en raison de la nature à plus long terme du projet de macro-couverture qui en est actuellement à l'étape du document de travail du processus établi. Par conséquent, l'exception présentée dans IAS 39 en ce qui concerne une couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers continue de s'appliquer.

IFRS 15 établit les principes de présentation de la nature, du montant, du calendrier et du degré d'incertitude des produits des activités ordinaires et des flux de trésorerie tirés des contrats d'une entité avec des clients. Cette norme prévoit un modèle unique de comptabilisation des produits en vue de présenter le transfert des biens ou services promis aux clients, selon un montant qui reflète la contrepartie que l'entité prévoit recevoir en échange de ces biens et services. IFRS 15 remplace les normes suivantes : IAS 11, *Contrats de construction*, IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers,* IFRIC 18 , *Transferts d'actifs provenant de clients* et SIC-31, *Produits des activités ordinaires - Opérations de troc impliquant des services de publicité*. L'application de la norme est obligatoire pour toutes les entités qui présentent leur information financière en IFRS et s'applique à presque tous les contrats conclus avec des clients. Les contrats de location, les instruments financiers et les contrats d'assurance constituent les principales exceptions.

Les modifications à IAS 19 s'appliquent aux cotisations versées par des membres du personnel ou des tiers à un régime à prestations définies. Les modifications visent à simplifier la comptabilisation des cotisations qui ne sont pas liées au nombre d'années de service (par exemple, les cotisations des employés, qui sont calculées en fonction d'un pourcentage fixe de leur salaire).

IFRIC 21 détermine la comptabilisation d'une obligation au titre d'un droit ou d'une taxe sans lien avec les impôts sur le résultat. L'interprétation porte sur la définition d'un fait générateur d'obligation qui donne lieu au paiement d'un droit ou d'une taxe, et sur le moment où un passif doit être comptabilisé.

La Société est à évaluer l'étendue de l'incidence de ces changements sur ses états financiers consolidés.

MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES IFRS

Cette rubrique décrit les mesures financières non définies par les IFRS qu'utilise COGECO tout au long de ce rapport de gestion. Elle présente également un rapprochement de ces mesures financières non définies par les IFRS et des mesures financières les plus comparables définies par les IFRS. Ces mesures financières n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS et elles peuvent donc ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Ces mesures comprennent les « flux de trésorerie liés aux opérations », les « flux de trésorerie nets » et le « BAIIA ajusté ».

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS ET FLUX DE TRÉSORERIE NETS

La direction de COGECO et les investisseurs utilisent les flux de trésorerie liés aux opérations pour évaluer les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, excluant l'incidence de la variation des activités d'exploitation sans effet de trésorerie, l'amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme, les impôts sur le résultat versés, les impôts exigibles, les charges financières versées et les charges financières. Cette mesure permet à la Société d'isoler les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de l'incidence des décisions en matière de gestion de la trésorerie. Les flux de trésorerie liés aux opérations sont ensuite utilisés dans le calcul des « flux de trésorerie nets », une mesure non définie par les IFRS. La direction de COGECO et les investisseurs utilisent les flux de trésorerie nets pour mesurer la capacité de celle-ci à rembourser sa dette, à distribuer des capitaux à ses actionnaires et à financer sa croissance.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation constituent la mesure la plus comparable selon les IFRS. Le calcul des flux de trésorerie liés aux opérations est présenté ci-dessous :

	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	31 août 2014	31 août 2013 (1)	**31 août 2014**	31 août 2013 (1)
(en milliers de dollars)	**$**	$	**$**	$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**332 218**	233 464	**764 770**	552 195
Variation des activités d'exploitation sans effet de trésorerie	**(130 360)**	(58 644)	**(47 981)**	21 550
Amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme	**2 049**	4 255	**7 905**	11 492
Impôts sur le résultat versés	**10 380**	24 066	**66 268**	103 556
Impôts exigibles	**(13 792)**	(11 583)	**(86 170)**	(87 810)
Charges financières versées	**19 256**	20 850	**126 572**	96 121
Charges financières	**(34 970)**	(50 270)	**(137 455)**	(135 169)
Flux de trésorerie liés aux opérations	**184 781**	162 138	**693 909**	561 935

(1) Les données comparatives ont été ajustées pour se conformer à l'adoption d'IAS 19, *Avantages du personnel*. Pour plus de détails, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés.

Le calcul des flux de trésorerie nets est présenté ci-dessous :

	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	31 août 2014	31 août 2013 (1)	**31 août 2014**	31 août 2013 (1)
(en milliers de dollars)	**$**	$	**$**	$
Flux de trésorerie liés aux opérations	**184 781**	162 138	**693 909**	561 935
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(165 688)**	(102 902)	**(405 553)**	(391 918)
Acquisition d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs	**(954)**	(4 917)	**(14 626)**	(18 567)
Actifs acquis en vertu des contrats de location-financement	**—**	(937)	**—**	(937)
Flux de trésorerie nets	**18 139**	53 382	**273 730**	150 513

(1) Les données comparatives ont été ajustées pour se conformer à l'adoption d'IAS 19, *Avantages du personnel*. Pour plus de détails, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés.

BAIIA AJUSTÉ

Le BAIIA ajusté est un repère couramment utilisé dans le secteur des télécommunications, puisqu'il permet d'établir une comparaison avec des sociétés dont la structure du capital diffère et qu'il constitue une mesure plus actuelle, celle-ci ne comprenant pas les investissements passés dans les actifs. L'évolution du BAIIA ajusté permet d'évaluer la capacité de COGECO à saisir les occasions de croissance de façon rentable, à financer ses activités courantes et à assurer le service de sa dette. Le BAIIA ajusté correspond essentiellement aux flux de trésorerie liés aux opérations. Par conséquent, le BAIIA ajusté compte parmi les mesures clés utilisées par les milieux financiers pour évaluer une entreprise et sa santé financière.

La mesure financière la plus comparable selon les IFRS est le bénéfice de la période. Le BAIIA ajusté se calcule de la façon suivante :

	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	31 août 2014	31 août 2013 (1)	**31 août 2014**	31 août 2013 (1)
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	**$**	$	**$**	$
Bénéfice de la période	**59 229**	43 770	**210 170**	189 821
Impôts sur le résultat	**15 708**	10 374	**54 760**	63 715
Charges financières	**34 970**	50 270	**137 455**	135 169
Perte de valeur au titre des immobilisations corporelles	**3 296**	—	**35 493**	—
Amortissements	**115 173**	115 444	**465 648**	388 275
Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition	**956**	4 750	**4 736**	21 662
BAIIA ajusté	**229 332**	224 608	**908 262**	798 642

(1) Les données comparatives ont été ajustées pour se conformer à l'adoption d'IAS 19, *Avantages du personnel*. Pour plus de détails, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Ce rapport de gestion a été préparé le 31 octobre 2014. Des renseignements supplémentaires se rapportant à la Société, y compris sa notice annuelle, sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com ou sur le site Internet de la Société, au www.cogeco.ca.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

États financiers consolidés

Responsabilité de la direction..... 51
Rapport de l'auditeur indépendant..... 52
Comptes consolidés de résultat..... 53
États consolidés du résultat global..... 54
États consolidés des variations des capitaux propres..... 55
États consolidés de la situation financière..... 56
Tableaux consolidés des flux de trésorerie..... 57
Notes annexes..... 58

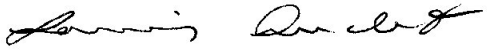
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés de COGECO inc. (la « Société ») ainsi que les renseignements financiers contenus dans ce rapport annuel sont sous la responsabilité de la direction. Les états financiers incluent des montants établis par la direction selon des estimations qu'elle juge raisonnables et justes. Ces états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les «IFRS») et ont été approuvés par le conseil d'administration. L'information financière et d'exploitation utilisée dans le reste du rapport annuel se conforme aux renseignements présentés dans les états financiers consolidés.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de COGECO inc. et de ses filiales a mis au point et vise à améliorer les systèmes comptables et de gestion en vue de fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé contre une perte éventuelle ou une utilisation non autorisée et maintient les contrôles comptables internes dans le but de s'assurer qu'on peut se fier aux registres comptables lors de la préparation des états financiers. Le conseil d'administration assume sa responsabilité à l'égard des états financiers contenus dans ce rapport annuel principalement par l'entremise de son comité d'audit. Ce comité passe en revue les états financiers consolidés annuels de la Société et en recommande l'approbation par le conseil d'administration. De plus, ce comité rencontre périodiquement la direction ainsi que les auditeurs externes et internes en vue de discuter des résultats de l'audit externe et interne et des sujets touchant l'information financière.

L'auditeur externe indépendant nommé par les actionnaires, Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l., comptables professionnels agréés, est chargé d'effectuer l'audit indépendant des états financiers consolidés selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et d'exprimer une opinion sur ces états. L' auditeur indépendant peut s'adresser librement au comité d'audit que la direction soit présente ou non. Le rapport de l'auditeur indépendant est présenté ci-après.



Louis Audet
Président et chef de la direction



Pierre Maheux
Vice-président, contrôleur corporatif
Chef de la direction financière par intérim

Montréal, le 31 octobre 2014

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'intention des actionnaires de COGECO inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de COGECO inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 août 2014 et au 31 août 2013, et les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 août 2014 et 31 août 2013, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

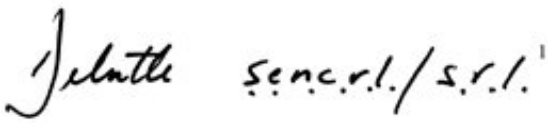
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de COGECO inc. au 31 août 2014 et au 31 août 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 août 2014 et 31 août 2013, conformément aux Normes internationales d'information financière.



Le 31 octobre 2014
Montréal, Québec

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A109522

COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT

Exercices clos les 31 août	*Notes*	**2014**	2013
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)		**$**	$
			(retraité, note 3)
Produits		**2 096 038**	1 834 257
Charges d'exploitation	*7*	**1 187 776**	1 035 615
Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition	*5*	**4 736**	21 662
Amortissements	*8*	**465 648**	388 275
Perte de valeur au titre des immobilisations corporelles	*13*	**35 493**	—
Charges financières	*9*	**137 455**	135 169
Impôts sur le résultat	*10*	**54 760**	63 715
Bénéfice de l'exercice		**210 170**	189 821
Bénéfice de l'exercice attribuable aux:			
Propriétaires de la Société		**67 680**	64 260
Participants sans contrôle		**142 490**	125 561
		210 170	189 821
Bénéfice par action	*11*		
De base		**4,05**	3,84
Dilué		**4,02**	3,82

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices clos les 31 août	*Note*	**2014**	2013
(en milliers de dollars canadiens)		**$**	$
			(retraité, notes 3 et 6)
Bénéfice de l'exercice		**210 170**	189 821
Autres éléments du résultat global			
Éléments devant être ultérieurement reclassés en résultat net			
Ajustements au titre de la couverture des flux de trésorerie			
Variation nette de la juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture		**5 299**	12 501
Variation nette de la juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture reclassés à titre de charges financières		**(6 517)**	(12 787)
Charge d'impôts sur le résultat liée		**(94)**	(211)
		(1 312)	(497)
Ajustements au titre de l'écart de change			
Écarts de change nets à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger		**24 803**	41 194
Variation nette des ajustements latents à la conversion des dettes à long terme désignées comme éléments de couverture d'investissements nets dans des établissements à l'étranger		**(14 268)**	(24 700)
		10 535	16 494
		9 223	15 997
Éléments ne devant pas être ultérieurement reclassés en résultat net			
Ajustements actuariels sur les régimes à prestations définies			
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	*20*	**1 394**	5 334
Charge d'impôts sur le résultat liée		**(373)**	(1 438)
		1 021	3 896
Autres éléments du résultat global de l'exercice		**10 244**	19 893
Résultat global de l'exercice		**220 414**	209 714
Résultat global de l'exercice attribuable aux:			
Propriétaires de la Société		**71 504**	71 558
Participants sans contrôle		**148 910**	138 156
		220 414	209 714

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Exercices clos les 31 août 2014 et 2013	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société				Capitaux propres attribuables aux participants sans contrôle	Total des capitaux propres
	Capital social	Réserve de rémunération fondée sur des actions	Cumul des autres éléments du résultat global	Bénéfices non distribués		
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$	$	$
	(note 17)		*(note 18)*			
			(retraité, note 6)	*(retraité, note 3)*	*(retraité, note 6)*	*(retraité, notes 3 et 6)*
Solde au 1er septembre 2012	117 936	5 338	1 036	273 236	806 606	1 204 152
Bénéfice de l'exercice	—	—	—	64 260	125 561	189 821
Autres éléments du résultat global de l'exercice	—	—	5 141	2 157	12 595	19 893
Résultat global de l'exercice	—	—	5 141	66 417	138 156	209 714
Rénumération fondée sur des actions	—	2 426	—	—	2 286	4 712
Émission d'actions subalternes à droit de vote par une filiale aux participants sans contrôle	—	(259)	—	—	2 621	2 362
Dividendes sur actions à droits de vote multiples (note 17 C))	—	—	—	(1 401)	—	(1 401)
Dividendes sur actions subalternes à droit de vote (note 17 C))	—	—	—	(11 312)	(34 272)	(45 584)
Effet des variations de participation dans une filiale sur les participants sans contrôle	—	—	—	2	(2)	—
Acquisition d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives	(1 201)	—	—	—	—	(1 201)
Distribution aux employés d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives	1 034	(1 041)	—	7	—	—
Acquisition par une filiale des participants sans contrôle d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives	—	—	—	—	(4 076)	(4 076)
Distribution aux employés par une filiale d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives	—	(457)	—	3	454	—
Participation sans contrôle acquise suite à un regroupement d'entreprises (note 6)	—	—	—	—	16 962	16 962
Acquisition de participation sans contrôle (note 6)	—	—	—	—	(17 424)	(17 424)
Total des apports (distributions) aux actionnaires	(167)	669	—	(12 701)	(33 451)	(45 650)
Solde au 31 août 2013	**117 769**	**6 007**	**6 177**	**326 952**	**911 311**	**1 368 216**
Bénéfice de l'exercice	**—**	**—**	**—**	**67 680**	**142 490**	**210 170**
Autres éléments du résultat global de l'exercice	**—**	**—**	**2 954**	**870**	**6 420**	**10 244**
Résultat global de l'exercice	**—**	**—**	**2 954**	**68 550**	**148 910**	**220 414**
Rénumération fondée sur des actions	**—**	**3 715**	**—**	**—**	**3 940**	**7 655**
Émission d'actions subalternes à droit de vote par une filiale aux participants sans contrôle	**—**	**(585)**	**—**	**—**	**6 657**	**6 072**
Dividendes sur actions à droits de vote multiples (note 17 C))	**—**	**—**	**—**	**(1 622)**	**—**	**(1 622)**
Dividendes sur actions subalternes à droit de vote (note 17 C))	**—**	**—**	**—**	**(13 100)**	**(39 672)**	**(52 772)**
Effet des variations de participation dans une filiale sur les participants sans contrôle	**—**	**—**	**—**	**215**	**(215)**	**—**
Acquisition d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives	**(1 941)**	**—**	**—**	**—**	**—**	**(1 941)**
Distributions aux employés d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives	**2 135**	**(2 136)**	**—**	**1**	**—**	**—**
Acquisition par une filiale des participants sans contrôle d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives	**—**	**—**	**—**	**—**	**(6 934)**	**(6 934)**
Distributions aux employés par une filiale d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives	**—**	**(1 143)**	**—**	**17**	**1 126**	**—**
Total des apports (distributions) aux actionnaires	**194**	**(149)**	**—**	**(14 489)**	**(35 098)**	**(49 542)**
Solde au 31 août 2014	**117 963**	**5 858**	**9 131**	**381 013**	**1 025 123**	**1 539 088**

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 août *(en milliers de dollars canadiens)*	*Notes*	**2014** **$**	2013 $
			(retraité, notes 3 et 6)
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		**63 831**	43 793
Créances clients et autres débiteurs	*21 A)*	**123 094**	118 312
Impôts sur le résultat à recevoir		**22 254**	18 372
Charges payées d'avance et autres		**18 090**	14 182
		227 269	194 659
Actifs non courants			
Autres actifs	*12*	**11 637**	11 046
Immobilisations corporelles	*13*	**1 852 270**	1 874 866
Immobilisations incorporelles	*14 A)*	**1 986 187**	2 002 677
Goodwill	*14 B)*	**1 259 654**	1 228 356
Instruments financiers dérivés		**6 132**	833
Actifs d'impôts différés	*10*	**24 581**	36 190
		5 367 730	5 348 627
Passif et capitaux propres			
Passif			
Passifs courants			
Endettement bancaire		**3 228**	13 166
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		**345 910**	294 014
Provisions	*15*	**16 749**	12 800
Passifs d'impôts sur le résultat		**47 561**	23 924
Produits différés et perçus d'avance		**57 012**	56 656
Solde à payer relativement à un regroupement d'entreprises, au taux préférentiel bancaire majoré de 1 %		**2 000**	2 000
Tranche à court terme de la dette à long terme	*16*	**32 349**	15 216
		504 809	417 776
Passifs non courants			
Dette à long terme	*16*	**2 782 712**	2 984 740
Produits différés et perçus d'avance et autres passifs		**25 086**	21 287
Passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel	*20*	**17 169**	21 459
Passifs d'impôts différés	*10*	**498 866**	535 149
		3 828 642	3 980 411
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société			
Capital social	*17 B)*	**117 963**	117 769
Réserve de rémunération fondée sur des actions		**5 858**	6 007
Cumul des autres éléments du résultat global	*18*	**9 131**	6 177
Bénéfices non distribués		**381 013**	326 952
		513 965	456 905
Participation sans contrôle		**1 025 123**	911 311
		1 539 088	1 368 216
		5 367 730	5 348 627

Engagements, éventualités et garanties (note 23)

Au nom du conseil d'administration,



Jan Peeters
Administrateur



Pierre L. Comtois
Administrateur

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 août	*Notes*	**2014**	2013
(en milliers de dollars canadiens)		**$**	$
			(retraité, note 3)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice de l'exercice		**210 170**	189 821
Ajustements au titre des éléments suivants :			
Amortissements	*8*	**465 648**	388 275
Perte de valeur au titre des immobilisations corporelles	*13*	**35 493**	—
Charges financières	*9*	**137 455**	135 169
Impôts sur le résultat	*10*	**54 760**	63 715
Rémunération fondée sur des actions	*17 D)*	**9 422**	5 615
Perte (gain) à la disposition et radiation d'immobilisations corporelles		**2 129**	(586)
Contributions au titre des régimes à prestations définies, déduction faite de la charge		**(5 448)**	(8 349)
Autres		**—**	(238)
		909 629	773 422
Variations des activités opérationnelles sans effet de trésorerie	*19*	**47 981**	(21 550)
Charges financières versées		**(126 572)**	(96 121)
Impôts sur le résultat versés		**(66 268)**	(103 556)
		764 770	552 195
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles	*13*	**(405 553)**	(391 918)
Acquisition d'immobilisations incorporelles et autres actifs		**(14 626)**	(18 567)
Regroupements d'entreprises, déduction faite de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	*6*	**—**	(2 006 129)
Autres		**1 758**	3 148
		(418 421)	(2 413 466)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation (diminution) de l'endettement bancaire		**(9 938)**	12 425
Augmentation nette (remboursement net) des facilités renouvelables		**(428 305)**	549 765
Émission de dette à long terme, déduction faite des escomptes et des coûts de transaction		**238 214**	1 953 016
Remboursement de dette à long terme		**(68 918)**	(761 976)
Augmentation des coûts de transaction différés		**(1 669)**	(5 487)
Remboursement du solde à payer relativement à un regroupement d'entreprises		**—**	(11 400)
Acquisition d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives	*17 B)*	**(1 941)**	(1 201)
Dividendes sur actions à droits de vote multiples	*17 C)*	**(1 622)**	(1 401)
Dividendes sur actions subalternes à droit de vote	*17 C)*	**(13 100)**	(11 312)
Émission d'actions subalternes à droit de vote par une filiale aux participants sans contrôle		**6 072**	2 362
Acquisition par une filiale des participants sans contrôle d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives		**(6 934)**	(4 076)
Dividendes sur actions subalternes à droit de vote payées par une filiale aux participants sans contrôle		**(39 672)**	(34 272)
		(327 813)	1 686 443
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie libellés en monnaies étrangères		**1 502**	3 098
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		**20 038**	(171 730)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		**43 793**	215 523
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin		**63 831**	43 793

NOTES ANNEXES
Exercices clos les 31 août 2014 et 2013

NATURE DES ACTIVITÉS

COGECO inc. (la « Société » ou la « Société mère ») est une société ouverte canadienne dont les actions subalternes à droit de vote sont inscrites à la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole CGO. La Société offre, par l'entremise de ses filiales, des services de Télévision par câble, d'Internet haute vitesse (« IHV »), de Téléphonie, de technologie de l'information et d'infrastructure gérés et d'autres services de télécommunications fournis à ses clients résidentiels et commerciaux au Canada, aux États-Unis d'Amérique («États-Unis»), en Europe, principalement au Royaume-Uni, par l'intermédiaire de Cogeco Câble inc. («Cogeco Câble»), exerce des activités de radiodiffusion par l'intermédiaire de Cogeco Diffusion Acquisitions inc. («Cogeco Diffusion») et opère une entreprise spécialisée dans le domaine de l'affichage publicitaire extérieur dans les transports collectifs à travers Métromédia CMR Plus inc. («Métromédia») (voir note 5 pour une description détaillée des opérations).

Le siège social de la Société est situé au 5, Place Ville Marie, bureau 1700, Montréal (Québec) H3B 0B3.

1. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Les présents états financiers consolidés ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation en utilisant le coût historique, sauf pour les instruments financiers et les instruments financiers dérivés (voir note 2 N)), les accords de paiement fondé sur des actions réglés en trésorerie (voir note 2 K)) et les actifs des régimes de retraite (voir note 2 L)), qui ont été comptabilisés à la juste valeur, et pour les obligations au titre des prestations définies (voir note 2 L)) et les provisions (voir note 2 J)), qui ont été comptabilisés à la valeur actualisée.

L'information financière est présentée en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de COGECO inc.

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de COGECO inc. lors de la réunion tenue le 31 octobre 2014.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables présentées ci-dessous ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes présentées dans les états financiers consolidés, sauf indication contraire.

A) MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales.

Les filiales sont des entités contrôlées par la Société. La Société détient le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date de début du contrôle jusqu'à la date à laquelle la Société cesse d'avoir le contrôle de la filiale. La fin d'exercice et les méthodes comptables des filiales sont conformes à celles adoptées par la Société. Les secteurs opérationnels et les pourcentages de participation dans les filiales principales au 31 octobre 2014 sont les suivants :

Secteur opérationnel	Filiales principales	Pourcentage de participation	Droit de vote
		%	%
Câblodistribution et services de données aux entreprises	Cogeco Câble inc.	32	82,5
Autres	Cogeco Diffusion Acquisitions inc.	100	100
Autres	Métromedia CMR Plus inc.	100	100

La Société et sa filiale de câblodistribution, Cogeco Câble inc., ont chacune établi des entités ad hoc afin d'atténuer l'incidence des fluctuations du prix de l'action liées à leurs régimes d'unités d'actions incitatives. Une entité ad hoc est consolidée si, d'après l'évaluation de la substance de sa relation avec la Société, et des risques et avantages inhérents à cette structure, la Société conclut qu'elle la contrôle. Des entités ad hoc contrôlées par la Société et par Cogeco Câble inc. ont été établies selon des conditions qui imposent des limites strictes au pouvoir de décision de la direction de l'entité ad hoc. La Société obtient donc la majeure partie des avantages liés aux activités et à l'actif net des entités ad hoc, celles-ci étant exposée à la majorité des risques liés aux activités des entités ad hoc et conservant la majeure partie du risque résiduel ou inhérent à la propriété relatif aux entités ad hoc ou à ses actifs.

Les transactions et les soldes inter-entreprises ainsi que les produits et les charges latents ont été éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

B) REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le goodwill est comptabilisé comme l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée, incluant le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, sur le montant comptabilisé net des actifs identifiables acquis et des passifs pris en charge, lesquels sont tous évalués à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée est évaluée comme étant la somme des justes valeurs des actifs transférés, des passifs pris en charge et des instruments de capitaux propres émis par la Société à la date d'acquisition, en incluant tout actif ou passif lié à un accord de contrepartie éventuelle, en échange du contrôle de l'entreprise acquise.

Le droit de recevoir ou l'obligation de verser une contrepartie éventuelle est classée dans les actifs, les passifs ou les capitaux propres. Une contrepartie éventuelle classée dans les capitaux propres n'est pas réévaluée jusqu'à qu'elle soit classée définitivement dans les capitaux propres. Une contrepartie éventuelle classée dans les actifs ou les passifs est évaluée soit à titre d'instrument financier, soit à titre de provision. Les variations de la juste valeur qui se qualifient à titre d'ajustements pendant la période d'évaluation pour les répartitions préliminaires du prix d'achat sont ajustées au cours de la période considérée au coût d'acquisition, et les changements sont appliqués sur une base rétroactive.

Les coûts d'acquisition, autres que les coûts liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, et les coûts d'intégration et de restructuration engagés par la Société dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés.

C) COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des retours et des escomptes. La Société comptabilise les produits provenant de la vente de produits ou de la prestation de services lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Le montant des produits et des frais connexes peut être évalué de façon fiable;
- Les risques et les avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés aux clients et la direction ne continue à être impliquée ni dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés; et
- Le recouvrement de la contrepartie est probable.

Plus précisément, les principales sources des produits de la Société sont comptabilisées de la façon suivante :

- Les produits provenant des abonnements mensuels aux services de Télévision par câble, d'IHV et de Téléphonie et de la location de matériel sont comptabilisés au moment où les services sont fournis;
- Les produits tirés des services de transmission de données, d'interurbains et d'autres services payables à l'utilisation sont comptabilisés au moment où les services sont fournis;
- Les produits tirés des services gérés, des services de co-implantation, des services en nuage et des services de connexion sont comptabilisés au moment où les services sont fournis;
- Les produits générés par la vente d'appareils résidentiels et d'autre matériel sont comptabilisés au moment où le client accepte la livraison du matériel; et
- Les produits provenant de la vente de temps d'antenne et d'affichage publicitaire sont comptabilités au moment où la publicité est diffusée ou affichée.

Accords de prestations multiples

La Société offre certains produits et services dans le cadre d'accords de prestations multiples. La Société évalue chaque prestation à fournir en vertu d'un accord afin de déterminer si celle-ci pourrait représenter une composante distincte. Les composantes sont comptabilisées séparément lorsque:

- Les éléments livrés constituent une valeur intrinsèque pour le client; et
- Il existe des indications objectives et fiables de la juste valeur de tous les éléments non livrés.

La contrepartie est évaluée et répartie entre les composantes en fonction de la juste valeur relative de chacune et la méthode de comptabilisation adéquate des produits leur est appliquée.

La Société estime que les frais d'installation et de mise en service ne sont pas des composantes distinctes, car ils n'ont aucune valeur intrinsèque. Ainsi, ils sont différés et amortis dans les produits au fur et à mesure que les services de télécommunications connexes sont gagnés, ce qui correspond à la durée de vie moyenne de l'abonnement d'un client pour les services de câblodistribution ou à la durée de l'accord pour la clientèle des services de données aux entreprises.

Les produits non gagnés, tels que les paiements pour les produits et services reçus avant la livraison, sont comptabilisés comme des produits différés et perçus d'avance jusqu'à ce que le service soit fourni ou que le produit soit livré au client.

D) OPÉRATIONS DE TROC

Dans le cours normal de ses activités, la Société s'engage dans des opérations de troc dans lesquelles des biens, services de publicité et autres services sont acquis en échange de service de publicité. Les produits et dépenses encourus sont comptabilités à la juste valeur estimative des biens et services reçus lorsque des biens et services sont reçus et à la juste valeur estimative des bien et services de publicité fournis lorsque des biens et services de publicité sont reçus.

E) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur.

Lors de la construction de nouveaux actifs, les coûts directs ainsi qu'une portion des frais généraux directs directement imputables à l'actif sont capitalisés. Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'actifs admissibles, soit des actifs exigeant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés comme prévu ou vendus, sont capitalisés jusqu'à ce qu'ils soient pratiquement prêts pour leur utilisation prévue ou leur vente. Tous les autres coûts d'emprunt sont constatés à titre de charges financières au cours de la période où ils ont été engagés.

Le coût de remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle ou comptabilisé séparement, si applicable, seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'entité et que le le coût de cet élément peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Tous les autres coûts réguliers d'entretien sont comptabilisés au résultat net dans la période pendant laquelle ils ont été engagés.

L'amortissement est constaté à partir de la date où les actifs sont prêts pour leur utilisation prévue, de manière que soit radié le coût des actifs autres que les terrains en propriété franche et des biens en cours de construction, moins la valeur résiduelle amortie sur leur durée d'utilité au moyen de la méthode linéaire. Les actifs loués en vertu des contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité prévue selon la même méthode que celle utilisée pour les actifs détenus, ou sur la durée du contrat de location si celle-ci est plus courte. Les durées d'amortissement sont les suivantes :

BÂTIMENTS ET AMÉLIORATIONS LOCATIVES[1]	10 À 40 ANS
SYSTÈMES DE RÉSEAUX[2]	5 À 20 ANS
APPAREILS RÉSIDENTIELS	3 À 5 ANS
ÉQUIPEMENTS DE CENTRES DE DONNÉES INFORMATIQUES[3]	3 À 7 ANS
MATÉRIEL ROULANT ET ÉQUIPEMENTS[4]	3 À 10 ANS

(1) Les améliorations locatives sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité prévue.

(2) Les systèmes de réseaux comprennent les tours de câblodistribution, les têtes de ligne, les émetteurs, les réseaux de fibre et câble coaxial, les branchements de clients et les équipments de réseaux.

(3) Les équipements de centres de données informatiques comprennent l'infrastructure générale, les équipements mécaniques et électriques et les contrôles d'accès et de sécurité. Les serveurs qui font partis des services d'hébergement sont amortis sur une base linéaire correspondant à leur durée de vie utile, qui est de trois ans.

(4) Le matériel roulant et les équipements comprennent le matériel roulant, l'équipement de programmation, le mobilier et les agencements, le matériel informatique et les logiciels ainsi que les autres équipements.

Lorsque des parties significatives d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, celles-ci sont comptabilisées comme des éléments distincts (principales composantes) de l'immobilisation corporelle.

Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont examinées annuellement, et toute variation est comptabilisée de façon prospective.

Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la radiation d'une immobilisation corporelle est calculé comme l'écart entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif et est comptabilisé en résultat net.

La Société ne comptabilise pas les obligations de démantèlement liées à son réseau de câblodistribution. La Société prévoit renouveler toutes ses ententes d'accès aux structures de soutènement détenues par des entreprises de services publics dans le futur, par conséquent, la valeur actualisée de l'obligation qui est obtenue n'est pas importante.

F) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées lors de leur comptabilisation initiale au coût moins le cumul des amortissements et des pertes de valeur, s'ils sont amortissables, sinon, seulement moins le cumul des pertes de valeur. Les durées d'utilité des immobilisations incorporelles sont déterminées ou indéterminées.

Immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées séparément du goodwill si elles rencontrent les critères d'une immobilisation incorporelle et si la juste valeur peut être évaluée de façon fiable. Ces immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acqusition. Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilitées à leur coût moins le cumul des amortissements et des pertes de valeur, si elles sont amortissables, sinon, seulement moins le cumul des pertes de valeur. Les durées d'utilité des immobilisations incorporelles sont déterminées ou indéterminées.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité. Les durées d'utilité estimatives sont revues annuellement et l'incidence des changments aux estimations est comptabilisée de manière prospective. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminées sont amorties comme suit:

- Les relations-clients sont amorties de façon linéaire sur la durée d'utilité estimative, soit la durée de vie moyenne de l'abonnement d'un client, n'excédant pas huit ans;
- Les baux favorables sont amortis sur une base linéaire sur la durée non résiliable restante du contrat de location;
- Les coûts de rebranchement et d'activation de services additionnels sont capitalisés jusqu'à concurrence d'un montant maximal n'excédant pas les produits générés par l'activité de rebranchement et sont amortis sur la durée de vie moyenne d'abonnement d'un client, n'excédant pas quatre ans; et
- Les coûts directs et marginaux liés à l'acquisition de la clientèle du services de données aux entreprises sont capitalisés et amortis sur la durée de l'entente.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont celles dont la durée d'utilité économique n'a pas de limite prévisible du fait que celle-ci résulte de droits contractuels ou d'autres droits légaux pouvant être renouvelés sans engager de coûts importants. Elles englobent les licences d'entreprise de distribution de câblodistribution et les franchises (les « licences de câblodistribution »), les licences de radiodiffusion et le nom commercial. Les licences de câblodistribution comprennent les licences des autorités règlementaires de radiodiffusion et les exemptions de permis permettant d'accéder aux foyers et aux clients d'un secteur donné. Les licences de radiodiffusion sont des licences des autorités règlementaires de radiodiffusion qui permettent d'avoir accès à des fréquences radio pour un marché spécifique. La Société a conclu que les licences de câblodistribution et les licences de radiodiffusion avaient une durée d'utilité indéterminée, puisqu'aucun facteur légal, réglementaire, contractuel, économique ou d'une autre nature ne pouvait empêcher leur renouvellement ou circonscrire la période au cours de laquelle elles contribuent aux flux de trésorerie de la Société. Le nom commercial est considéré comme ayant une durée d'utilitée indéterminée par la nature institutionelle du nom commercial de la Société, de son habilité à maintenir son leadersip dans le marché, de ses opérations profitables sur une longue période de temps et de l'engagement de la Société à développer et améliorer sa valeur. À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, la Société détermine si les événements et circonstances continuent de confirmer l'évaluation de la durée d'utilité indéterminée de ces licences et du nom commercial. Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais elles sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année ou plus fréquemment s'il existe des indices d'une dépréciation.

Le goodwill représente les avantages économiques futurs résultant d'un regroupement d'entreprises qui ne sont pas identifiés individuellement et comptabilisés séparément. Le goodwill n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année ou plus fréquemment s'il existe des indices d'une dépréciation.

G) DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, la Société évalue la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et de ses immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée afin d'établir s'il existe des indices d'une dépréciation. Le cas échéant, la valeur recouvrable des actifs est estimée afin de déterminer l'ampleur de la réduction de valeur, s'il y a lieu.

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année ou plus fréquemment s'il existe des indices d'une dépréciation.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lequel les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Aux fins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis au test sur une base individuelle sont regroupés sous la forme du plus petit groupe d'actifs identifiables générant des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par les autres actifs ou groupe d'actifs, soit les unités génératrices de trésorerie (« unités génératrices de trésorerie » ou « UGT »). Dans les cas où il est possible d'identifier une base d'affectation raisonnable et cohérente, les actifs de support sont également affectés à des UGT prises individuellement. Autrement, ils seront affectés au plus petit groupe d'UGT pour lequel une base d'affectation raisonnable et cohérente peut être identifiée.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable d'un montant correspondant à cet excédent. Les pertes de valeur comptabilisées relativement aux UGT sont d'abord réparties en réduction de la

valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT et ensuite en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata. La perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net au cours de la période où la perte a été subie.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes antérieures sont évaluées à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indices que la perte soit moins importante ou qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable des actifs n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chaque UGT de la Société qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises connexe. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill ne peut être reprise.

H) CONTRATS DE LOCATION

Preneur

Les contrats de location sont classés comme des contrats de location-financement chaque fois que les modalités du contrat de location transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

Les actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement sont comptabilisés à titre d'actifs de la Société à leur juste valeur au commencement du contrat ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location, telle qu'elle a été déterminée au commencement du contrat de location. Après la comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé selon la méthode comptable s'appliquant à celui-ci. Le passif correspondant figure à l'état de la situation financière à titre de contrat de location-financement. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre les charges financières et la réduction de l'obligation au titre du contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières et l'amortissement des actifs sont comptabilisés en résultat net au cours de la période où ils surviennent.

Les loyers à payer en vertu des contrats de location simple sont portés au résultat net de façon linéaire sur la durée du contrat de location qui s'applique.

Bailleur

La Société loue du matériel de télécommunications, principalement des appareils résidentiels, à sa clientèle. Ces contrats de location sont classés comme des contrats de location simple, et les produits locatifs connexes sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location qui s'applique.

I) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt représente la somme de l'impôt exigible à payer et de l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf s'ils concernent un regroupement d'entreprises ou des éléments qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Impôt exigible

L'impôt exigible à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le passif d'impôt exigible de la Société est calculé au moyen des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé relativement aux différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins de la présentation de l'information financière et la valeur utilisée aux fins de l'impôt. Les actifs et les passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si la différence temporelle découle de la comptabilisation initiale d'un goodwill, d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises et que cette différence n'a aucune incidence sur le bénéfice imposable ou le bénéfice comptable ou si la différence temporelle est liée à des investissements dans des filiales, dans la mesure où la Société est capable de contrôler la date à laquelle elle s'inversera et où il est probable que les différences temporelles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour les pertes fiscales non utilisées et les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables auxquels les différences temporelles déductibles pourront être imputées. Les actifs d'impôt différé sont revus à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable de réaliser un avantage d'impôt connexe.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition dont l'application est prévue pour la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d'imposition qui sont adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Il y a compensation des actifs et des passifs d'impôt différé lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôt exigible par des passifs d'impôt exigible, lorsqu'ils concernent un impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes, mais que la Société compte régler le montant net de ses actifs et passifs d'impôt exigible.

J) PROVISIONS

Les provisions sont des passifs de la Société dont le montant ou l'échéance est incertain. Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire au règlement de cette obligation et qu'une estimation fiable peut être faite du montant de cette obligation. Le montant comptabilisé représente la meilleure estimation faite par la direction quant au montant nécessaire pour honorer l'obligation à la fin de la période de présentation de l'information financière et il tient compte des risques et des incertitudes inhérents à l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus à un taux avant impôt qui témoigne des évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques inhérents au passif. Lorsqu'une provision est actualisée, l'augmentation de la provision résultant du passage du temps est comptabilisée dans les charges financières.

Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée auprès d'un tiers, une créance est comptabilisée dans les actifs s'il est pratiquement certain que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de manière fiable.

K) PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Attributions réglées en instruments de capitaux propres

La Société évalue les options sur actions attribuées aux employés dont les droits sont acquis proportionnellement au cours de la période de service d'après la juste valeur de chaque tranche à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation de Black-Scholes, et elle comptabilise une charge de rémunération de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits applicable à la tranche ainsi qu'une augmentation correspondante à la réserve de rémunération fondée sur des actions. Les droits de ces options sont acquis par tranche égale sur une période de cinq ans débutant l'année qui suit le jour de la date d'attribution des options. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits devraient être acquis. L'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée en résultat net de façon que les charges cumulatives reflètent les estimations révisées et un ajustement correspondant est comptabilisé à la réserve de rémunération fondée sur des actions. Lorsque les options sur actions sont exercées, le montant de la contrepartie versée et la tranche correspondante ayant été précédemment comptabilisée à la réserve de rémunération fondée sur des actions sont portés au crédit du capital social.

La Société évalue les unités d'actions incitatives attribuées aux employés en fonction de la juste valeur des actions subalternes à droit de vote de la Société à la date d'attribution, et une charge de rémunération est constatée sur la période d'acquisition des droits ainsi qu'une hausse correspondante à la réserve de rémunération fondée sur des actions. La période totale d'acquisition des droits pour chaque attribution est de trois ans moins un jour.

Attributions réglées en trésorerie

La juste valeur du montant à verser aux membres du conseil d'administration relativement aux droits à l'appréciation d'actions en vertu du régime d'unités d'actions différées de la Société, qui sont réglées en trésorerie, est comptabilisée à titre de charge de rémunération ainsi qu'une hausse correspondante au titre des passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel futurs à la date où les unités sont émises aux membres du conseil d'administration. Cette charge à payer est réévaluée à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, jusqu'au moment du règlement, en fonction du cours de clôture moyen des actions subalternes à droit de vote inscrites à la Bourse de Toronto au cours des vingt jours de bourse consécutifs précédant immédiatement de un jour la date de clôture de la période de présentation de l'information financière. Toute variation de la juste valeur du passif est comptabilisée en résultat net.

L) AVANTAGES DU PERSONNEL

Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme comprennent les salaires, les traitements, les absences rémunérées, les régimes de participation aux bénéfices et les primes. Ils sont évalués sur une base non actualisée et sont portés en charges lorsque le service connexe est fourni. Un passif est comptabilisé à l'égard du montant devant être versé au titre d'une prime en espèces à court terme ou d'un régime de participation aux bénéfices si la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite de payer ce montant en raison de services rendus par l'employé et qu'il est possible de faire une estimation fiable de cette obligation.

Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies désigne un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des montants supplémentaires. Les obligations au titre des cotisations à des régimes à cotisations définies sont comptabilisées à titre de charge au cours des périodes où les services ont été rendus par les employés.

Régimes à prestations définies

À la date de clôture de chaque exercice financier, des actuaires indépendants extrapolent les données de la plus récente évaluation actuarielle complète afin de mesurer, à des fins comptables, la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Le passif net au titre des régimes à prestations définies de la Société relativement aux régimes à prestations définies est calculé séparément pour chaque régime.

Les valeurs actualisées de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, le coût des services rendus au cours de l'exercice et, si applicable, le coût des sevices passés, sont établis au moyen de la méthode des unités de crédit projetées (qui est parfois connue comme la méthode de répartition des prestations au prorata) basée sur les meilleurs estimations de la part de la direction du taux d'actualisation, du taux d'augmentation de la rémunération attendu, du taux d'indexation des prestations payées et de la table de mortalité.

La direction détermine le taux d'actualisation selon les taux d'intérêts du marché actuel des obligations de sociétés à taux fixe cotées de qualité supérieure, qui sont des taux ajustés afin de refléter la durée attendue des sorties de fonds futures reliées aux paiements des prestations de retraite.

Le passif ou l'actif net au titre des régimes à prestations définies est présenté dans les états consolidés de la situation financière à la juste valeur des actifs du régime diminuée de la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Tout actif résultant de ce calcul est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous la forme de remboursements provenant des régimes ou sous la forme de réductions de futures contributions aux régimes.

Les composantes de la charge au titre des régimes à prestations définies sont présentées comme suit:

- Le coût des prestations de retraite est reconnu en résultat net;
- L'intérêt net du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies est reconnu en résultat net; et
- Les réévaluations du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies est reconnu dans les autres éléments du résultat global.

Le coût des prestations de retraite reconnus en résultat net comprend:

- Le coût des services rendus au cours de l'exercice fourni en échange des services rendus par les employés pendant la période;
- Le coût des services passés reconnu en résultat net dans la période durant laquelle le régime a été modifié; et
- Les gains ou les pertes provenant d'un règlement reconnus en résultat net dans la période durant laquelle le règlement du régime a eu lieu.

L'intérêt net du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies est le produit du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies multiplié par le taux d'actualisation.

Les réévaluations du passif ou de l'actif au titre des régimes à prestations définies sont reconnues immédiatement dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas reclassées ultérieurement en résultat net. Les réévaluations du passif ou de l'actif au titre des régimes à prestations définies comprennent:

- Les gains et pertes actuarielles provenant d'ajustements survenus suites à des expériences passées, des changements aux hypothèses financières et des changements aux hypothèses démographiques;
- Le rendement prévu des actifs des régimes, sauf les montants inclus dans les intérêts créditeurs; et
- Tout changement dans l'effet du plafonnement de l'actif, sauf les montants inclus dans l'intérêt net du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies.

M) ÉCART DE CHANGE

Aux fins de la préparation des états financiers consolidés, le résultat net et la situation financière de chaque entité du groupe sont exprimés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société.

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle respective des entités de la Société au taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de change découlant d'une conversion sont comptabilisés à titre de charges financières au résultat net, exception faite des écarts de change découlant de la conversion d'instruments financiers désignés à titre de couverture d'un investissement net dans des établissements à l'étranger et des instruments

financiers désignés comme éléments de couverture des flux de trésorerie, qui sont comptabilisés au titre des autres éléments du résultat global jusqu'au règlement des éléments couverts ou jusqu'à ce qu'ils soient comptabilisés au résultat net.

Établissements à l'étranger

Les actifs et les passifs d'établissements à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur résultant d'une acquisition, sont convertis en dollars canadiens au moyen des taux de change en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les éléments de produits et de charges sont convertis aux taux de change moyens pour la période, à moins que les taux de change aient connu des fluctuations importantes ou que des transactions significatives aient eu lieu pendant cette période, auquel cas les taux de change en vigueur à la date des transactions sont appliqués. Les écarts de change découlant de la conversion d'un investissement net dans des établissement à l'étranger sont comptabilisés comme des ajustements au titre de l'écart de change dans les autres éléments du résultat global et le montant est accumulé dans les capitaux propres.

La Société applique la comptabilité de couverture aux écarts de change entre la monnaie fonctionnelle de l'établissement à l'étranger et celle de la Société mère. Les écarts de change découlant de la conversion de la dette à long terme désignée comme élément de couverture d'un investissement net dans des établissements à l'étranger sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global dans la mesure où l'élément de couverture est efficace, et sont présentés dans les capitaux propres à titre d'ajustements au titre de l'écart de change. Si l'élément de couverture est inefficace, les écarts seront comptabilisés en résultat net. Lorsqu'il y a cession de la portion couverte d'un investissement net, le montant correspondant du cumul des ajustements au titre de l'écart de change est reclassé en résultat net en tant que résultat net à la cession.

N) INSTRUMENTS FINANCIERS

Classement et évaluation

Tous les instruments financiers, y compris les dérivés, figurent à l'état de la situation financière, à leur juste valeur initiale lorsque la Société devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument.

Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers non dérivés sont évalués conformément au classement suivant :

- Les prêts et les créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché ouvert. La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les créances clients et autres débiteurs sont classés en tant que prêts et créances. Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif duquel est déduit toute réduction de valeur;
- Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers (autres que des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou déduits des passifs financiers, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement imputables à l'acquisition d'actifs ou de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont immédiatement comptabilisés en résultat net; et
- L'endettement bancaire, les dettes fournisseurs et autres créditeurs ainsi que les dettes à long terme sont classés comme autres passifs. Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction directement imputables sont ajoutés à la juste valeur initiale des instruments financiers, exception faite de ceux qui ont été engagés relativement aux facilités de crédit renouvelables, qui sont classés comme autres actifs et amortis de façon linéaire pendant la durée des financements en cause.

Les actifs financiers ne sont décomptabilisés que lorsque la Société ne détient plus les droits contractuels sur les flux de trésorerie des actifs ou lorsque la Société transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs financiers à une autre entité. Les passifs financiers ne sont décomptabilisés que lorsque les obligations de la Société sont éteintes, annulées ou qu'elles sont arrivées à échéance.

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté à l'état de la situation financière si, et seulement si, il existe actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si la Société a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Instruments financiers dérivés comprenant la comptabilité de couverture

La Société utilise des conventions d'échange de devises croisées comme instruments financiers dérivés afin de gérer le risque de change lié aux billets garantis de premier rang, série A. De plus, la Société utilise des conventions d'échange de taux d'intérêt comme instruments financiers dérivés afin de gérer le risque de taux d'intérêt de ses dettes long terme à taux variables. La Société ne détient pas et n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur, et les coûts de transaction connexes sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur, et les changements connexes sont comptabilisés de la manière décrite ci-dessous. Les montants nets des encaissements ou des paiements découlant des contrats des instruments financiers dérivés sont comptabilisés en tant que charges financières.

À la désignation initiale de l'élément de couverture, la Société constitue une documentation formelle de la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts qui porte sur les objectifs et la stratégie de gestion des risques à adopter pour l'opération de couverture ainsi que sur les méthodes qui serviront à évaluer l'efficacité de la relation de couverture. La Société évalue, tant au commencement de la relation couverture que sur une base continue, si les instruments de couverture sont « hautement efficaces » pour compenser les variations des flux de trésorerie des éléments couverts respectifs au cours de la période pour laquelle la couverture est désignée et si les résultats réels de chaque relation de couverture se situent dans un intervalle compris entre 80 et 125 pour cent. Pour la couverture de flux de trésorerie d'une transaction prévue, celle-ci doit être hautement susceptible de se produire et doit être exposée à des variations de flux de trésorerie qui, ultimement, pourraient avoir une incidence sur le résultat présenté.

Comptabilité de couverture des flux de trésorerie

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie imputable au risque particulier lié à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement susceptible de se produire pouvant avoir une incidence sur le résultat net, la partie efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global cumulé et présentée dans la réserve de couvertures de flux de trésorerie dans les capitaux propres. Le montant comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global est transféré au résultat net au cours de la même période que celle où les flux de trésorerie couverts ont une incidence sur le résultat net et au même poste que les éléments couverts. La partie inefficace de la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé est comptabilisée immédiatement en résultat net.

Si l'instrument de couverture ne répond plus aux critères de comptabilité de couverture, qu'il arrive à échéance, qu'il est vendu, résilié ou exercé ou que la désignation de couverture est révoquée, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. Le montant cumulatif du profit ou de la perte comptabilisé précédemment dans les autres éléments du résultat global est présenté dans la réserve de couvertures de flux de trésorerie dans les capitaux propres et y demeure jusqu'à ce que l'élément couvert prévu influe sur le résultat net. Si l'élément couvert prévu n'est plus susceptible de se produire, le solde des autres éléments du résultat global cumulé est immédiatement comptabilisé en résultat net.

Dans d'autres cas, le montant comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global est transféré au résultat net au cours de la même période que celle où l'élément couvert a une incidence sur le résultat net.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés séparément si les caractéristiques économiques et les risques du contrat hôte et du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés. Un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé et l'instrument composé n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Aux 31 août 2014 et 2013, aucun dérivé incorporé important n'exigeait une comptabilisation distincte à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière.

Dépréciation des actifs financiers

Les créances clients et autres débiteurs (« débiteurs ») sont évalués à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective qu'ils se soient dépréciés. Un actif financier s'est déprécié s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et que l'événement générateur de pertes a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif qui peut être estimée de façon fiable.

L'indication objective de la dépréciation des débiteurs peut être un défaut de paiement du débiteur ou des indications à l'effet que le débiteur déclarera faillite.

La Société examine les indications de dépréciation des débiteurs tant sur le plan des actifs que de façon globale. Tous les débiteurs importants à titre individuel sont évalués et soumis à un test de dépréciation spécifique. Les débiteurs qui n'ont pas subi de dépréciation spécifique sont ensuite évalués collectivement afin de déterminer si une réduction de valeur est survenue, mais n'a pas encore été identifiée. Les débiteurs qui ne sont pas importants à titre individuel font l'objet d'un test de dépréciation dans leur ensemble, dans le cadre duquel les débiteurs assortis de risques similaires sont regroupés.

Une réduction de valeur liée aux débiteurs est calculée comme étant l'écart entre la valeur comptable et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés. Les pertes sont comptabilisées en résultat net et présentées dans un compte de provision pour créances douteuses et sont portées en réduction des débiteurs. L'intérêt sur l'actif déprécié continue à être comptabilisé par le biais de la désactualisation. Si, en raison d'un événement subséquent, le montant de la réduction de valeur diminue, la diminution de la réduction de valeur est reprise par le biais du résultat net.

O) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements très liquides qui ont une échéance initiale de trois mois ou moins.

P) BÉNÉFICE PAR ACTION

La Société présente les données liées au bénéfice de base par action et au bénéfice dilué par action pour ses actions à droits de vote multiples et ses actions subalternes à droit de vote. Le bénéfice de base par action est calculé en divisant le bénéfice attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote

en circulation au cours de la période, ajusté pour tenir compte des actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives. Le bénéfice dilué par action est déterminé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation en fonction de l'incidence de toutes les actions subalternes à droit de vote potentielles, lesquelles comprennent les options sur actions et les unités d'actions incitatives attribuées aux hauts dirigeants et employés désignés.

Q) INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur opérationnel est une composante de la Société qui exerce des activités ordinaires, dont elle peut tirer des produits et pour lesquels elle peut engager des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la Société. Le principal décideur opérationnel de la Société examine régulièrement les résultats opérationnels de tous les secteurs opérationnels pour lesquels des informations financières distinctes sont disponibles, afin de prendre des décisions concernant les ressources devant être affectées à chaque secteur opérationnel et d'évaluer leur performance. Les résultats sectoriels qui sont directement communiqués au principal décideur opérationnel de la Société incluent les éléments directement attribuables à un secteur opérationel ainsi que ceux qui peuvent être attribués sur une base raisonnable.

R) JUGEMENTS COMPTABLES ET UTILISATION D'ESTIMATION

La préparation d'états financiers consolidés en conformité avec les IFRS amène la direction à porter des jugements, ainsi qu'à formuler des estimations et des hypothèses qui se répercutent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur les montants présentés d'actifs, de passifs, de produits et de charges.

Les domaines importants qui requièrent l'utilisation de jugements et d'estimations de la part de la direction ont trait aux éléments suivants :

- **Provision pour créances douteuses**

 La provision pour créances douteuses est établie en fonction du risque de crédit propre aux clients de la Société en examinant des facteurs tels que le nombre de jours de retard sur le solde dû par le client, de même que l'historique de recouvrement du client. Ainsi, les conditions entraînant des variations dans l'ancienneté des comptes clients auront une incidence directe sur le montant comptabilisé de la charge pour créances douteuses (voir note 21 A));

- **Regroupements d'entreprises**

 La juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge dans le cas d'un regroupement d'entreprises est estimée selon les renseignements disponibles à la date d'acquisition et nécessite une part de jugement considérable pour déterminer la juste valeur attribuée aux immobilisations corporelles et aux immobilisations incorporelles acquises et aux passifs pris en charge à l'acquisition. En outre, la détermination de la juste valeur implique l'utilisation d'analyses de flux de trésorerie actualisés, de marges futures estimatives et d'estimations du nombre de clients futurs (voir note 6);

- **Amortissements des immobilisations corporelles et des immoblisations incorporelles**

 L'évaluation des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée nécessite l'utilisation d'estimations pour déterminer la durée d'utilité prévue et les valeurs résiduelles de l'actif. Le jugement de la direction est aussi requis afin de déterminer les composantes et les méthodes d'amortissement utilisés (voir note 8);

- **Provisions**

 Le jugement de la direction est utilisé afin de déterminer le moment, la probabilité et pour quantifier les sorties de trésorerie attendues ainsi que le taux d'actualisation (voir note 15);

- **Juste valeur des instruments financiers dérivés**

 La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de techniques d'évaluation fondées sur plusieurs données du marché, comme les taux d'intérêt, les taux de change et le risque de crédit de la Société ou de ses contreparties;

- **Détermination de la valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies**

 L'obligation au titre des régimes à prestations définies est établi au moyen de calculs actuariels fondés sur plusieurs hypothèses. L'évaluation actuarielle repose sur les hypothèses de la Société quant au taux d'actualisation, au taux d'augmentation prévu de la rémunération, au taux d'indexation des prestations payées et à la table de mortalité. Dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avéreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une incidence sur le montant de la charge au titre des régimes à prestations définies porté en résultat, des réévaluations au titre des régimes à prestations définies comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global ainsi que de l'actif net ou du passif net lié à ces engagements présenté à l'état consolidé de la situation financière (voir note 20);

- **Détermination de la valeur des actifs non financiers**

 La détermination de la valeur des actifs non financiers nécessite l'utilisation d'un jugement de la part de la direction afin de déterminer l'existence d'indicatieurs de dépréciation et l'établissement des UGT. De plus, lors du calcul de la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un actif, la Société utilise d'importantes estimations comme l'estimation des flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation applicables. Toute modification importante des conditions du marché pourrait se traduire par une incapacité à recouvrer les valeurs comptables des actifs non financiers (note 14); et

- **Impôts différés**

 Les actifs et les passifs d'impôt différé nécessitent des estimations quant à la nature et au moment des différences permanentes et temporelles futures, le moment attendu des reprises de ces différences temporelles et les taux d'imposition futurs qui s'appliqueront à ces différences. Un jugement est également requis pour déterminer la base fiscale des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et le taux d'imposition résultant utilisé pour évaluer l'impôt différé (voir note 10).

De tels jugements et estimations sont basés sur les faits et l'information dont dispose la direction de la Société. Des changements dans les faits et les circonstances pourraient nécessiter la révision des estimations précédentes et les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. DÉVELOPPEMENTS AU SUJET DES CONVENTIONS COMPTABLES

Les normes suivantes publiées par l'IASB ont été adoptées par la Société le 1er septembre 2013 et, sauf sur indication contraire, n'ont pas d'impact sur la performance financière de la Société:

- Modifications de l'IFRS 7, *Instruments financiers: information à fournir;*
- IFRS 10, *États financiers consolidés;*
- IFRS 12, *Information à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités;*
- IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur; et*
- Modifications d'IAS 19, *Avantages du personnel:* La principale différence résultant de la norme modifiée est que le taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes ne sera plus utilisé pour calculer les charges au titre des régimes à prestations définies. Les notions d'«intérêts débiteurs» et de «rendement prévu des actifs des régimes» sont remplacés par la notion d'«intérêt net», lequel est calculé par l'application du taux d'actualisation au passif net ou à l'actif net. La norme modifiée ne prescrit pas dans les comptes consolidés de résultat la classification de la présentation du montant d'intérêt net des régimes à prestations définies. La Société a choisi d'inclure le montant d'intérêt net dans les charges financières.

L'écart entre le taux de rendement réel des actifs des régimes et le taux d'actualisation ainsi que l'incidence du plafond relatif aux actifs des régimes à prestations définies, le cas échéant, sont présentés dans les autres éléments du résultat global comme une réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies.

La norme modifiée a été appliquée rétrospectivement pour la période comparative dans les états financiers consolidés. L'impact sur le bénéfice et les autres éléments du résultat global est le suivant:

	Exercice clos le 31 août 2013		
	Précédemment présenté	Incidence d'IAS 19 modifiée	Actuellement présenté
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$
Charges d'exploitation			
Salaires, avantages du personnel et services impartis	355 828	(1 216)	354 612
Charges financières	134 013	1 156	135 169
Impôts sur le résultat	63 699	16	63 715
Bénéfice de l'exercice	189 777	44	189 821
Bénéfice de l'exercice attribuable au propriétaires de la Société	64 088	172	64 260
Autres éléments du résultat global			
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	5 060	274	5 334
Charge d'impôts sur le résultat liée	(1 361)	(77)	(1 438)
Bénéfice par action			
De base	3,83	0,01	3,84
Dilué	3,81	0,01	3,82

L'impact sur les bénéfices non distribués est le suivant:

	Précédemment présenté	Incidence d'IAS 19 modifiée	Actuellement présenté
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$
Au 31 août 2012	273 489	(253)	273 236
Au 31 août 2013	326 964	(12)	326 952

4. NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS COMPTABLES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

Un certain nombre de nouvelles normes, d'interprétations et de modifications des normes actuelles ont été publiées par l'IASB. Elles sont obligatoires, mais ne sont pas encore entrées en vigueur pour l'exercice clos le 31 août 2014 et n'ont pas été appliquées dans la cadre de la préparation des présents états financiers consolidés. Les normes suivantes pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société :

	En vigueur pour les exercices ouverts à compter du	
IFRS 9, *Instruments financiers*	1er janvier 2018	Adoption anticipée permise
IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*	1er janvier 2017	Adoption anticipée permise
Modifications d'IAS 19, *Régime à prestations définies: Cotisations des membres du personnel*	1er juillet 2014	Adoption anticipée permise
IFRIC 21, *Droits ou taxes*	1er janvier 2014	Adoption anticipée permise

IFRS 9 remplace les lignes directrices d'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.* La norme comprend des exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation, à la dépréciation, à la décomptabilisation et au modèle général de comptabilité de couverture. L'IASB a mené à terme son projet de remplacement par étapes d'IAS 39, et la norme a été rehaussée à chaque étape. La version d'IFRS 9 publiée en 2014 a préséance sur toutes les versions précédentes; cependant, durant une période définie, les précédentes versions d'IFRS 9 peuvent être adoptées par anticipation, si ce n'est déjà fait, dans la mesure où la date d'application initiale pertinente est antérieure au 1er février 2015. IFRS 9 ne remplace pas l'exigence relative à la comptabilisation de couverture à la juste valeur du portefeuille en ce qui a trait au risque de taux d'intérêt, puisque cette étape a été séparée du projet IFRS 9 en raison de la nature à plus long terme du projet de macro-couverture qui en est actuellement à l'étape du document de travail du processus établi. Par conséquent, l'exception présentée dans IAS 39 en ce qui concerne une couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers continue de s'appliquer.

IFRS 15 établit les principes de présentation de la nature, du montant, du calendrier et du degré d'incertitude des produits des activités ordinaires et des flux de trésorerie tirés des contrats d'une entité avec des clients. Cette norme prévoit un modèle unique de comptabilisation des produits en vue de présenter le transfert des biens ou services promis aux clients, selon un montant qui reflète la contrepartie que l'entité prévoit recevoir en échange de ces biens et services. IFRS 15 remplace les normes suivantes : IAS 11, *Contrats de construction*, IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers,* IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients,* et SIC-31, *Produits des activités ordinaires - Opérations de troc impliquant des services de publicité*. L'application de la norme est obligatoire pour toutes les entités qui présentent leur information financière en IFRS et s'applique à presque tous les contrats conclus avec des clients. Les contrats de location, les instruments financiers et les contrats d'assurance constituent les principales exceptions.

Les modifications à IAS 19 s'appliquent aux cotisations versées par des membres du personnel ou des tiers à un régime à prestations définies. Les modifications visent à simplifier la comptabilisation des cotisations qui ne sont pas liées au nombre d'années de service par exemple, les cotisations des employés, qui sont calculées en fonction d'un pourcentage fixe de leur salaire.

IFRIC 21 détermine la comptabilisation d'une obligation au titre d'un droit ou d'une taxe sans lien avec les impôts sur le résultat. L'interprétation porte sur la définition d'un fait générateur d'obligation qui donne lieu au paiement d'un droit ou d'une taxe, et sur le moment où un passif doit être comptabilisé.

La Société est à évaluer l'étendue de l'incidence de ces changements sur ses états financiers consolidés.

5. SECTEURS OPÉRATIONNELS

Le bénéfice (perte) de l'exercice de la Société pour l'exercice est présenté(e) en deux secteurs opérationnels: les activités liées au service de câblodistribution et des services de données aux entreprises et les autres activités.

Le secteur des activités liées au services de câblodistribution et des services de données aux entreprises fourni, principalement à une clientèle résidentielle, une vaste gamme de services de Télévision, de services IHV et de Téléphonie. Il fournit également aux petites et moyennes entreprises des solutions d'affaires, ce qui comprend des services de réseautage de données, d'Ethernet, d'hébergement Web, d'accès IHV et de voix sur IP. Ce secteur fournit aussi par le biais de ses centres de données informatiques, des services de co-implantation, des services d'hébergement gérés et dédiés, des services de techonologie de l'informatique gérés, des services d'informatique en nuage et des services de connectivité aux petites, moyennes et grandes entreprises et à la clientèle du secteur public par l'entremise de ses réseaux optiques.

Le secteur autres inclut les activités de la radiodiffusion, de la représentation spécialisée dans le domaine de l'affichage publicitaire dans les transports collectifs et du siège social, ainsi que les éliminations intersectorielles.

Les activités liées aux secteurs des services de câblodistribution et des services de données aux entreprises sont exercées au Canada, aux États-Unis et en Europe principalement au Royaume-Uni, et les activités du secteur autres sont exercées au Canada.

La Société évalue le rendement de chaque secteur selon le bénéfice de l'exercice par secteur. Les transactions intersectorielles sont évaluées à la valeur établie entre les parties.

						Exercice clos les 31 août
	Câblodistribution et services de données aux entreprises			**Autres**		**Consolidé**
	2014	2013	**2014**	2013	**2014**	2013
(*en milliers de dollars canadiens)*	**$**	$	**$**	$	**$**	$
		(retraité, notes 3 et 6)		*(retraité, note 3)*		*(retraité, notes 3 et 6)*
Produits	**1 947 591**	1 692 466	**148 447**	141 791	**2 096 038**	1 834 257
Charges d'exploitation	**1 044 560**	902 174	**143 216**	133 441	**1 187 776**	1 035 615
Honoraires de gestion – COGECO inc.	**9 674**	9 569	**(9 674)**	(9 569)	**—**	—
Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition[1]	**4 736**	21 570	**—**	92	**4 736**	21 662
Amortissements	**460 282**	382 714	**5 366**	5 561	**465 648**	388 275
Perte de valeur au titre des immobilisations corporelles (note 13)	**35 493**	—	**—**	—	**35 493**	—
Charges financières	**130 221**	128 770	**7 234**	6 399	**137 455**	135 169
Impôts sur le résultat	**53 184**	62 774	**1 576**	941	**54 760**	63 715
Bénéfice de l'exercice	**209 441**	184 895	**729**	4 926	**210 170**	189 821
Total des actifs	**5 173 741**	5 149 211	**193 989**	199 416	**5 367 730**	5 348 627
Immobilisations corporelles	**1 830 971**	1 854 155	**21 299**	20 711	**1 852 270**	1 874 866
Immobilisations incorporelles	**1 894 846**	1 910 089	**91 341**	92 588	**1 986 187**	2 002 677
Goodwill	**1 220 529**	1 189 231	**39 125**	39 125	**1 259 654**	1 228 356
Acquisition d'immobilisations corporelles	**400 846**	389 635 [2]	**4 707**	4 707	**405 553**	392 855
Acquisition d'immobilisations incorporelles et autres actifs	**14 626**	18 567	**—**	—	**14 626**	18 567

(1) En 2014, les frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition étaient principalement reliés aux primes de départ liées à la restructuration de nos effectifs dans le secteur de la câblodistribution et des services de données aux entreprises. En 2013, les frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition étaient principalement reliés aux coûts d'acquisiition en lien avec les regroupements d'entreprises (voir note 6) et aux primes de départ liées à la restructuration de nos effectifs dans le secteur de la câblodistribution et des services de données aux entreprises.

(2) Les acquisitions pour le secteur de la câblodistribution et des services de données aux entreprises comprennent 937 000 $ d'immobilisations corporelles acquises en vertu des contrats de location-financement.

Les tableaux suivants présentent certaines données géographiques:

				Exercice clos le 31 août 2014
	Canada	**États-Unis**	**Europe**	**Total**
(*en milliers de dollars canadiens)*	**$**	**$**	**$**	**$**
Produits	**1 554 676**	**503 516**	**37 846**	**2 096 038**
Immobilisations corporelles	**1 411 045**	**389 112**	**52 113**	**1 852 270**
Immobilisations incorporelles	**1 167 763**	**807 274**	**11 150**	**1 986 187**
Goodwill	**372 835**	**835 319**	**51 500**	**1 259 654**

				Exercice close le 31 août 2013
	Canada	États-Unis	Europe	Total
(*en milliers de dollars canadiens)*	$	$	$	$
	(retraité, note 6)	*(retraité, note 6)*	*(retraité, note 6)*	*(retraité, note 6)*
Produits	1 488 876	327 982	17 399	1 834 257
Immobilisations corporelles	1 430 471	394 359	50 036	1 874 866
Immobilisations incorporelles	1 186 613	804 034	12 030	2 002 677
Goodwill	372 835	808 968	46 553	1 228 356

6. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES EN 2013

Le 30 novembre 2012, la filiale de la Société, Cogeco Câble inc., a conclu l'acquisition de toutes les actions en circulation d'Atlantic Broadband, un câblodistributeur indépendant fondée en 2003 et qui comptait près de 485 000 unités de service primaire et offrant des services de Télévision numérique et analogique, d'IHV et de Téléphonie. Cette acquisition est un intéressant point d'entrée sur le marché américain, offrant une augmentation significative des unités de service primaire à fort potentiel de croissance, un excellent réseau d'infrastructure de qualité ainsi que la possibilité pour les dirigeants de la Société de faire bénéficier de leur savoir-faire et de leur expérience opérationnelle. La transaction, qui est évaluée à 1,36 milliard $ US, a été financée au moyen d'une combinaison d'espèces, d'un prélèvement sur le crédit à terme renouvelable existant de la Société d'un montant approximatif de 588 millions $ US et d'emprunts totalisant 660 millions $ US aux termes d'un nouveau financement garanti sans recours d'Atlantic Broadband. Atlantic Broadband exploite des réseaux de câblodistribution dans l'ouest de la Pennsylvanie, au sud de la Floride, au Maryland/Delaware et en Caroline du Sud.

Le 31 janvier 2013, la filiale de la Société, Cogeco Câble inc., a conclu l'acquisition d'approximativement 96,57 % des actions émises et en circulation, de Peer 1 Network Enterprises, Inc. ("Peer 1 Hosting"). La transaction d'une valeur d'environ 649 millions $ a été financé au moyen de nouveaux crédits renouvelables garantis d'un montant d'environ 250 millions $ ainsi que de nouvelles facilités de crédits à terme garanties d'un montant d'environ 400 millions $ ayant tous les deux une échéance de quatre ans. Le 3 avril 2013, Cogeco Câble a conclu l'acquisition des 3,43 % d'actions émises et en circulation restantes de Peer 1 Hosting pour une contrepartie en trésorerie de 17 millions $, conformément aux dispositions en matière d'acquisition forcée de l'article 300 de la *Business Corporations Act* («Colombie-Britannique»). Peer 1 Hosting est une société de classe mondiale en matière d'infrastructure Web et d'informatique en nuage qui se spécialise dans les domaines des TI gérées, l'hébergement géré et dédié, de la co-implantation et des services d'informatique en nuage, et qui au moment de l'acquisition, avait 20 centres de données informatiques et 56 points de présence partout en Amérique du Nord et en Europe. Cette acquisition renforce la zone de couverture de Cogeco Câble et valorise ses initiatives stratégiques par l'augmentation de la portée de l'entreprise dans un secteur attrayant qui offre des perspectives de croissance importantes pour des plateformes de centres de données informatiques à la fine pointe de la technologie. Le centre de réseau principal et siège social de Peer 1 Hosting sont situés à Vancouver, Canada.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2014, Cogeco Câble inc. a finalisé la répartition du prix d'achat de l'acquisition d'Atlantic Broadband, qui est demeurée inchangée de celle présentée dans les états financiers annuels consolidés de l'exercice 2013, excepté tel que mentionné ci-bas. Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2014, Cogeco Câble a finalisé la répartition du prix d'achat de l'acquisition de Peer 1 Hosting. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2014, les répartitions des prix d'achat d'Atlantic Broadband et de Peer 1 Hosting ont été modifiées afin d'ajuster une erreur de présentation des actifs d'impôts différés acquis et des passifs d'impôts différés pris en charge. L'erreur de présentation est que la Société n'a pas compensé en 2013 les actifs d'impôts différés et les passifs d'impôts différés des mêmes autorités fiscales, tel que requis par IAS 12. L'impact de cette modificatin a réduit les actifs d'impôts différés et les passifs d'impôts différés de 105,9 millions $.

La répartition finale du prix d'achat d'Atlantic Broadband et de Peer 1 Hosting, compte tenu de la modification, s'établit comme suit:

(en milliers de dollars canadiens)	**Peer 1 Hosting Répartition finale $**	**Atlantic Broadband Répartition finale $**	**TOTAL Répartition finale $**
Contrepartie versée			
Achat d'actions	**494 796**	**337 779**	**832 575**
Ajustements du fonds de roulement	**—**	**5 415**	**5 415**
Remboursement des dettes garanties et règlement des options en circulation	**170 872**	**1 021 854**	**1 192 726**
	665 668	**1 365 048**	**2 030 716**
Actifs net acquis			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**10 840**	**5 480**	**16 320**
Trésorerie soumise à des restrictions	**8 729**	**—**	**8 729**
Créances clients et autres débiteurs	**12 772**	**12 012**	**24 784**
Impôts sur le résultat à recevoir	**2 797**	**3 907**	**6 704**
Charges payées d'avance et autres	**3 855**	**1 370**	**5 225**
Autres actifs	**2 462**	**—**	**2 462**
Immobilisations corporelles	**150 013**	**302 211**	**452 224**
Immobilisations incorporelles	**144 231**	**711 418**	**855 649**
Goodwill	**410 454**	**522 215**	**932 669**
Actifs d'impôts différés	**1 599**	**—**	**1 599**
Dettes fournisseurs et autres créditeurs pris en charge	**(26 512)**	**(27 620)**	**(54 132)**
Provisions	**—**	**(721)**	**(721)**
Produits différés et perçus d'avance pris en charge	**(3 388)**	**(7 697)**	**(11 085)**
Dette à long terme prise en charge	**(1 735)**	**—**	**(1 735)**
Passifs d'impôts différés	**(50 449)**	**(157 527)**	**(207 976)**
	665 668	**1 365 048**	**2 030 716**

La finalisation de la répartition du prix d'achat d'Atlantic Broadband au cours du premier trimestre clos le 30 novembre 2013, et du prix d'achat de Peer 1 Hosting au cours du deuxième trimestre clos le 28 février 2014, n'a eu aucune incidence sur le compte consolidé de résultat, et a entraîné une réduction de 1,2 million $ du résultat global pour l'exercice clos le 31 août 2013. L'impact sur l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2013 suite à la finalisation de la répartition du prix d'achat de Peer 1 Hosting et l'ajustement de l'erreur de présentation est le suivant:

			Au 31 août 2013	
(en milliers de dollars canadiens)	Précédemment présenté $	Ajustements des répartitions des prix d'achat $	Erreur de présentation $	Actuellement présenté $
Impôts sur le résultat à recevoir	17 714	658	—	18 372
Immobilisations incorporelles	2 003 581	(904)	—	2 002 677
Goodwill	1 231 140	(2 784)	—	1 228 356
Actifs d'impôts différés	137 046	4 352	(105 208)	36 190
Passifs d'impôts différés	637 883	2 474	(105 208)	535 149
Cumul des autres éléments du résultat global	6 545	(368)	—	6 177
Participation sans contôle	912 095	(784)	—	911 311

De plus, en 2013, Métromédia a également complété l'acquisition de la participation sans contrôle de 27,5% dans l'une de ses filiales pour une contrepartie en trésorerie d'environ 0,5 million $.

7. CHARGES D'EXPLOITATION

Exercice clos les 31 août	**2014**	2013
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
		(retraité, note 3)
Salaires, avantages du personnel et services impartis	**408 548**	354 612
Coûts de prestations de service[1]	**589 841**	513 378
Coûts liés aux clients[2]	**80 331**	73 323
Autres achats externes[3]	**109 056**	94 302
	1 187 776	1 035 615

(1) Comprend le coût des équipements vendus, les coûts liés au contenu et à la programmation, les paiements à d'autres entreprises de télécommunications, les dépenses liées aux centres de données informatiques, les frais de franchise et les coûts de réseau.
(2) Comprend les frais de publicité et de marketing, les frais de vente, les frais de facturation, les charges pour créances douteuses et les frais de recouvrement.
(3) Comprend les frais relatifs aux immeubles à bureau, les honoraires professionnels, les frais liés au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») et d'autres frais d'administration.

8. AMORTISSEMENTS

Exercice clos les 31 août	**2014**	2013
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Amortissement des immobilisations corporelles	**406 584**	335 487
Amortissement des immobilisations incorporelles	**59 064**	52 788
	465 648	388 275

9. CHARGES FINANCIÈRES

Exercice clos les 31 août	**2014**	2013
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
		(retraité, note 3)
Intérêts sur la dette à long terme	**131 638**	128 647
Pertes nettes (gains nets) de change	**(380)**	1 920
Amortissement des coûts de transaction différés	**2 027**	3 075
Coûts d'emprunt capitalisés[1]	**(1 683)**	(3 866)
Autres	**5 853**	5 393
	137 455	135 169

(1) Pour l'exercice clos le 31 août 2014, le taux d'intérêt moyen utilisé pour la capitalisation des coûts d'emprunt était de 4,5% (6% en 2013).

10. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Exercice clos les 31 août	**2014**	2013
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
		(retraité, note 3)
Exigibles	**86 170**	87 810
Différés	**(31 410)**	(24 095)
	54 760	63 715

Le tableau suivant présente le rapprochement entre la charge d'impôts sur le résultat selon les taux d'impôt sur le résultat fédéral et provinciaux réglementaires du Canada et la charge d'impôts sur le résultat consolidé:

Exercices clos les 31 août	**2014**	2013
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
		(retraité, note 3)
Bénéfice avant impôts sur le résultat	**264 930**	253 536
Taux d'impôt sur le résultat combiné	**26,66 %**	26,96 %
Impôts sur le résultat au taux d'impôt sur le résultat combiné	**70 630**	68 353
Ajustement lié aux pertes ou aux bénéfices assujettis à des taux d'impôt sur le résultat inférieurs ou supérieurs	**531**	1 003
Impôts sur le résultat découlant des dépenses non déductibles	**1 980**	3 962
Incidences fiscales provenant des investissements dans des établissements à l'étranger	**(17 929)**	(9 554)
Variation des avantages non comptabilisés liés aux pertes fiscales	**—**	39
Autres	**(452)**	(88)
Impôts sur le résultat au taux d'impôt effectif	**54 760**	63 715

Le tableau qui suit présente les impôts différés qui découlent des écarts temporels entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, de même que les reports prospectifs de pertes fiscales:

Aux 31 août	**2014**	2013
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
		(retraité, note 6)
Immobilisations corporelles	**(152 130)**	(168 992)
Immobilisations incorporelles	**(414 918)**	(400 749)
Produits différés et perçus d'avance	**6 482**	4 735
Bénéfice de sociétés de personnes	**(37 077)**	(53 629)
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital et autres crédits d'impôts, déduction faite des avantages non comptabilisés liés aux pertes fiscales	**121 234**	114 418
Autres	**2 124**	5 258
Passifs d'impôts différés net	**(474 285)**	(498 959)
Présentation aux états financiers:		
Actifs d'impôts différés	**24 581**	36 190
Passifs d'impôts différés	**(498 866)**	(535 149)
Passifs d'impôts différés nets	**(474 285)**	(498 959)

La variation des soldes d'actifs et de passifs d'impôts différés au cours des exercices 2014 et 2013 s'établit comme suit:

				Exercice clos le 31 août 2014	
	Solde au début de l'exercice	**Reconnus en résultat net**	**Reconnus aux autres éléments du résultat global**	**Ajustements au titre de l'écart de change**	**Solde à la fin de l'exercice**
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**
	(retraité, note 6)				
Immobilisations corporelles	**(168 992)**	**19 323**	**—**	**(2 461)**	**(152 130)**
Immobilisations incorporelles	**(400 749)**	**(6 593)**	**—**	**(7 576)**	**(414 918)**
Produits différés et perçus d'avance	**4 735**	**1 643**	**—**	**104**	**6 482**
Bénéfice de sociétés de personnes	**(53 629)**	**16 552**	**—**	**—**	**(37 077)**
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital et autres crédits d'impôts, déduction faite des avantages non comptabilisés liés aux pertes fiscales	**114 418**	**3 106**	**—**	**3 710**	**121 234**
Autres	**5 258**	**(2 621)**	**(467)**	**(46)**	**2 124**
	(498 959)	**31 410**	**(467)**	**(6 269)**	**(474 285)**

	Exercice clos le 31 août 2013					
	Solde au début de l'exercice	Reconnus en résultat net	Reconnus aux autres éléments du résultat global	Acquis par le biais de regroupements d'entreprises	Ajustements au titre de l'écart de change	Solde à la fin de l'exercice
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$	$	$
	(retraité, note 3)	*(retraité, note 3)*	*(retraité, note 3)*	*(retraité, note 6)*	*(retraité, note 6)*	*(retraité, notes 3 et 6)*
Immobilisations corporelles	(88 707)	13 334	—	(89 046)	(4 573)	(168 992)
Immobilisations incorporelles	(163 878)	(861)	—	(223 393)	(12 617)	(400 749)
Produits différés et perçus d'avance	6 025	(1 562)	—	166	106	4 735
Bénéfice de sociétés de personnes	(71 121)	17 492	—	—	—	(53 629)
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital et autres crédits d'impôts, déduction faite des avantages non comptabilisés liés aux pertes fiscales	9 677	(4 360)	—	103 276	5 825	114 418
Autres	4 328	52	(1 649)	2 620	(93)	5 258
	(303 676)	24 095	(1 649)	(206 377)	(11 352)	(498 959)

Au 31 août 2014, la Société et ses filiales disposent de pertes fiscales fédérales reportées totalisant approximativement 314,2 millions $, pour lesquelles l'avantage fiscal a été constaté dans les états financiers. Ces pertes viennent à échéance comme suit:

	2024	2025	2026	Par la suite	Total
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$	$
Canada	**—**	**—**	**—**	**47 744**	**47 744**
États-Unis	**20 396**	**44 964**	**60 720**	**116 857**	**242 937**
Royaume-Uni[(1)]	**—**	**—**	**—**	**23 527**	**23 527**
	20 396	**44 964**	**60 720**	**188 128**	**314 208**

(1) Les pertes fiscales au Royaume-Uni peuvent être reportées indéfiniment afin de compenser des profits provenant du même type d'exploitation.

La Société et ses filiales disposent de pertes en capital reportées totalisant 641,1 millions $, pour lesquelles l'avantage fiscal n'a pas été constaté dans les états financiers consolidés. Ces pertes peuvent être reportées indéfiniment contre des gains en capital.

11. BÉNÉFICE PAR ACTION

Le tableau suivant présente un rapprochement entre le bénéfice par action de base et dilué :

Exercice clos les 31 août	**2014**	2013
(en miliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les données par action)	**$**	$
		(retraité, note 3)
Bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société	**67 680**	64 260
Nombre moyen pondéré d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation	**16 731 069**	16 725 576
Incidence des unités d'actions incitatives dilutives	**101 769**	107 637
Nombre moyen pondéré dilué d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation	**16 832 838**	16 833 213
Bénéfice par action		
De base	**4,05**	3,84
Dilué	**4,02**	3,82

12. AUTRES ACTIFS

Aux 31 août	**2014**	2013
(en milliers de dollars canadiens)	$	$
Coûts de transactions	**8 689**	7 489
Autres	**2 948**	3 557
	11 637	11 046

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au cours des exercices 2014 et 2013, les variations des immobilisations corporelles s'établissaient comme suit:

Exercices clos les 31 août 2014 et 2013	Terrains, bâtiments et améliorations locatives	Systèmes de réseaux [1]	Équipement de centres de données informatiques [2]	Appareils résidentiels	Matériel roulant et équipements [3]	Total
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$	$	$
Coût						
Solde au 1er septembre 2012	95 997	1 847 139	30 040	358 020	187 655	2 518 851
Acquis par le biais de regroupements d'entreprises	59 752	261 892	67 470	30 825	32 285	452 224
Autres additions	35 873	227 084	45 728 [4]	45 172	38 998	392 855
Dispositions et radiations	—	(11 766)	(2 226)	(5 418)	(3 311)	(22 721)
Ajustements au titre de l'écart de change	1 901	16 405	3 229	2 169	1 997	25 701
Solde au 31 août 2013	**193 523**	**2 340 754**	**144 241**	**430 768**	**257 624**	**3 366 910**
Autres additions	**7 275**	**203 881**	**70 338**	**62 502**	**61 557**	**405 553**
Dispositions et radiations	**(121)**	**(9 022)**	**(4 620)**	**(10 231)**	**(33 725)**	**(57 719)**
Ajustements au titre de l'écart de change	**3 918**	**10 370**	**4 075**	**1 460**	**1 877**	**21 700**
Solde au 31 août 2014	**204 595**	**2 545 983**	**214 034**	**484 499**	**287 333**	**3 736 444**
Amortissement et perte de valeur cumulés						
Solde au 1er septembre 2012	25 253	800 930	7 448	249 381	91 935	1 174 947
Charge d'amortissement	8 610	197 299	25 481	69 567	34 530	335 487
Dispositions et radiations	—	(10 605)	(2 205)	(4 223)	(3 125)	(20 158)
Ajustements au titre de l'écart de change	65	963	365	224	151	1 768
Solde au 31 août 2013	**33 928**	**988 587**	**31 089**	**314 949**	**123 491**	**1 492 044**
Charge d'amortissement	**13 841**	**230 381**	**44 654**	**69 198**	**48 510**	**406 584**
Dispositions et radiations	**(11)**	**(7 782)**	**(4 622)**	**(7 816)**	**(33 502)**	**(53 733)**
Perte de valeur	**—**	**—**	**—**	**3 042**	**32 451**	**35 493**
Ajustements au titre de l'écart de change	**210**	**1 777**	**1 000**	**441**	**358**	**3 786**
Solde au 31 août 2014	**47 968**	**1 212 963**	**72 121**	**379 814**	**171 308**	**1 884 174**
Valeur comptable						
Au 31 août 2013	159 595	1 352 167	113 152	115 819	134 133	1 874 866
Au 31 août 2014	**156 627**	**1 333 020**	**141 913**	**104 685**	**116 025**	**1 852 270**

(1) Les systèmes de réseaux comprennent les tours de câblodistribution, les têtes de ligne, les émetteurs, les réseaux de fibre et câble coaxial, les branchements de clients et les équipements de réseaux.

(2) Les équipements de centres de données informatiques comprennent l'infrastructure générale, les équipements mécaniques et électriques et les contrôles d'accès et de sécurité. Les serveurs qui font partis des services d'hébergement sont amortis sur une base linéaire correspondant à leur durée de vie utile, qui est de trois ans.

(3) Le matériel roulant et les équipements comprennent le matériel roulant, l'équipement de programmation, le mobilier et les agencements, le matériel informatique et les logiciels ainsi que les autres équipements.

(4) Les autres additions comprennent 937 000 $ d'immobilisations corporelles acquises en vertu de contrats de location-financement.

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2014, la filiale indirecte de câblodistribution de la Société, Cogeco Câble Canada, a comptabilisé une perte de valeur de 32,2 millions $ au titre des immobilisations corporelles, des salaires et des coûts d'emprunt capitalisés à l'égard d'un projet de solution de télévision sur protocole Internet (« IPTV ») et de projets connexes auxquels les services de câblodistribution canadiens ont travaillé. En raison de problèmes de performance inattendus relatifs au bon fonctionnement de la plateforme, Cogeco Câble Canada a dû mettre fin au projet. Ces coûts n'avaient pas encore été amortis.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2014, la filale de la Société, Cogeco Câble inc., a comptabilisé dans son secteur des services de données aux entreprises une perte de valeur de 3,3 million $ au titre des immobilisations corporelles liées à la rationalisation de ses plateformes d'automatisation ayant trait aux activités d'exploitation des centres de données informatiques.

14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

A) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au cours des exercices 2014 et 2013, les variations des immobilisations incorporelles s'établissaient comme suit:

	Durée d'utilité déterminée		Durée d'utilité indéterminée			
Exercices clos les 31 août 2014 et 2013	Relations-clients [1]	Autres [2]	Licences de câblodistribution	Licenses de radiodiffusion	Nom commercial	Total
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$	$	$
	(retraité, note 6)				*(retraité, note 6)*	*(retraité, note 6)*
Coût						
Solde au 1er septembre 2012	87 255	45 989	967 000	79 918	—	1 180 162
Acquis par le biais de regroupements d'entreprises	262 495	867	566 353	—	25 934	855 649
Autres additions	—	19 721	—	—	—	19 721
Entièrement amortis	—	(10 966)	—	—	—	(10 966)
Ajustements au titre de l'écart de change	12 818	128	33 857	—	—	46 803
Solde au 31 août 2013	**362 568**	**55 739**	**1 567 210**	**79 918**	**25 934**	**2 091 369**
Autres additions	**—**	**15 378**	**—**	**—**	**—**	**15 378**
Entièrement amortis	**—**	**(11 195)**	**—**	**—**	**—**	**(11 195)**
Ajustements au titre de l'écart de change	**8 706**	**172**	**19 550**	**—**	**—**	**28 428**
Solde au 31 août 2014	**371 274**	**60 094**	**1 586 760**	**79 918**	**25 934**	**2 123 980**
Amortissement et perte de valeur cumulés						
Solde au 1er septembre 2012	24 767	21 579	—	—	—	46 346
Charge d'amortissement	39 733	13 055	—	—	—	52 788
Entièrement amortis	—	(10 966)	—	—	—	(10 966)
Ajustements au titre de l'écart de change	520	4	—	—	—	524
Solde au 31 août 2013	**65 020**	**23 672**	**—**	**—**	**—**	**88 692**
Charge d'amortissement	**43 648**	**15 416**	**—**	**—**	**—**	**59 064**
Entièrement amortis	**—**	**(11 195)**	**—**	**—**	**—**	**(11 195)**
Ajustements au titre de l'écart de change	**1 213**	**19**	**—**	**—**	**—**	**1 232**
Solde au 31 août 2014	**109 881**	**27 912**	**—**	**—**	**—**	**137 793**
Valeur comptable						
Au 31 août 2013	297 548	32 067	1 567 210	79 918	25 934	2 002 677
Au 31 août 2014	**261 393**	**32 182**	**1 586 760**	**79 918**	**25 934**	**1 986 187**

(1) Les relations-clients comprennent les ententes contractuelles à long terme avec les clients et les sociétés de transport collectif.

(2) Comprend les coûts de rebranchement et d'activation de services additionels, les coûts directs incrémentaux liés à l'acquisition de client des services de données aux entreprises et les baux favorables.

B) GOODWILL

Au cours des exercices 2014 et 2013, les variations du goodwill s'établissaient comme suit:

Exercices clos les 31 août 2014 et 2013	
(en milliers de dollars canadiens)	$
	(retraité, note 6)
Coût	
Solde au 1er septembre 2012	249 198
Acquis par le biais de regroupements d'entreprises	933 038
Ajustements au titre de l'écart de change	46 120
Solde au 31 août 2013	**1 228 356**
Ajustements au titre de l'écart de change	**31 298**
Solde au 31 août 2014	**1 259 654**

C) TEST DE DÉPRÉCIATION SUR LE GOODWILL ET LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILTÉ INDÉTERMINÉE

La Société effectue des tests annuels de dépréciation, ou plus fréquemment s'il existe des indices que les actifs se sont dépréciés, sur la base des UGT. Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminés sont affectés à chaque UGT de la Société de la façon suivante:

Aux 31 août					**2014**				2013
Secteurs opérationnels	UGT	**Goodwill**	**Licences de câblo-distribution**	**Nom commercial**	**Licences de radio-diffusion**	Goodwill	Licences de câblo-distribution	Nom commercial	Licences de radio-diffusion
(en milliers de dollars canadiens)		**$**	**$**	**$**	**$**	$	$	$	$
						(retraité, note 6)		*(retraité, note 6)*	
Câblodistribution et services de données aux entreprises									
Services de câblodistribution canadiens	Ontario	**4 662**	**857 696**	**—**	**—**	4 662	857 696	—	—
	Québec	**—**	**109 304**	**—**	**—**	—	109 304	—	—
Services de câblodistribution américains	Sud de la Floride	**117 371**	**203 325**	**—**	**—**	113 668	196 911	—	—
	Caroline du Sud	**50 002**	**33 706**	**—**	**—**	48 425	32 643	—	—
	Ouest de la Pennsylvanie	**336 336**	**338 150**	**—**	**—**	325 726	327 483	—	—
	Maryland/ Delaware	**67 689**	**44 579**	**—**	**—**	65 554	43 173	—	—
Services de données aux entreprises	Cogeco Services Réseaux	**205 780**	**—**	**—**	**—**	205 780	—	—	—
	Peer 1 Hosting	**438 689**	**—**	**25 934**	**—**	425 416	—	25 934	—
Autres	Radiodiffusion	**18 585**	**—**	**—**	**79 918**	18 585	—	—	79 918
	Affichage publicitaire	**20 540**	**—**	**—**	**—**	20 540	—	—	—
Total		**1 259 654**	**1 586 760**	**25 934**	**79 918**	1 228 356	1 567 210	25 934	79 918

Aux 31 août 2014 et 2013, la Société a soumis le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée à des tests de dépréciation. La valeur recouvrable de chaque UGT est fondée sur un calcul de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité a été déterminée au moyen de projections des flux de trésorerie dérivées des projections financières pour une période de cinq ans. Ces projections reflètent les attentes de la direction en matière de croissance des produits, des charges et de la marge pour chaque UGT en fonction de l'expérience passée. Les flux de trésorerie au-delà de la période de cinq ans ont été extrapolés selon un taux de croissance estimatif déterminé d'après les taux de croissance prévus pour les marchés spécifiques dans lesquels les UGT exercent leurs activités et ne sont pas considérés comme excédant les taux de croissance moyens à long terme pour ces marchés. Les taux d'actualisation qui s'appliquent aux prévisions de flux de trésorerie sont établis à partir du coût moyen pondéré du capital avant impôt de la Société, lequel est ajusté pour tenir compte des profils de risque spécifique de chaque UGT. Il a été déterminé que la valeur recouvrable de chaque UGT était supérieure à sa valeur comptable, et aucune perte de valeur n'a par conséquent été comptabilisée aux 31 août 2014 et 2013.

Les hypothèses clés suivantes ont été utilisées afin de déterminer les valeurs recouvrables à l'égard des plus récents tests de dépréciation effectués pour chaque secteur opérationnel de la Société:

Aux 31 août	**2014**		2013	
Secteurs opérationnels	**Taux d'actualisation avant impôts**	**Taux de croissance perpétuel**	Taux d'actualisation avant impôts	Taux de croissance perpétuel
	%	**%**	%	%
Câblodistribution et services de données aux entreprises	**10,5 à 13,0**	**2,0 à 3,8**	10,9 à 13,0	2,0 à 4,8
Autres	**12,3 à 13,0**	**2,0 à 2,5**	11,3 à 12,8	2,0 à 2,5

Le tableau suivant présente, pour chaque secteur opérationnel, les changements requis au taux d'actualisation avant impôts et au taux de croissance perpétuel utilisés pour effectuer les tests afin que les valeurs recouvrables soient égales à la valeur comptable de l'UGT au 31 août 2014:

Secteurs opérationnels	**Augmentation du taux d'actualisation avant impôts**	**Diminution du taux de croissance perpétuel**
	%	**%**
Câblodistribution et services de données aux entreprises	**0,2 à 5,5**	**0,2 à 7,3**
Autres	**4,8 à 6,3**	**5,3 à 6,9**

15. PROVISIONS

Au cours de l'exercice 2014, les variations des provisions s'établissaient comme suit:

Exercice clos le 31 août 2014	Retenues d'impôts et droits de timbre	Coûts liés à la programmation	Autres	Total
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$
Solde au 1er septembre 2013	**6 959**	**2 525**	**3 316**	**12 800**
Provisions reconnues au cours de l'exercice	**185**	**5 023**	**3 142**	**8 350**
Provisions utilisées au cours de l'exercice	**—**	**(1 261)**	**(568)**	**(1 829)**
Provisions renversées au cours de l'exercice	**—**	**(2 332)**	**(273)**	**(2 605)**
Ajustements au titre de l'écart de change	**—**	**28**	**5**	**33**
Solde au 31 août 2014	**7 144**	**3 983**	**5 622**	**16 749**

Les provisions pour retenues d'impôts et droits de timbre ont trait à des passifs éventuels liés aux retenues d'impôts et aux droits de timbre relatifs aux exercices antérieurs à l'acquisition par Cogeco Câble inc. d'une filiale portugaise. Suite à la vente de la filiale portugaise en 2012, Cogeco Câble inc. demeure responsable de ces passifs éventuels liés aux retenues d'impôts et aux droits de timbre jusqu'à concurrence de 5 millions € selon les termes de l'entente de vente.

Les provisions pour coûts liés à la programmation comprennent les provisions pour des hausses tarifaires ainsi que des redevances et coûts additionnels liés au contenu découlant d'audits périodiques des fournisseurs de services.

Les autres provisions comprennent les provisions au titre d'obligations contractuelles ainsi que d'autres obligations juridiques.

16. DETTE À LONG TERME

Aux 31 août	Échéance	Taux d'intérêt		**2014**	2013
(en milliers de dollars canadien, sauf les pourcentages)		%		$	$
Société mère					
Crédit à terme renouvelable [a]					
Emprunt renouvelable	Février 2018	2,85	(1)	**12 975**	72 891
Débentures non garanties [b]	Novembre 2021	6,50		**34 743**	34 707
Billets non garantis de premier rang [c]	Mars 2020	6,00		**48 763**	—
Contrat de location-financement	Janvier 2017	3,23		**66**	93
Filiales					
Crédit à terme renouvelable [d]					
Facilité de crédit renouvelable du Canada					
Emprunt renouvelable - 70,5 million $ US (206 millions $ US en 2013)	Janvier 2019	1,61	(1) (2)	**76 654**	216 918
Emprunt renouvelable	Janvier 2019	—		**—**	219 561
Emprunt renouvelable - 55,6 millions £	Janvier 2019	1,95	(1)	**100 369**	—
Facilités de crédit garanties [d]					
Facilité de crédit renouvelable					
Emprunt renouvelable – 52,2 millions £ en 2013	—	—		**—**	85 180
Emprunt renouvelable – 21,9 millions $ US en 2013	—	—		**—**	23 061
Facilité de crédit renouvelable du Royaume-Uni – 3,4 millions £ en 2013	—	—		**—**	5 548
Billets garantis de premier rang [e]					
Série A – 25 millions $ US	Septembre 2024	4,14		**27 033**	—
Série B – 150 millions $ US	Septembre 2026	4,29		**162 196**	—
Billets garantis de premier rang [f]					
Série A – 190 millions $ US	Octobre 2015	7,00	(3)	**206 201**	199 349
Série B	Octobre 2018	7,60		**54 729**	54 672
Billets garantis de premier rang – 215 millions $ US [g]	Juin 2025	4,30		**232 347**	224 872
Débentures garanties de premier rang série 2 [h]	Novembre 2020	5,15		**198 839**	198 686
Débentures garanties de premier rang série 3 [i]	Février 2022	4,93		**198 537**	198 379
Débentures garanties de premier rang série 4 [j]	Mai 2023	4,18		**297 244**	296 989
Débenture non garantie de premier rang [k]	Mars 2018	5,94		**99 864**	99 829
Billets non garantis de premier rang – 400 millions $ US [l]	Mai 2020	4,88		**428 370**	413 674
Facilités de crédit de premier rang [m]					
Facilité d'emprunt à terme A - 166 millions $ US (190 millions $ US en 2013)	Novembre 2017	2,28	(1) (2)	**177 150**	195 193
Facilité d'emprunt à terme B - 377,65 millions $ US (416,85 millions $ US en 2013)	Novembre 2019	3,25	(1)	**398 211**	423 528
Facilité de crédit renouvelable - 50 millions $ US (33 millions $ US en 2013)	Novembre 2017	2,28	(1)	**54 365**	34 749
Crédit à terme renouvelable [d]					
Facilité de crédit renouvelable du Royaume-Uni – 3,1 millions £	Janvier 2019	1,95	(1)	**5 596**	—
Contrats de location-financement	Janvier 2015	3,34	(4)	**809**	2 077
				2 815 061	2 999 956
Moins : tranche à court terme				**32 349**	15 216
				2 782 712	2 984 740

(1) Taux d'intérêt sur la dette, incluant la marge applicable.
(2) Au 31 août 2014, les conventions d'échange de taux d'intérêt ont donné lieu à un taux d'intérêt effectif de 1,85% sur un montant notionnel de 70,5 million $ US pour le crédit à terme renouvelable et de 2,52% sur un montant notionnel de 129,5 million $ US pour la facilité d'emprunt à terme A, incluant la marge applicable.
(3) Les conventions d'échange de devises croisées ont donné lieu à un taux d'intérêt effectif de 7,24% sur l'équivalent en dollars canadiens de la dette libellée en dollars américains.
(4) Moyenne pondérée des taux d'intérêts sur les contrats de location-financement.

a) La Société bénéficie d'un crédit à terme renouvelable de 100 millions $, incluant une marge de crédit d'exlpoitation de 7,5 millions $. Le crédit à terme renouvelable devait originalement venir à échéance le 1er février 2016. Le 30 novembre 2012, la Société a amendé son crédit à terme renouvelable. Sous les nouveaux amendements, l'échéance a été prolongée d'une année, jusqu'au 1er février 2017. Le 20 décembre 2013, l'échéance du crédit à terme renouvelable a été prolongée d'une année supplémentaire, et conséquemment, le crédit à terme renouvelable viendra à échéance le 1er février 2018. Le 5 mars 2014, le crédit à terme renouvelable a été réduit à 50 millions $. Le crédit à terme renouvelable peut être remboursé à tout moment sans pénalité. Le crédit à terme renouvelable est garanti indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de la Société et de certaines de ses filiales, à l'exception du capital-actions et des actifs de la filiale de la Société, Cogeco Câble inc., et est garanti par ses filiales, exception faite de Cogeco Câble inc. En vertu des modalités de la convention de crédit, la Société doit respecter certaines clauses restrictives. De façon générale, les plus importantes restrictions visent les investissements autorisés, le versement de dividendes sur les actions à droits de vote multiples et les actions

subalternes à droit de vote, le remboursement de la dette à long terme, ainsi que l'atteinte et le maintien de certains ratios financiers en ce qui a trait au bénéfice opérationnel avant amortissements, aux charges financières et au total de l'endettement. Le crédit à terme renouvelable porte intérêt à des taux fondés, au gré de la Société, sur le taux des acceptations bancaires, le LIBOR en dollars américains, le taux préférentiel ou le taux de base sur les prêts en dollars américains plus la marge applicable, et des commissions d'engagement sont payables sur la portion inutilisée.

b) Le 7 novembre 2011, la Société a procédé, dans le cadre d'un placement privé, à l'émission de billets non garantis à 6,50 % pour un total de 35 millions $, et viennent à échéance le 7 novembre 2021. Les intérêts sur ces billets sont payables semestriellement à terme échu le 7 novembre et le 7 mai de chaque année, à compter du 7 mai 2012.

c) Le 5 mars 2014, la Société a procédé, dans le cadre d'un placement privé, à l'émission de billets non garantis de premier rang d'un montant de 50 millions $, pour un produit net de 48,7 millions $, déduction faite des frais de transaction d'approximativement 1,3 million $. Ces billets non garantis portent intérêt au taux annuel de 6,00 %, payable semestriellement, et viennent à échéance le 5 mars 2020. La moitié des billets non garantis de premier rang sont solidairement garantis sous forme de dette de premier rang non garantie par ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. Le produit net des billets non garantis de premier rang a été affecté au remboursement d'une tranche de la facilité de crédit à terme renouvelable de la Société de 100 millions $. Cette facilité a par conséquent été réduite à 50 millions $.

d) Le 22 novembre 2013, la filiale de la Société, Cogeco Câble inc., a modifié et mis à jour son crédit à terme renouvelable de 800 millions $ auprès d'un consortium de prêteurs. Ce crédit à terme renouvelable a été prolongé au 22 janvier 2019 et peut être prolongée annuellement. Les modifications ont donné lieu à une réduction de la marge applicable pour le calcul du taux d'intérêt ainsi qu'à une réduction des restrictions prévues dans certaines clauses restrictives. Le crédit à terme renouvelable modifié et mis à jour a également remplacé les facilités de crédit garanties de Cogeco Câble dont l'échéance était le 27 janvier 2017, qui ont été entièrement remboursées le 22 novembre 2013. Ce crédit à terme renouvelable modifié et mis à jour est composé de deux tranches: une première tranche canadienne d'un montant de 788 millions $ et une seconde tranche du Royaume-Uni d'un montant de 12 millions $. Cogeco Câble et Peer 1 (UK) Ltd. peuvent emprunter sous la tranche du Royaume-Uni. La tranche canadienne est offerte en dollars canadiens, en dollars américains, en euros et en livres sterling et les taux d'intérêt sont fondés sur le taux des acceptations bancaires, le taux de base en dollars américains, le taux LIBOR en dollars américains, en euros ou en livres sterling, plus la marge applicable. La tranche du Royaume-Uni est offerte en livres sterling et les taux d'intérêt sont fondés sur le taux de base en livres sterling et le taux LIBOR en livres sterling. Le crédit à terme renouvelable est garanti indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Câble et de certaines de ses filiales. De plus, il prévoit certaines affectations autorisées, y compris les obligations relatives à l'achat de biens, les obligations capitalisées existantes et l'octroi de toute sûreté par une entité avant qu'elle ne devienne une filiale, sous réserve d'un montant maximal. Les dispositions relatives à ce crédit prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de Cogeco Câble. De façon générale, les plus importantes restrictions visent les investissements autorisés, le versement de dividendes sur les actions à droits de vote multiples et sur les actions subalternes à droit de vote, ainsi que l'atteinte et le maintien de certains ratios financiers, principalement en ce qui a trait au BAIIA ajusté, aux charges financières et au total de l'endettement.

e) Le 27 août 2014, la filiale de la Société, Cogeco Câble inc., a procédé, dans le cadre d'un placement privé, à l'émission de billets garantis de premier rang, série A d'un montant de 25 millions $ US (27,2 millions $), déduction faite des coûts de transaction de 0,1 million $, pour un produit net de 27,1 millions $ et de billets garantis de premier rang, série B d'un montant de 150 millions $ US (163,4 millions $), déduction faite des coûts de transaction de 0,9 million $, pour un produit net de 162,5 millions $. Les billets garantis de premier rang, série A portent intérêt au taux annuel de 4,14 % payable semestriellement, et viennent à échéance le 1er septembre 2024, et les billets garantis de premier rang, série B portent intérêt au taux annuel de 4,29 % payable semestriellement, et viennent à échéance le 1er septembre 2026. Les billets garantis de premier rang, séries A et B sont rachetables au gré de Cogeco Câble en tout temps, en totalité ou en partie, à la totalité du capital plus une prime de réparation. Ces billets sont garantis indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Câble et de certaines de ses filiales.

f) Le 1er octobre 2008, la filiale de la Société, Cogeco Câble inc., a procédé à l'émission de 190 millions $ US de billets garantis de premier rang, série A, échéant le 1er octobre 2015 et de 55 millions $ de billets garantis de premier rang, série B, échéant le 1er ctobre 2018. Les billets garantis de premier rang, série B, portent intérêt au taux nominal annuel de 7,60 %, payable semestriellement. Cogeco Câble inc. a conclu des conventions d'échange de devises croisées en vue de fixer les paiements d'intérêt et de capital sur les billets garantis de premier rang, série A, de 190 millions $ US, qui portent intérêt au taux nominal annuel de 7,00 %, payable semestriellement. Compte tenu de ces conventions, le taux d'intérêt effectif des billets garantis de premier rang, série A, est de 7,24 %, et le taux de change applicable au capital de la dette libellée en dollars américains a été fixé à 1,0625 $. Les billets garantis de premier rang sont des obligations garanties, de rang égal et proportionnelles à toutes les dettes actuelles et futures. Ces billets sont garantis indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Câble inc. et de certaines de ses filiales. Ces billets sont rachetables au gré de la Société en tout temps, en totalité ou en partie, avant échéance à 100 % du montant du capital plus une prime de réparation.

g) Le 27 juin 2013, la filiale de la Société, Cogeco Câble inc., a procédé, dans le cadre d'un placement privé, à l'émission de billets garantis de premier rang d'un montant de 215 millions $ US (225,3 millions $), déduction faite des coûts de transaction de 1,5 million $, pour un produit net de 223,8 millions $. Ces billets garantis de premier rang portent intérêt à un taux de 4,30 % payable semestriellement et viennent à échéance le 16 juin 2025. Les billets garantis de premier rang sont rachetables au gré de Cogeco Câble en tout temps, en totalité ou en partie, à la totalité du capital plus une prime de réparation. Ces billets sont garantis indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Câble et de certaines de ses filiales.

h) Le 16 novembre 2010, la filiale de la Société, Cogeco Câble inc., a procédé dans le cadre d'un appel public à l'épargne, à une émission de 200 millions $ de débentures garanties de premier rang série 2. Ces débentures viennent à échéance le 16 novembre 2020 et portent intérêt au taux annuel de 5,15 % payable semestriellement. Ces débentures sont garanties indirectement par une charge de premier rang fixe et générale et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Câble inc. et de certaines de ses filiales.

i) Le 14 février 2012, la filiale de la Société, Cogeco Câble inc. a procédé, dans le cadre d'un appel public à l'épargne, à une émission de 200 millions $ de débentures garanties de premier rang série 3. Ces débentures viennent à échéance le 14 février 2022 et portent intérêt au taux annuel de 4,925 % payable semestriellement. Ces débentures sont garanties indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Câble inc. et de certaines de ses filiales.

j) Le 27 mai 2013, la filiale de la Société, Cogeco Câble inc., a procédé, dans le cadre d'un appel public à l'épargne, à une émission de 300 millions $ de débentures garanties de premier rang série 4 pour un produit net de 296,9 millions $, déduction faite des coûts de transaction de 3,1 millions $. Ces débentures viennent à échéance le 26 mai 2023 et portent intérêt au taux annuel de 4,175 % payable semestriellement. Ces débentures sont garanties indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Câble inc. et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. Les dispositions relatives à ces débentures prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de Cogeco Câble et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. De façon générale, les plus importantes restrictions visent les endettements autorisés, les cessions et le maintien de certains ratios financiers.

k) Le 5 mars 2008, la filiale de la Société, Cogeco Câble inc., a émis, par voie de placement privé, une débenture non garantie de premier rang d'une valeur de 100 millions $. La débenture porte intérêt au taux annuel fixe de 5,936 % payable semestriellement. La débenture vient à échéance le 5 mars 2018 et est rachetable au gré de Cogeco Câble inc. en tout temps avant l'échéance, en totalité ou en partie, à hauteur de 100 % du montant du capital plus une prime de réparation.

l) Le 23 avril 2013, la filiale de la Société, Cogeco Câble inc., a procédé à un placement privé de billets de premier rang non garantis d'un montant total en capital de 400 millions $ US (410,4 millions $) pour un produit net de 402,5 millions $, déduction faite des coûts de transaction de 7,9 millions $. Ces billets viennent à échéance le 1er mai 2020 et portent intérêt au taux annuel de 4,875 % payable semestriellement. Ces billets sont solidairement garantis sous forme de dette de premier rang par ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. Les dispositions relatives à ces billets prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de Cogeco Câble et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. De façon générale, les plus importantes restrictions visent l'endettement autorisé, les investissements et les distributions.

m) Dans le cadre de l'acquisition d'Atlantic Broadband le 30 novembre 2012, la filiale de la Société, Cogeco Câble inc., a conclu, par l'intermédiaire de deux de ses filiales américaines, des facilités de crédit de premier rang totalisant 710 millions $ US, en trois tranches pour un produit net de 641,5 millions $ US déduction faite des frais de transactions de 18,5 millions $ US. La première tranche, une facilité d'emprunt à terme A, vient à échéance le 30 novembre 2017, la deuxième tranche, une facilité d'emprunt à terme B, vient à échéance le 30 novembre 2019 et la troisième tranche, une facilité de crédit renouvelable, vient à échéance le 30 novembre 2017. Les taux d'intérêt des facilités de crédit de premier rang sont fondés sur le LIBOR, plus la marge applicable, et la facilité d'emprunt à terme B comporte un taux plancher LIBOR de 1,00 %. Les facilités d'emprunt à terme A et B sont assujetties à un échéancier d'amortissement trimestriel fixe. En sus de l'échéancier d'amortissement trimestriel fixe et à compter du premier trimestre de l'exercice 2015, les emprunts en vertu des facilités d'emprunts à terme devront être remboursés par anticipation selon un pourcentage de remboursement anticipé des flux de trésorerie excédentaires générés au cours de l'exercice antérieur et qui pourront réduire l'échéancier d'amortissement trimestriel fixe. Le calcul du remboursement anticipé des flux de trésorerie excédentaires est défini comme suit :

(i) 50% si le ratio consolidé des facilités de crédit de premier rang est égal ou supérieur à 4.00 sur 1.00;
(ii) 25% si le ratio consolidé des facilités de crédit est égal ou supérieur à 3.00 sur 1.00 mais moindre que 4.00 sur 1.00; et
(iii) 0% si le ratio consolidé des facilités de crédit est moindre que de 3.00 sur 1.00.

Les facilités de crédit de premier rang sont sans recours contre Cogeco Câble inc. et ses filiales canadiennes et les filiales de Peer 1 Hosting et sont garanties indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit d'Atlantic Broadband et de ses filiales. Les dispositions relatives à ces facilités prévoient des limites quant aux opérations et aux activités d'Atlantic Broadband et de ses filiales. De façon générale, les plus importantes restrictions visent les investissements, l'endettement autorisé, les distributions et le maintien de certains ratios financiers.

Le 28 mai 2013, les facilités de crédit de premier rang ont été amendées. Conformément aux modifications, un montant de 50 millions $ US de la facilité d'emprunt à terme A a été converti en une facilité de crédit renouvelable, ce qui a donné lieu à des montants empruntés sous ces deux tranches de 190 millions $ US et de 100 millions $ US, alors que la facilité d'emprunt à terme B est demeurée inchangée. Les taux d'intérêt des facilités de crédit de premier rang sont fondés sur le LIBOR, plus la marge applicable, et la facilité d'emprunt à terme B comporte un taux plancher LIBOR. La marge applicable a été réduite de 0,625 % pour la facilité de crédit renouvelable et pour la facilité d'emprunt à terme A, et de 1,00 % pour la facilité d'emprunt à terme B. De plus, le taux plancher LIBOR pour la facilité d'emprunt à terme B a été réduit, passant de 1,00 % à 0,75 %. Toutes les autres modalités sont demeurées les mêmes. Conformément à ces modifications, des frais de transactions de 6,2 millions $ US ont été engagés.

Le 30 juin 2014, les facilités de crédit de premier rang ont été modifiées. Aux termes des modifications, un montant de 15 millions $ US de la facilité d'emprunt à terme A a été converti en une facilité de crédit renouvelable. En outre, la facilité de crédit renouvelable a augmenté de 35 millions $ US, et le produit a servi au remboursement d'une tranche de l'emprunt à terme B. Suite à ces modifications, le montant disponible pour la facilité de crédit renouvelable s'élève maintenant à 150 millions $ US. Cependant, les montants combinés empruntés en vertu de l'emprunt à terme A, de l'emprunt à terme B et de la facilité de crédit renouvelable n'ont pas changé. Toutes les autres modalités relatives aux clauses restrictives, aux taux d'intérêt et à l'échéance sont demeurées inchangées. Des frais de transaction de 0,4 million $ US ont été engagés dans le cadre de la modification.

17. CAPITAL SOCIAL

A) AUTORISÉ

Nombre illimité :

Actions privilégiées de premier et de socond rang pouvant être émises en série, ne comportant aucun droit de vote, sauf tel qu'il est prévu par la loi ou par les statuts de la Société.

*Actions à droits de vote multiples, 2*0 votes par action.

Actions subalternes à droit de vote, 1 vote par action.

B) ÉMIS ET PAYÉ

Aux 31 août	**2014**	2013
(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)	**$**	$
1 842 860 actions à droits de vote multiples	**12**	12
14 989 338 actions subalternes à droit de vote	**121 976**	121 976
	121 988	121 988
89 146 actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives (107 124 au 31 août 2013)	**(4 025)**	(4 219)
	117 963	117 769

Au cours des exercices 2014 et 2013, les actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives ont évolué comme suit:

Exercices clos les 31 août		**2014**		2013
	Nombre d'actions	**Montant**	Nombre d'actions	Montant
(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)		$		$
Solde au début	**107 124**	**4 219**	112 471	4 052
Actions subalternes à droit de vote acquises	**40 074**	**1 941**	35 630	1 201
Actions subalternes à droit de vote distribuées aux employés	**(58 052)**	**(2 135)**	(40 977)	(1 034)
Solde à la fin	**89 146**	**4 025**	107 124	4 219

C) DIVIDENDES

Pour l'exercice clos le 31 août 2014, des dividendes trimestriels de 0,22 $ l'action, pour un total de 0,88 $ l'action ont été versés aux détenteurs d'actions subalternes à droit de vote et d'actions à droits de vote multiples, pour un total de 14,7 millions $, comparativement à des dividendes trimestriels de 0,19 $ l'action, pour un total de 0,76 $ l'action, ou 12,7 millions $, pour l'exercice clos le 31 août 2013.

Au cours de sa réunion du 31 octobre 2014, le conseil d'administration de COGECO a déclaré un dividende déterminé trimestriel de 0,255 $ l'action pour les actions à droits de vote multiples et les actions subalternes à droit de vote, payable le 28 novembre 2014 aux actionnaires inscrits en date du 14 novembre 2014.

D) RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Société et sa filiale, Cogeco Câble inc., offrent à leurs employés et à ceux de leurs filiales des régimes d'achat d'actions, et offre également à certains hauts dirigeants et employés désignés des régimes d'options sur actions. Aux termes de ces régimes, un maximum de 10 % des actions subalternes à droit de vote en circulation sont disponibles. De plus, la Société et sa filiale, Cogeco Câble inc., offrent des régimes d'unités d'actions incitatives à ses hauts dirigeants et employés désignés et des régimes d'unités d'actions différées aux membres du conseil d'administration (« conseil ») de la Société.

Régimes d'achat d'actions

La Société et sa filiale, Cogeco Câble inc., offrent au bénéfice de leurs employés et ceux de leurs filiales, des régimes d'achat d'actions, qui sont accessibles à tous les employés jusqu'à 7 % de leur salaire annuel de base et la Société et sa filiale contribuent 25 % de la contribution de l'employé. Les souscriptions sont effectuées mensuellement et les actions subalternes à droit de vote des employés sont acquises sur le marché boursier.

Régimes d'options d'achat sur actions

La Société et sa filiale, Cogeco Câble inc., offrent à certains hauts dirigeants et employés désignés des régimes d'options sur actions. En vertu des conditions de ces régimes, le prix d'achat minimal auquel les options sont attribuées ne doit pas être inférieur au cours des actions à la date d'attribution des options. Les options attribuées après le 1er septembre 2009 sont acquises également sur une période de cinq ans commençant un an après le jour où ces options sont attribuées et peuvent être exercées sur une période de dix ans. Avant le 1er septembre 2009, les options étaient acquises à raison de 20% du nombre octroyé par année commençant à la date d'octroi et pouvaient être exercées sur une période de dix ans.

Un nombre total de 1 545 700 actions subalternes à droit de vote est réservé aux fins du régime d'options sur actions de COGECO inc. Pour les exercices clos les 31 août 2014 et 2013, la Société n'a attribuée aucune option sur actions à ses employés et aucune option sur action était en circulation aux 31 août 2014 et 2013,.

Un nombre total de 2 400 000 actions subalternes à droit de vote est réservé aux fins du régime d'options sur actions de Cogeco Câble inc. Pour l'exercice clos le 31 août 2014, Cogeco Câble inc. a attribué 311 650 options sur actions (223 942 en 2013) à un prix d'exercice variant de 50,10 $ à 58,12 $ (38,08 $ à 49,40 $ en 2013). En conséquence, une charge de rémunération de 1 089 000 $ (794 000 $ en 2013) a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 août 2014.

En vertu du régime d'options d'achat d'actions de Cogeco Câble inc., les options suivantes ont été attribuées et sont en circulation au 31 août:

Exercices clos les 31 août	**2014**		2013	
	Nombre d'options	**Prix d'exercice moyen pondéré**	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		$		$
En circulation au début	**725 093**	**37,14**	609 686	34,80
Attribuées	**311 650**	**50,12**	223 942	39,96
Exercées[(1)]	**(189 008)**	**32,12**	(88 115)	26,92
Échues	**(117 033)**	**45,47**	(20 420)	42,18
En circulation à la fin	**730 702**	**42,66**	725 093	37,14
Pouvant être exercées à la fin	**270 454**	**36,54**	382 676	33,68

(1) Pour les options sur actions exercées pendant l'exercice, le prix moyen pondéré de l'action était de 53,23 $ (47,22 $ en 2013).

Au 31 août 2014, la fourchette des prix d'exercice, le prix d'exercice moyen pondéré et la durée résiduelle moyenne pondérée des options étaient comme suit:

	Options en circulation			**Options pouvant être exercées**	
Fourchette des prix d'exercice	**Nombre en circulation**	**Durée résiduelle moyenne pondérée (années)**	**Prix d'exercice moyen pondéré**	**Nombre pouvant être exercé**	**Prix d'exercice moyen pondéré**
$			**$**		**$**
26,63 à 34,46	**158 050**	**3,12**	**29,85**	**149 537**	**27,40**
38,08 à 40,45	**184 663**	**7,85**	**39,08**	**47 590**	**39,08**
41,95 à 49,82	**116 039**	**5,74**	**48,29**	**73 327**	**48,75**
50,10 à 58,12	**271 950**	**9,16**	**50,12**	**—**	**—**
	730 702	**6,98**	**42,66**	**270 454**	**36,54**

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées au cours de l'exercice clos le 31 août 2014 était de 10,56 $ (8,00 $ en 2013) l'option. La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées a été estimée à la date d'attribution, pour les fins de détermination des charges de rémunération reliées aux options, au moyen du modèle d'évaluation d'options Black-Scholes en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes:

Exercices clos les 31 août	**2014**	2013
	%	%
Taux de dividende attendu	**2,05**	2,56
Volatilité attendue [(1)]	**24,87**	26,49
Taux d'intérêt sans risque	**1,87**	1,53
Durée prévue (en années)	**6,3**	6,2

(1) La volatilité attendue est basé sur la volatilité historique des actions subalterne à droit de vote de Cogeco Câble pour une période équivalente à la durée prévue des options.

Régimes d'unités d'actions incitatives

La Société et sa filiale, Cogeco Câble inc., offrent à l'intention de leurs hauts dirigeants et d'employés désignés des régimes d'unités d'actions incitatives. Selon ces régimes, les hauts dirigeants et employés désignés reçoivent périodiquement un nombre déterminé d'unités d'actions incitatives qui donnent le droit aux participants de recevoir des actions subalternes à droit de vote de la Société ou de sa filiale trois ans moins un jour suivant la date d'attribution. Pour l'exercice clos le 31 août 2014, la Société et Cogeco Câble ont attribué à des employés 40 074 (35 630 en 2013) et 137 071 (112 347 en 2013) unités d'actions incitatives, respectivement. La Société et Cogeco Cable inc. établissent la valeur de la rémunération liée aux unités d'actions incitatives attribuées en fonction du cours des actions subalternes à droit de vote à la date d'attribution et une charge de rémunération est comptabilisée sur le délai d'acquisition des droits, soit trois ans moins un jour. Deux fiducies ont été créées pour acquérir ces actions sur le marché boursier afin de se couvrir contre les fluctuations du prix de l'action. La Société et sa filiale ont fourni des instructions au fiduciaire visant l'achat de 40 074 et 137 416 (35 630 et 101 047 en 2013) actions subalternes à droit de vote de la Société et de sa filiale, respectivement, sur le marché boursier. Ces actions ont été achetées pour une contrepartie en espèces totalisant 1 941 000 $ et 6 934 000 $ (1 201 000 $ et 4 076 000 $ en 2013) et sont détenues en fiducie à l'intention des participants jusqu'à ce que les droits rattachés soient complètement acquis. Ces fiducies, considérées comme des entités ad hoc, sont consolidées aux états financiers de la Société et les valeurs des actions acquises sont présentées en diminution du capital social ou de la participation sans contrôle à titre d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducies en vertu du régime d'unités d'actions incitatives. Une charge de rémunération de 6 566 000 $ (3 918 000 $ en 2013) a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 août 2014 relativement à ces régimes.

En vertu du régime d'unités d'actions incitatives, les unités d'actions incitatives suivantes ont été attribuées par la Société et sont en circulation aux 31 août:

Exercices clos les 31 août	**2014**	2013
En circulation au début	**107 124**	112 471
Attribuées	**40 074**	35 630
Distribuées	**(58 052)**	(40 977)
En circulation à la fin	**89 146**	107 124

En vertu du régime d'unités d'actions incitatives de Cogeco Câble inc., les unités d'actions incitatives suivantes ont été attribuées et sont en circulation aux 31 août:

Exercices clos les 31 août	**2014**	2013
En circulation au début	**209 608**	149 802
Attribuées	**137 071**	112 347
Distribuées	**(84 700)**	(44 141)
Échues	**(14 700)**	(8 400)
En circulation à la fin	**247 279**	209 608

Régimes d'unités d'actions différées

La Société et sa filiale, Cogeco Câble inc., ont mis sur pied des régimes d'unités d'actions différées afin de faciliter le recrutement d'administrateurs compétents et le maintien en fonction de ceux-ci au conseil d'administration de la Société de sa filiale. Chaque membre actuel ou nouveau membre du conseil peut choisir de toucher un pourcentage de sa rémunération annuelle sous forme d'unités d'actions différées et de toucher le reste, s'il y a lieu, en espèces. Le nombre d'unités d'actions différées qu'un membre a le droit de recevoir est basé sur le cours de clôture moyen des actions subalternes à la Bourse de Toronto pendant la période de vingt jours de bourse consécutifs ayant immédiatement précédé la date précédant par un jour la date de l'émission. Des équivalents de dividendes sont émis à l'égard des unités d'actions différées comme si le membre était un porteur inscrit d'actions subalternes à la date de référence pertinente et crédités à son compte sous forme d'unités d'actions différées supplémentaires. Les unités d'actions différées sont rachetables lorsque l'individu cesse d'être un membre du conseil ou dans le cas du décès du membre. Au cours de l'exercice clos le 31 août 2014, 9 120 et 7 228 (8 139 et 5 573 en 2013) unités d'actions différées ont été émises aux participants par la Société et sa filiale, respectivement, dans le cadre des régimes d'unités d'actions différées. Une charge de rémunération de 1 767 000 $ (903 000 $ en 2013) a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 août 2014 relativement à ces régimes.

En vertu du régime d'unités d'actions différées, les unités d'actions différées suivantes ont été émises par la Société et sont en circulation aux 31 août:

Exercices clos les 31 août	**2014**	2013
En circualtion au début	**30 854**	29 312
Émises	**9 120**	8 139
Rachetées	**—**	(7 174)
Équivalents de dividendes	**634**	577
En circulation à la fin	**40 608**	30 854

En vertu du régime d'unités d'actions différées de Cogeco Câble inc., les unités d'actions différéres suivantes ont été émises et sont en circulation aux 31 août:

Exercices clos les 31 août	**2014**	2013
En circualtion au début	**23 745**	20 491
Émises	**7 228**	5 573
Rachetées	**—**	(2 868)
Équivalents de dividendes	**636**	549
En circulation à la fin	**31 609**	23 745

18. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Au cours des exercices 2014 et 2013, les variations du cumul des autres éléments du résultat global s'établissaient comme suit:

Exercices clos les 31 août 2014 et 2013 *(en milliers de dollars canadiens)*	Réserve de couvertures de flux de trésorerie $	Ajustements au titre de l'écart de change $	Total $
		(retraité, note 6)	*(retraité, note 6)*
Solde au 1er septembre 2012	1 005	31	1 036
Autres éléments du résultat global	(159)	5 300	5 141
Solde au 31 août 2013	**846**	**5 331**	**6 177**
Autres éléments du résultat global	**(419)**	**3 373**	**2 954**
Solde au 31 août 2014	**427**	**8 704**	**9 131**

19. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

VARIATIONS DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES SANS EFFET DE TRÉSORERIE

Aux 31 août *(en milliers de dollars canadiens)*	**2014** **$**	2013 $
Créances clients et autres débiteurs	**(4 221)**	(5 530)
Charges payées d'avance et autres	**(3 847)**	4 081
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	**51 622**	(23 829)
Provisions	**1 234**	(732)
Produits différés et perçus d'avance et autres passifs	**3 193**	4 460
	47 981	(21 550)

20. AVANTAGES DU PERSONNEL

La Société et ses filiales offrent à leurs employés des régimes à prestations définies, à cotisations définies ou des régimes enregistrés d'épargne-retraite collectifs. Pour les régime à cotisations définies et les régimes enregistrés d'épargne-retraite collectifs, la seule obligation de la Société et de ses filiales est de remettre la cotisation mensuelle de l'employeur.

La Société et ses filiales offrent un régime à prestations définies pour le bénéfice de ses employés et un régime distinct à prestations définies pour le bénéfice de ses hauts dirigeants, qui prévoit le versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen au cours de la carrière de chaque participant. La Société et ses filiales offrent aussi à certains de ses hauts dirigeants désignés un

régime supplémentaire de retraite. La Société et certaines de ses filiales mesurent les actifs des régimes à la juste valeur et les obligations au titre de prestations définies au 31 août de chaque exercice pour tous les régimes. La plus récente évaluation actuarielle des régimes pour le bénéfice des employés a eu lieu le 31 août 2013 et la prochaine évaluation est requise en date du 31 août 2014. La plus récente évaluation actuarielle des régimes pour le bénéfice des hauts dirigeants a eu lieu le 31 août 2011 et la prochaine évaluation est requise en date du 31 août 2014.

Le montant total en espèces payé ou payable pour les prestations futures des employés de tous les régimes est constitué des cotisations de la Société à ses régimes de retraite capitalisés, des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ses autres régimes non capitalisés et des cotisations à ses régimes à cotisations définies.

La charge total liée à ces régimes s'exprime comme suit :

Exercices clos les 31 août	**2014**	2013
(en milliers de dollars canadien)	**$**	$
		(retraité, note 3)
Comptabilisée dans les éléments suivants:		
Charges d'exploitation		
Salaires, avantages du personnel et services impartis		
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	**13 633**	11 856
Coûts des services passés	**571**	—
Charges financières		
Autre	**814**	1 156
	15 018	13 012

Le tableau suivant fait le rapprochement entre la variation des obligations au titre des prestations définies et les actifs des régimes à la juste valeur et la situation de la capitalisation des régimes aux 31 août :

Exercices clos les 31 août	**2014**	2013
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
		(retraité, note 3)
Obligations au titre des prestations définies		
Obligations au titre des prestations définies au début	**70 093**	66 833
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**3 786**	3 412
Coût des services passés	**571**	—
Intérêts débiteurs	**3 329**	2 727
Cotisations versées par les participants	**417**	419
Prestations versées	**(2 661)**	(1 520)
Pertes actuarielles (gains actuariels) sur les obligations résultant de:		
Expériences passées	**(572)**	(138)
Changements des hypothèses démographiques	**208**	4 665
Changements des hypothèses financières	**4 922**	(6 305)
Obligations au titre des prestations définies à la fin	**80 093**	70 093
Actifs des régimes à la juste valeur		
Actifs des régimes à la juste valeur au début	**50 987**	35 120
Intérêts créditeurs	**2 515**	1 571
Rendement des actifs des régimes, sauf les montants inclus dans les intérêts créditeurs	**5 952**	3 556
Charges administratives	**(239)**	(227)
Cotisations versées par les participants	**417**	419
Cotisations versées par l'employeur	**10 279**	12 068
Prestations versées	**(2 661)**	(1 520)
Actifs des régimes à la juste valeur à la fin	**67 250**	50 987
Situation de la capitalisation		
Actifs des régimes à la juste valeur	**67 250**	50 987
Obligations au titre des prestations définies	**80 093**	70 093
Passif net au titre des prestations définies	**12 843**	19 106

Le passif net au titre des prestations définies est inclus dans l'état consolidé de la situation financière de la Société sous la rubrique « Passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel ».

Exercices clos les 31 août	**2014**	2013
(en milliers de dollars canadien)	**$**	$
		(retraité, note 3)
Charge au titre des régime à prestations définies reconnue en résultat net		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**3 786**	3 412
Coût des services passés	**571**	—
Intérêts nets	**814**	1 156
Charges administratives	**239**	227
	5 410	4 795
Charge au titre des régimes à prestations définies reconnue dans les autres éléments du résultat global		
Pertes actuarielles (gains actuariels) sur les obligations résultant de:		
Expériences passées	**(572)**	(138)
Changements des hypothèses démographiques	**208**	4 665
Changements des hypothèses financières	**4 922**	(6 305)
Rendement des actifs des régimes, sauf les montants inclus dans les intérêts créditeurs	**(5 952)**	(3 556)
	(1 394)	(5 334)

Les cotisations prévues devant être versées par l'employeur aux régimes à prestations définies de la Société en 2015 seront de 11 525 000 $.

Les actifs des régimes se répartissent comme suit:

Aux 31 août	**2014**	2013
	%	%
Actions	**62**	64
Obligations	**31**	29
Autres	**7**	7
Total	**100**	100

Les principales hypothèses moyennes pondérées utilisées pour évaluer les obligations de la Société au titre des prestations définies et la charge au titre des régimes à prestations définies s'établitssent comme suit:

Aux 31 août	**2014**	2013
	%	%
Obligations au titre des prestations définies		
Taux d'actualisation	**4,00**	4,50
Taux de croissance de la rémunération	**3,00**	3,00
Taux d'indexation des pensions versées	**3,00**	3,00
Table de mortalité	**UP 94 (AA)**	UP 94 (AA)
Charge au titre des régimes à prestations définies		
Taux d'actualisation	**4,50**	3,90
Taux de croissance de la rémunération	**3,00**	3,00
Taux d'indexation des pensions versées	**3,00**	3,00
Table de mortalité	**UP 94 (AA)**	UP 94 (AA)

A) EXPOSITION AUX RISQUES ACTUARIELS

La Société est exposée aux risques actuariels suivants:

Risque d'investissement

La stratégie d'investissement des régimes est de diversifier la nature des rendements prévus des actifs. Étant donné la nature à long terme des obligations au titre des prestations définies, une partie des actifs est investie en actions afin de maximiser le rendement. Puisque les actions sont intrinsèquement volatiles et risquées, la Société a déterminé des objectifs d'investissements, autant pour le pourcentage de la répartition des actifs que pour la cible de rendement, qui sont suivis sur une base mensuelle et ajustés au besoin.

Risque de taux d'intérêt

Une diminution du taux d'intérêt sur les obligations de sociétés à taux fixe cotées de qualité supérieure, qui pourrait réduire le taux d'actualisation utilisé, aura pour effet d'augmenter la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies. Cependant, cette augmentation sera partiellement compensée par une augmentation de la valeur des investissements des régimes en obligations.

Risque de salaire

La valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies est calculée en utilisant les meilleurs estimations de la direction pour l'hypothèses actuarielle suivante selon chaque risque identifié:

Risque	Hypothèses	Changement d'hypothèses	Impact potentiel
Salaire	Taux de croissance attendu de la rémunération des membres des régimes	Augmentation du taux de croissance attendu de la rémunération des membres du régime	Augmentation

B) ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Les analyses de sensibilité des obligations au titre de prestations définies ont été calculées selon des changements de chaque hypothèse actuarielle qui sont raisonnablement possibles sans considérer des changements simultanés pour plusieurs hypothèses actuarielles clés. Un changement dans une hypothèse actuarielle pourrait déclencher le changement d'une autre hypothèse actuarielle, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'impact du changment de ces hypothèses sur la valeur actualisée des obligations au titre de prestations définies. Les analyses de sensitivité ont été préparées conformément aux méthodes comptables de la Société décrites à la Note 2 L). Les résultats actuels des éléments sujets à des estimations pourrait être différents.

	Changement d'hypothèse	Impact du changement d'hypothèse
	%	$
Taux d'actualisation	0,10	1 084
Taux de croissance attendu de la rémunération	0,25	243

21. INSTRUMENTS FINANCIERS

A) GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La direction a pour objectif de protéger la Société et ses filiales contre les risques économiques importants et la variabilité des résultats, et contre certains risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière que la Société pourrait subir si un client ou une contrepartie à un actif financier ne s'acquittait pas de ses obligations contractuelles. La Société est exposée au risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et aux créances clients, dont l'exposition maximale est représentée par leurs valeurs comptables présentées dans l'état de la situation financière.

Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés découle de la possibilité que les contreparties aux conventions d'échange de devises croisées et aux conventions d'échange de taux d'intérêt manquent à leurs obligations lorsque la juste valeur de ces conventions est favorable à la Société. La Société atténue ce risque en concluant des opérations avec des institutions financières dont la cote de crédit est égale ou supérieure à sa propre cote de crédit. La Société évalue la solvabilité des contreparties afin de réduire le risque de défaillance des contreparties dans le cadre de ces conventions. Au 31 août 2014, la direction est d'avis que le risque de crédit lié à ses instruments financiers dérivés était minimal, étant donné que la cote de crédit la plus faible des contreparties à ces conventions est « A » selon les services de cotations de *Standard & Poor* (« S&P ») et « AA (faible) » selon *Dominion Bond Rating Services* (« DBRS »).

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent principalement des placements à court terme très liquides comme des fonds de marché monétaire. La Société a déposé la trésorerie et équivalents de trésorerie auprès d'institutions financières de bonne réputation et la direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable. Au 31 août 2014, la direction est d'avis que le risque de crédit pour ses investissements à court terme était minimal, étant donné que la cote de crédit de ces placements est de « A-1+ » selon S&P.

La Société est également exposée au risque de crédit relativement à ses créances clients. Pour réduire ce risque, la Société assure un suivi constant de la situation financière de ses clients et examine le dossier de crédit et la solvabilité de chaque nouveau client important. Aux 31 août 2014 et 31 août 2013, aucun client n'avait de solde représentant une part importante des créances clients consolidées de la Société. La Société établit une provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit propre à chacun de ses clients en examinant

des facteurs tels que le nombre de jours de retard sur le solde dû par le client, de même que l'historique de recouvrement du client. La Société est d'avis que sa provision pour créances douteuses suffit à couvrir le risque de crédit connexe auquel elle est exposée. La Société dispose de politiques en matière de crédit et a mis en place divers contrôles du crédit, notamment des vérifications de crédit, des avances et une facturation anticipée, et elle a établi des procédures afin de suspendre les services lorsque les clients ont atteint leur limite de crédit ou n'ont pas respecté les modalités de paiement établies. Puisque la clientèle de la Société est nombreuse et diversifiée et qu'elle est répartie dans ses territoires au Canada, aux États-Unis et en Europe, la concentration du risque de crédit n'est pas considérable.

Le tableau suivant détaille le solde des créances clients et autres débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses :

Aux 31 août	**2014**	2013
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Créances clients	**118 011**	112 018
Provision pour créances douteuses	**(7 243)**	(4 687)
	110 768	107 331
Autres débiteurs	**12 326**	10 981
	123 094	118 312

Les créances clients échues sont définis comme les montants impayés au-delà des modalités habituelles de crédit pour les clients concernés. Une portion importante des clients de la Société est facturée et paie avant que le service ne soit rendu. La Société considère les montants impayés à la date due comme créances clients échues. Le tableau suivant détaille les soldes des créances clients échues de la Société, déduction faite de la provision pour créances douteuses aux 31 août 2014 et 31 août 2013:

Aux 31 août	**2014**	2013
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Moins de 60 jours échues	**41 785**	44 161
60 à 90 jours échues	**3 707**	4 062
Plus de 90 jours échues	**5 130**	2 860
	50 622	51 083

Le tableau suivant détaille les mouvements de la provision pour créances douteuses pour les exercices terminés les 31 août 2014 et 31 août 2013:

	2014	2013
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Solde au début	**4 687**	4 156
Provision pour créances clients dépréciées	**25 122**	27 118
Reprise de provision pour sommes perçues	**(4 160)**	(5 903)
Montants radiés irrécouvrables	**(18 444)**	(20 754)
Ajustements au titre de l'écart de change	**38**	70
Solde à la fin	**7 243**	4 687

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque que la Société soit incapable de respecter ses obligations financières à leur échéance. La Société gère le risque de liquidité grâce à la gestion de sa structure du capital et à l'accès à différents marchés financiers. Elle gère également le risque de liquidité en assurant un suivi constant des flux de trésorerie réels et prévus afin de s'assurer qu'elle possède assez de liquidités pour satisfaire à ses obligations à leur échéance. Au 31 août 2014, le montant disponible en vertu du crédit à terme renouvelable de la Société et du crédit à terme renouvelable de Cogeco Câble inc. s'établissait à 650,7 millions $. La direction est d'avis que les crédits à terme renouvelables engagés, jusqu'à leurs échéances en février 2018 et janvier 2019, fourniront des liquidités suffisantes pour gérer les échéances de sa dette à long terme et permettra de combler les besoins en fonds de roulement. Deux filiales de Cogeco Câble inc. bénéficient également d'une facilité de crédit renouvelable de $150 millions $ US, dont 98,8 millions $ US (107,4 millions $) était disponible au 31 août 2014.

Le tableau suivant résume les échéances contractuelles des passifs financiers et les montants en capital connexes au 31 août 2014:

		Flux de trésorerie contractuels						
(en milliers de dollars canadiens)	Valeur comptable $	2015 $	2016 $	2017 $	2018 $	2019 $	Par la suite $	Total $
Endettement bancaire	**3 228**	**3 228**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**3 228**
Dettes fournisseurs et autres créditeurs[1]	**313 535**	**313 535**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**313 535**
Dette à long terme[2]	**2 814 186**	**31 757**	**239 994**	**35 845**	**268 230**	**242 150**	**2 028 673**	**2 846 649**
Solde à payer relativement à un regroupement d'entreprises	**2 000**	**2 000**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**2 000**
Autres passifs	**1 375**	**—**	**1 253**	**1 253**	**101**	**—**	**—**	**2 607**
Instruments financiers dérivés	**(6 132)**	**—**	**(4 712)**	**—**	**—**	**—**	**—**	**(4 712)**
Contrats de location-financement[3]	**875**	**592**	**28**	**12**	**—**	**—**	**—**	**632**
	3 129 067	**351 112**	**236 563**	**37 110**	**268 331**	**242 150**	**2 028 673**	**3 163 939**

(1) Excluant les intérêts courus sur la dette long terme.
(2) Montant en capital excluant les contrats de location-financement.
(3) Incluant les intérêts.

Le tableau suivant résume les intérêts payables sur la dette à long terme (excluant les intérêts sur les contrats de location-financement) qui sont dus au cours des cinq prochains exercices financiers et par la suite, en fonction du capital et des taux d'intérêt en vigueur des dettes existantes en date du 31 août 2014 et de leurs échéances respectives:

(en milliers de dollars canadiens)	2015 $	2016 $	2017 $	2018 $	2019 $	Par la suite $	Total $
Paiements d'intérêts sur la dette à long terme	**120 238**	**116 257**	**108 079**	**104 524**	**93 368**	**242 162**	**784 628**
Encaissements d'intérêts sur les instruments financiers dérivés	**(14 773)**	**(7 231)**	**—**	**—**	**—**	**—**	**(22 004)**
Paiements d'intérêts sur les instruments financiers dérivés	**15 404**	**7 307**	**—**	**—**	**—**	**—**	**22 711**
	120 869	**116 333**	**108 079**	**104 524**	**93 368**	**242 162**	**785 335**

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt relativement à des instruments à taux fixe et à des instruments à taux variable. Les fluctuations des taux d'intérêt auront une incidence sur l'évaluation, le recouvrement et le remboursement de ces instruments. Au 31 août 2014, la totalité de la dette à long terme de la Société portait intérêt à taux fixe, à l'exception des crédits à terme renouvelables et des facilités de crédit de premier rang de la Société. Pour mitiger ce risque, Cogeco Câble a conclu le 22 juillet 2013 des conventions d'échange de taux d'intérêt afin de fixer le taux d'intérêt sur 200 millions $ US de ses prêts LIBOR. Ces conventions ont pour effet de convertir le taux variable LIBOR à un taux moyen fixe de 0,39625% de son crédit à terme renouvelable et ses facilités de crédit de premier rang jusqu'au 25 juillet 2015. Cogeco Câble a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture des flux de trésorerie pour ces instruments financiers dérivés. La sensibilité de la charge financière annuelle de la Société à l'égard d'une variation de 1% du taux d'intérêt applicable à ces facilités est d'approximativement 3,8 millions $ en fonction de la dette existante au 31 août 2014.

Risque de change

La Société est exposée au risque de change relativement à sa dette à long terme libellée en dollars américains qui n'est pas désignée comme instrument de couverture sur ses investissements nets en dollars US. Afin de réduire ce risque, la Société a établi des lignes directrices selon lesquelles des conventions d'échange de devises peuvent être utilisées pour établir les taux de change applicables à sa dette à long terme libellée en dollars américains. Toutes ces conventions sont utilisées exclusivement à des fins de couverture. Par conséquent, le 2 octobre 2008, Cogeco Câble a conclu des conventions d'échange de devises croisées en vue de fixer les paiements d'intérêt et de capital sur les billets garantis de premier rang, série A, de 190 millions $ US émis le 1er octobre 2008. Ces conventions ont eu pour effet de convertir le taux nominal annuel américain de 7,00 % en taux d'intérêt annuel moyen de 7,24 % en dollars canadiens. Le taux de change applicable au capital de la dette a été fixé à 1,0625 $. La Société a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture des flux de trésorerie pour ces instruments financiers dérivés. L'incidence d'une variation de 10% du taux de change pour la conversion du dollar américain et de la livre sterling ferait varier les charges financières d'approximativement 6,2 millions $ en fonction de la dette existante au 31 août 2014.

La Société est aussi exposée au risque de change en raison de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs et des dettes fournisseurs et autres créditeurs et provisions libellés en dollars américains, en euros ou en livres sterling. La Société est exposée au risque de change comme suit :

Aux 31 août			2014			2013
	Dollar américain	**Euro**	**Livre sterling**	Dollar américain	Euro	Livre sterling
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	**$**	**$**	$	$	$
Actifs (passifs) financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**5 817**	**681**	**185**	7 536	1 171	257
Créance clients et autres débiteurs	**534**	**—**	**—**	—	—	—
Dettes fournisseurs et autres créditeurs et provisions	**(18 109)**	**(7 144)**	**—**	(16 554)	(6 933)	—
	(11 758)	**(6 463)**	**185**	(9 018)	(5 762)	257

Compte tenu de la nature à court terme de ces éléments, le risque lié aux fluctuations des taux de change est généralement négligeable. L'incidence d'une variation de 10 % des taux de change (dollar américain, euro et livre sterling) ferait varier les charges financières d'approximativement 1,8 millions $.

De plus, l'investissement net de Cogeco Câble dans des établissements à l'étranger est exposé au risque de marché imputable aux fluctuations du taux de change, principalement en ce qui a trait aux variations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain et à la livre sterling. Ce risque est réduit puisque la majeure partie des prix d'achats d'Atlantic Broadband et de Peer 1 Hosting a été empruntés directement en dollars américains et en livres sterling. Au 31 août 2014, l'investissement net pour Atlantic Broadband et pour Peer 1 Hosting au total s'est élevé à 1,1 milliard $ US et à 62,6 millions £ alors que la dette à long terme couvrant ces investissements nets, s'élevait à 860,5 millions $ US et à 55,6 millions £, respectivement. Le taux de change utilisé pour convertir en dollars canadiens les montants des comptes de l'état de la situation financière libellés en dollars américains et en livres sterling au 31 août 2014 était de 1,0873 $ (1,0530 $ en 2013) le dollar américain et à 1,8052 $ (1,6318 $ in 2013) la livre sterling. L'incidence d'une variation de 10 % du taux de change pour la conversion du dollar américain et de la livre sterling en dollar canadien ferait varier les autres éléments du résultat global d'approximativement 26,1 millions $.

B) JUSTE VALUER DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu lors d'une transaction normale visant la vente d'un actif ou le transfert d'un passif conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment précis, en actualisant les flux de trésorerie prévus aux taux des actifs ou passifs ayant les mêmes échéances et conditions. De par leur nature, elles sont subjectives et comportent des incertitudes et des éléments pour lesquels le jugement joue un rôle important et, par conséquent, elles ne peuvent être établies avec précision. En outre, l'impôt sur le résultat et les autres charges qui seraient engagés à la cession de ces instruments financiers ne sont pas pris en compte dans la juste valeur. Par conséquent, la juste valeur ne correspond pas nécessairement au montant net qui serait réalisé si ces instruments étaient réglés. La Société a déterminé la juste valeur de ses instruments financiers comme suit :

- La valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, de l'endettement bancaire, des dettes fournisseurs et autres créditeurs et du solde à payer relativement à un regroupement d'entreprises se rapproche de la juste valeur à cause de l'échéance à court terme de ces instruments financiers;

- Les taux d'intérêt rattachés aux crédits à terme renouvelables et aux facilités de crédit de premier rang de la Société sont basés sur le taux des acceptations bancaires, le taux de base sur les prêts en dollars américains, les prêts LIBOR en dollars américains, en Euro ou en livres sterling, plus la marge applicable. Conséquemment, la valeur comptable de ces facilités représente une estimation raisonnable de la juste valeur étant donné qu'elles comportent des conditions similaires à celles qui sont actuellement disponibles pour la Société;

- La juste valeur des débentures garanties de premier rang séries 2, 3 et 4, des billets garantis de premier rang séries A et B, des billets garantis de premier rang, des billets non garantis de premier rang, de la débenture non garantie de premier rang et de la débenture non garantie est basée sur la valeur de marché actuelle d'instruments financiers semblables;

- La juste valeur des contrats de location-financement n'est pas significativement différente de leur valeur comptable.

La valeur comptable de tous les instruments financiers de la Société correspond approximativement à leur juste valeur, à moins d'indication contraire dans le tableau suivant :

Aux 31 août	2014		2013	
	Valeur comptable	**Juste valeur**	Valeur comptable	Juste valeur
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	**$**	$	$
Dette à long terme	**2 815 061**	**2 943 371**	2 999 956	3 039 908

Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière doivent être classés à l'intérieur de trois niveaux de hiérarchie de juste valeur, qui sont :

- Niveau 1 : prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix); et
- Niveau 3 : données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La Société considère que ses dettes à long terme et ses instruments financiers dérivés sont classés au niveau 2 selon la hiérarchie de juste valeur. La juste valeur des instruments financiers dérivés est estimée en utilisant des modèles d'évaluation qui reflètent les flux de trésorerie futurs sur la durée contractuelle des instruments financiers dérivés et des données de marché observables, comme des courbes de taux d'intérêt ou de taux de conversion de devises.

C) GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, la Société a pour objectif de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour combler les besoins de capitaux de ses diverses entreprises, y compris pour saisir les occasions de croissance. La Société gère la structure de son capital et fait des ajustements en fonction de la conjoncture économique générale, des risques inhérents aux actifs sous-jacents et de ses besoins en fonds de roulement. La gestion de la structure du capital comprend l'émission de nouveaux titres d'emprunts, le remboursement des emprunts existants au moyen des flux de trésorerie provenant des opérations et le niveau des distributions aux actionnaires.

La structure du capital de la Société comprend les capitaux propres, la trésorerie et équivalents de trésorerie, l'endettement bancaire, la dette à long terme, le solde à payer relativement à un regroupement d'entreprises et les actifs ou passifs liés aux instruments financiers dérivés.

Les dispositions relatives aux ententes de financement prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de la Société. De façon générale, les plus importantes restrictions visent les investissements autorisés, le versement de dividendes sur les actions à droits de vote multiples et sur les actions subalternes à droit de vote, ainsi que le maintien de certains ratios financiers principalement en ce qui a trait au BAIIA ajusté, aux charges financières et au total de l'endettement. Aux 31 août 2014 et 31 août 2013, la Société et ses filiales se conformaient à toutes les clauses restrictives et n'étaient assujetties à aucune autre exigence extérieure en matière de capital.

Le tableau suivant résume certains des principaux ratios servant à assurer le suivi et la gestion de la structure du capital de la Société :

Exercice clos les 31 août	**2014**	2013
Endettement net de premier rang[1][2] / BAIIA ajusté[3]	**2,1**	2,7
Endettement net[2][4] / BAIIA ajusté[3]	**3,0**	3,4
BAIIA ajusté[3] / charges financières[3]	**6,5**	6,2

(1) L'endettement net de premier rang est défini comme le total de l'endettement bancaire, des paiements en capital sur la dette à long terme et des obligations en vertu des instruments financiers dérivés, déduction faite de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des paiements en capital sur les débentures non garanties, la débenture non garantie de premier rang et les billets non garantis de premier rang.
(2) Excluant la trésorerie et équivalents de trésorerie d'Atlantic Broadband et certaines filiales non restreintes et non-significatives ainsi que les facilités de crédit de premier rang sans recours.
(3) Calcul fondé sur le BAIIA ajusté et sur les charges financières pour les périodes de douze mois closes le 31 août 2014 et 31 août 2013 excluant Atlantic Broadband et certaines filiales non-restreintes et non-significatives et incluant les résultats de Peer 1 Hosting pour la période de douze mois close le 31 août 2014 et de la période de sept mois close le 31 août 2013.
(4) L'endettement net se définit comme le total de l'endettement bancaire, des paiements en capital sur la dette à long terme, du solde à payer relatif à un regroupement d'entreprise et des obligations en vertu des instruments financiers dérivés, déduction faite de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

D) CATÉGORIES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Aux 31 août	**2014**	2013
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Actifs financiers		
Prêts et créances	**186 925**	162 105
Instruments financiers dérivés désignés dans des relations de comptabilité de couverture	**6 132**	833
	193 057	162 938
Passifs financiers		
Autres passifs	**3 166 199**	3 309 136
	3 166 199	3 309 136

22. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL DE GESTION CLÉ

Le personnel de gestion clé est composé de membres du conseil d'administration et du comité de direction de la Société. La rémunération payée ou à payer au personnel de gestion clé pour les services en tant qu'employés se présente comme suit:

Exercices clos les 31 août	**2014**	2013
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	**4 786**	5 802
Prestations de cessation d'emploi	**2 180**	—
Avantages postérieurs à l'emploi	**768**	1 287
Paiement fondés sur des actions	**2 768**	2 206
	10 502	9 295

23. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

A) ENGAGEMENTS

Au 31 août 2014, la Société est ses filiales s'étaient engagées à verser les montants annuels suivants en vertu de contrats de location-simple et autres contrats à long terme:

	2015	2016	2017	2018	2019	Par la suite
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$	$	$
Contrats de location-simple[1]	**36 859**	**34 253**	**31 416**	**29 731**	**26 847**	**81 931**
Acquisition d'immobilisations corporelles[2]	**36 334**	**21 269**	**16 201**	**13 600**	**10 028**	**30 392**
Autres contrats à long terme[3]	**4 501**	**2 435**	**—**	**544**	**—**	**17 614**
	77 694	**57 957**	**47 617**	**43 875**	**36 875**	**129 187**

(1) Comprend les contrats de location-simple pour la location d'espace et de structures de soutènement.

(2) Inclut les engagements minimaux de dépenses au titre des acquisitions d'appareils résidentiels et des licences de logiciels.

(3) Comprend des engagements à long terme avec des fournisseurs pour la fourniture de services, incluant des engagements minimaux.

B) ÉVENTUALITÉS

La Société et ses filiales sont parties liées à des litiges ou à des réclamations potentielles des fournisseurs provenant du cours normal des affaires et de la gestion des activités. Bien que l'issue de ces litiges ne puisse pas être prédite avec certitude, la direction ne considère pas que le risque de litiges puisse avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés.

C) GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des contrats comportant des éléments répondant à la définition d'une garantie, y compris ce qui suit :

Regroupements d'entreprises et vente d'éléments d'actifs

Dans le cadre de regroupements d'entreprises ou de la vente d'éléments d'actifs, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie, la Société s'est engagée à indemniser le vendeur ou l'acquéreur contre certaines réclamations pouvant résulter de faits survenus avant la date d'acquisition ou de vente. Les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention dans certaines circonstances. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, la Société ne peut estimer le montant maximum du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer aux bénéficiaires des garanties. De l'avis de la direction, la probabilité que des paiements importants soient encourus en vertu de ces obligations est faible. La Société a souscrit une assurance responsabilité pour les administrateurs et dirigeants comprenant une franchise par évènement. Aux 31 août 2014 et 2013, aucun passif n'a été inscrit relativement à ces conventions d'indemnisation, sauf pour celles décrites à la note 15.

Dette à long terme

En vertu des modalités des billets garantis de premier rang et des billets non garantis de premier rang, la filiale de la Société, Cogeco Câble inc., s'est engagée à indemniser les contreparties advenant que surviennent des changements au niveau des lois sur les retenues à la source et pour les coûts engagés par les prêteurs dus aux changements dans les lois en vigueur. Ces conventions d'indemnisation demeureront en vigueur jusqu'à l'échéance des financements en cause et ne comportent aucune limite quant au passif éventuel. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, Cogeco Câble ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer. Aux 31 août 2014 et 2013, aucun passif n'a été inscrit relativement à ces conventions d'indemnisation.

Conventions d'indemnisations pour les employés et les contractuels

La filiale de la Société, Cogeco Diffusion, indemnise certains de ses animateurs contre des frais, coûts et dépenses provenant de toute poursuite résultant de procédures judiciaires ou administratives dans lesquelles les animateurs sont nommées comme partie défenderesse et découlant de la performance de leurs services. Les réclamations couvertes par ces indemnisations sont soumises à des délais de prescription prévus par la loi. La nature des conventions d'indemnisations prévient la Société de faire des estimations raisonnables quant aux montants potentiels maximaux qui pourraient être payés aux bénéficiaires de ces conventions d'indemnisations. La Société a contracté une assurance responsabilité avec franchise par sinistre pour ses employés et ses contractuels. Aux 31 août 2014 et 2013, aucun passif n'a été inscrit relativement à ces conventions d'indemnisations.

24. OPÉRATIONS DE TROC

Au cours de l'exercice 2014, la filiale de la Société, Cogeco Diffusion Acquisitions inc., a conclu des opérations de troc. Un montant de 7 115 000 $ (6 432 000 $ en 2013) a été comptabilisé à titre de produits et un montant de 7 308 000 $ (7 054 000 $ en 2013) à titre de charges d'exploitation.

25. AIDE GOUVERNEMENTALE

En 2013, la filiale de la Société, Cogeco Câble inc., a enregistré des crédits d'impôts reliés à la recherche et au développement pour un montant de 690 000 $. Ces crédits ont été comptabilisés en réduction des charges d'exploitation.

RENSEIGNEMENTS AUX INVESTISSEURS

CAPITALISATION CONSOLIDÉE

Aux 31 août	**2014**	2013 [1]	2012
(en milliers de dollars)	**$**	$	$
Endettement	**2 848 040**	3 054 275	1 180 971
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	**513 965**	456 905	397 799
Total	**3 362 005**	3 511 180	1 578 770

(1) Les données comparatives ont été ajustées pour se conformer à l'adoption d'IAS 19, *Avantages du personnel*. Pour plus de détails, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés.

COTES DE CRÉDIT

COTES DE CRÉDIT DE COGECO CÂBLE

Le 29 juillet 2014, Dominion Bond Rating Service (« DBRS ») a confirmé la cote « BBB (faible) » attribuée aux débentures et aux billets garantis de premier rang, la cote « BB » attribuée aux billets non garantis de premier rang, ainsi que la cote à l'égard de l'émetteur de « BB (élevé) ». La cote « BBB (faible) » est un niveau au-dessus de la cote d'émetteur de « BB (élevé) » et reflète les perspectives de recouvrement très élevées des titres garantis par un privilège de premier rang. Les obligations assorties d'une cote de catégorie « BBB » sont classées dans la quatrième catégorie en importance. On considère par conséquent qu'elles affichent une qualité adéquate sur le plan de la solvabilité, c'est-à-dire que le niveau de protection à l'égard de l'intérêt et du capital est considéré comme acceptable, mais que l'entité est plutôt vulnérable aux changements défavorables de la conjoncture économique et de la situation financière. D'autres facteurs défavorables existants pourraient aussi compromettre la solidité de l'entité et de ses titres cotés. DBRS a attribué une cote à l'égard du recouvrement de « RR1 » aux débentures et aux billets garantis de premier rang de Cogeco Câble, ce qui reflète la possibilité que les porteurs de titres recouvrent la totalité du capital en cas de défaut de paiement. Les obligations assorties de la cote « BB » sont classées dans la catégorie spéculative et considérées comme ayant une qualité de crédit inférieure. La capacité de paiement des obligations financières est incertaine et vulnérable aux événements futurs. DBRS a attribué une cote à l'égard du recouvrement de « RR5 » aux billets non garantis de premier rang de Cogeco Câble, ce qui reflète la possibilité que les porteurs de titres recouvrent entre 10 % et 30 % de leur valeur en cas de défaut.

Le 28 avril 2014, Standard & Poor's Ratings Services (« S&P ») a confirmé la cote « BBB » attribuée aux débentures et aux billets garantis de premier rang, la cote « BB- » attribuée aux billets non garantis de premier rang, ainsi que la cote de crédit d'entreprise « BB+ ». La cote « BBB » est deux niveaux au-dessus de la cote de crédit d'entreprise « BB+ » et indique des perspectives de recouvrement très élevées des titres garantis par un privilège de premier rang. Les obligations assorties de la cote « BBB » sont classées dans la quatrième catégorie en importance et sont considérées comme étant de qualité supérieure. Ces obligations sont assorties de paramètres adéquats au chapitre de la protection. Toutefois, la conjoncture économique défavorable ou les circonstances changeantes sont plus susceptibles d'affaiblir la capacité du débiteur de remplir ses engagements financiers à l'égard de l'obligation. L'ajout d'un signe plus (« + ») ou moins (« - ») après la cote indique la position relative au sein des principales catégories de notation. S&P a attribué une cote à l'égard du recouvrement de « 1 » à la facilité de crédit et aux autres titres de créance de premier rang garantis de Cogeco Câble. La cote à l'égard du recouvrement de « 1 » témoigne d'attentes de recouvrement très élevées (de 90 % à 100 %) du capital en cas de défaut de paiement. Les obligations assorties de la cote « BB » sont classées dans la catégorie spéculative et considérées comme ayant une qualité de crédit inférieure. Ces obligations sont assujetties à des incertitudes continues importantes ou à des conditions défavorables sur le plan économique, financier ou commercial, qui pourraient faire en sorte que le débiteur des obligations ne puisse être en mesure de remplir ses engagements financiers à l'égard de celles-ci. S&P a attribué une cote à l'égard du recouvrement de « 6 » aux billets non garantis de premier rang de Cogeco Câble, ce qui reflète la possibilité que les porteurs de titres peuvent s'attendre à un très faible taux de recouvrement (de 0 % à 10 %) en cas de défaut de paiement.

Le 30 septembre 2014, Fitch Ratings (« Fitch ») a confirmé la cote de défaut de l'émetteur de « BB+ » attribuée à Cogeco Câble, la cote « BBB- » attribuée aux billets garantis de premier rang et la cote « BB+ » attribuée aux billets non garantis de premier rang. Les obligations assorties de la cote « BBB » sont considérées comme ayant une bonne qualité de crédit, c'est-à-dire que la capacité de paiement des engagements financiers est considérée comme adéquate, mais que celle-ci est plus susceptible d'être compromise par des changements défavorables dans les circonstances et la conjoncture économique. Les obligations assorties d'une cote de la catégorie « BB » sont classées dans la catégorie spéculative et comportent un degré de vulnérabilité élevé à l'égard du risque de crédit, en particulier si les conditions économiques ou commerciales subissent des changements défavorables au fil du temps; cependant, d'autres moyens financiers ou commerciaux peuvent être utilisés pour remplir les engagements financiers.

Atlantic Broadband

Le 14 août 2014, Moody's Investors Service (« Moody's ») a maintenu la cote « Ba3 » attribuée aux facilités de crédit d'Atlantic Broadband, soit un niveau au-dessus de la cote « B1 » attribuée au groupe de sociétés. Les obligations assorties de la cote « Ba » sont classées dans la catégorie spéculative et sont exposées à un risque de crédit important. Moody's ajoute les modificateurs numériques 1, 2 et 3 à chaque catégorie de notation allant de « Aa » à « Caa ». Le modificateur 1 indique que l'obligation se situe dans la limite supérieure de sa catégorie de notation, le modificateur 2 indique une note au milieu de la fourchette, et le modificateur 3 indique une note dans la limite inférieure de la catégorie de notation. Moody's a également maintenu l'évaluation de la perte en cas de défaut à 3 sur les facilités de crédit d'Atlantic Broadband (ce qui reflète une perte se situant entre 30 % et 50 %). Les évaluations de pertes en cas de défaut sont des opinions sur les pertes prévues en cas de défaut exprimées en pourcentage du capital et des intérêts courus au moment du règlement du défaut.

Le 1er avril 2014, S&P a confirmé la cote de « BB » accordée aux facilités de crédit d'Atlantic Broadband, soit un niveau au-dessus de la cote à l'égard de l'émetteur de « BB- ». S&P a attribué une cote à l'égard du recouvrement de « 2 » aux facilités de crédit d'Atlantic Broadband, ce qui indique que les prêteurs peuvent s'attendre à un taux de recouvrement élevé (de 70 % à 90 %) en cas de défaut de paiement.

Le tableau suivant présente les cotes de crédit de Cogeco Câble et d'Atlantic Broadband :

Au 31 août 2014	Moody's	DBRS	Fitch	S&P
Cogeco Câble				
Billets et débentures garantis de premier rang	**NC**	**BBB (low)**	**BBB-**	**BBB**
Billets non garantis de premier rang	**NC**	**BB**	**BB+**	**BB-**
Atlantic Broadband				
Facilités de crédit de premier rang	**Ba3**	**NC**	**NC**	**BB**

NC : non coté

Une cote de crédit ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir des titres et peut être révisée ou retirée à tout moment par l'agence de notation.

INFORMATIONS SUR LES ACTIONS

Au 31 août 2014		Registraire/Agent de transfert
Nombre d'actions à droits de vote multiples (20 votes par action) en circulation	**1 842 860**	Société de fiducie Computershare du Canada 100, avenue University 9e étage Toronto (Ontarioe) M5J 2Y1 Tél.: 514-982-7555 Tél.: 1 800-564-6253 Télec: 416-263-9394
Nombre d'actions subalternes à droit de vote (1 vote par action) en circulation	**14 989 338**	
Inscription boursière	Bourse de Toronto	
Symbole	CGO	

DIVIDENDES

DÉCLARATION DE DIVIDENDES

Au cours de sa réunion du 31 octobre 2014, le conseil d'administration de COGECO a déclaré un dividende déterminé trimestriel de 0,255 $ par action pour les actions à droits de vote multiples et les actions subalternes à droit de vote, payable le 28 novembre 2014 aux actionnaires inscrits en date du 14 novembre 2014. La déclaration, le montant et la date de tout dividende futur continueront d'être examinés et approuvés par le conseil d'administration de la Société, lequel fondera sa décision sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les besoins de trésorerie de la Société, ainsi que sur d'autres facteurs qu'il jugera pertinents, à son seul gré. Ainsi, rien ne garantit que des dividendes seront déclarés et, s'il y a déclaration de dividendes, le montant des dividendes et la fréquence de leur déclaration peuvent varier.

STATISTIQUES SUR LES ACTIONS NÉGOCIÉES

Trimestre clos les *(en dollars, sauf les volumes d'actions subalternes à droit de vote)*	**30 nov.** **$**	**28 févr.** **$**	**31 mai** **$**	**31 août** **$**	**2014** **Total**
Bourse de Toronto					
Haut	**49,15**	**51,50**	**58,88**	**58,26**	
Bas	**44,99**	**47,50**	**50,66**	**53,75**	
Clôture	**49,15**	**51,12**	**58,15**	**57,20**	
Volume (en actions)	**723 715**	**1 239 107**	**467 457**	**1 162 383**	**3 592 662**

Trimestre clos les *(en dollars, sauf les volumes d'actions subalternes à droit de vote)*	30 nov. $	28 févr. $	31 mai $	31 août $	2013 Total
Bourse de Toronto					
Haut	36,24	40,89	43,25	48,48	
Bas	32,08	31,36	39,45	38,33	
Clôture	32,40	39,61	41,70	46,00	
Volume (en actions)	402 966	1 647 289	344 772	188 587	2 583 614

STATISTIQUES SUR LES CLIENTS DU SECTEUR DE LA CÂBLODISTRIBUTION ET DES SERVICES DE DONNÉES AUX ENTREPRISES

	31 août 2014	31 mai 2014	28 février 2014	30 novembre 2013	31 août 2013	31 août 2012
Unités de service primaire	**2 442 184**	**2 452 118**	**2 454 627**	**2 464 932**	2 467 657	1 975 054
CANADA	**1 946 022**	**1 956 444**	**1 962 077**	**1 975 502**	1 980 122	1 975 054
ÉTATS-UNIS	**496 162**	**495 674**	**492 550**	**489 430**	487 535	—
Clients du service de Télévision	**1 023 094**	**1 034 991**	**1 044 611**	**1 057 859**	1 066 952	863 115
CANADA	**797 165**	**807 831**	**815 852**	**827 649**	834 771	863 115
Pénétration en pourcentage des foyers câblés	**47,3 %**	**47,9 %**	**48,5 %**	**49,3 %**	49,9 %	52,4 %
ÉTATS-UNIS	**225 929**	**227 160**	**228 759**	**230 210**	232 181	—
Pénétration en pourcentage des foyers câblés	**43,7 %**	**43,8 %**	**44,2 %**	**44,5 %**	44,9 %	—
IHV	**869 453**	**865 597**	**857 786**	**848 897**	838 445	640 455
CANADA	**679 584**	**676 802**	**672 981**	**668 257**	661 337	640 455
Pénétration en pourcentage des foyers câblés	**40,3 %**	**40,2 %**	**40,0 %**	**39,8 %**	39,5 %	38,8 %
ÉTATS-UNIS	**189 869**	**188 795**	**184 805**	**180 640**	177 108	—
Pénétration en pourcentage des foyers câblés	**36,7 %**	**36,4 %**	**35,7 %**	**34,9 %**	34,3 %	—
Clients du service de Téléphonie	**549 637**	**551 530**	**552 230**	**558 176**	562 260	471 484
CANADA	**469 273**	**471 811**	**473 244**	**479 596**	484 014	471 484
Pénétration en pourcentage des foyers câblés	**27,8 %**	**28,0 %**	**28,1 %**	**28,6 %**	28,9 %	28,6 %
ÉTATS-UNIS	**80 364**	**79 719**	**78 986**	**78 580**	78 246	—
Pénétration en pourcentage des foyers câblés	**15,5 %**	**15,4 %**	**15,3 %**	**15,2 %**	15,1 %	—

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

✪ **JAN PEETERS, président du conseil**
Montréal (Québec)
Président et chef de la direction
Olameter Inc. (société de télémétrie)
Président du conseil d'administration

★ **LOUIS AUDET**, Ing., MBA, C.M.
Westmount (Québec)
Président et chef de la direction
Cogeco Câble inc. et COGECO inc.

■● **ELISABETTA BIGSBY**, M. Écon.
Toronto (Ontario)
Administratrice de sociétés

●♦ **PIERRE L. COMTOIS**, B.SC., COM., ADM. A.
Vice-président du conseil d'administration et administrateur
Optimum Gestion de Placements inc. (groupe financier privé canadien d'envergure internationale)

■♦ **PAULE DORÉ**
Montréal (Québec)
Administratrice de sociétés

■★● **CLAUDE A. GARCIA**, B.A., B. COM.
Montréal (Québec)
Administrateur de sociétés

★ **NORMAND LEGAULT**, B.B.A
Montréal (Québec)
Administrateur de sociétés

♦★ **DAVID MCAUSLAND**, B.C.L., LL.B.
Beaconsfield (Québec)
Associé
McCarthy Tétrault (important cabinet d'avotcats au Canada)

Légende :

✪ Assiste à titre d'observateur et participe aux assemblées de tous les comités
● Membre du comité d'audit
■ Membre du comité des ressources humaines
♦ Membre du comité de gouvernance
★ Membre du comité des perspectives stratégiques

SIÈGE SOCIAL DE L'ENTREPRISE

5, Place Ville Marie
Bureau 1700
Montréal (Québec)
H3B 0B3
www.cogeco.ca

DIRECTION

LOUIS AUDET
Président et chef de la direction

ELIZABETH ALVES
Vice-présidente, audit interne et gestion des risques

NATHALIE DORVAL
Vice-présidente affaires réglementaires et droits d'auteur

RENÉ GUIMOND
Vice-président, affaires publiques et communications

CHRISTIAN JOLIVET
Vice-président, affaires d'entreprises, chef des affaires juridiques et secrétaire

PIERRE MAHEUX
Vice-président, contrôleur corporatif
Chef de la direction financière par interim(1)

DIANE NYISZTOR
Vice-présidente, ressources humaines d'entreprise

ANDRÉE PINARD
Vice-présidente et trésorière

ALEX TESSIER
Vice-président, développement d'entreprise

(1) Le vice-président, contrôleur corporatif, remplit des fonctions similaires à celles du chef de la direction financière depuis le départ du chef de la direction financière de la Société le 21 juillet 2014.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

ASSEMBLÉE ANNUELLE
L'assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu à 11 h 30, le mercredi 14 janvier 2015, au 4e étage du Centre Mont-Royal, salon Mont-Royal 1, Montréal (Québec).

AUDITEURS
Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
1, Place Ville Marie
Bureau 3000
Montréal (Québec) H3B 4T9

CONSEILLERS JURIDIQUES
Stikeman Elliott
1155, boul. René-Lévesque Ouest
40e étage
Montréal (Québec)
H3B 3V2

AGENT DE TRANSFERT DES DÉBENTURES GARANTIES DE PREMIER RANG ET DES BILLETS GARANTIS DE PREMIER RANG
Société de fiducie Computershare du Canada

FIN DES TRIMESTRES
Novembre, février, mai

FIN DE L'EXERCICE
31 août

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Le rapport annuel, la notice annuelle et les rapports trimestriels sont disponibles à la rubrique intitulée « Relations avec les investisseurs » du site Internet de la Société (www.cogeco.ca) ou sur demande au 514-764-4700.

English versions of the Annual Report, the Annual Information Form and Quarterly Reports are available in the Investor Relations section of the Corporation's website (www.cogeco.ca) or upon request by calling 514-764-4700.

INVESTISSEURS ET ANALYSTES

Pour obtenir des renseignements financiers au sujet de la Société, s'adresser au Service des finances de la Société.

ACTIONNAIRES

Pour toute demande relative à un changement d'adresse ou d'inscription des actions, veuillez communiquer avec Computershare. Pour toute autre demande, veuillez vous adresser au Service des affaires juridiques de la Société.

DÉDOUBLEMENT DES COMMUNICATIONS

Certains actionnaires peuvent recevoir plus d'un exemplaire des publications comme les rapports trimestriels et le rapport annuel. Nous nous efforçons d'éviter que cette situation ne se présente. Les actionnaires qui reçoivent des exemplaires en trop sont priés d'en informer la Société de fiducie Computershare du Canada.

LIGNE D'ÉTHIQUE

COGECO inc. met à la disposition de ses employés, des employés de ses filiales, et autres personnes une ligne d'éthique anonyme et confidentielle qui leur permet de signaler toutes les violations perçues ou réelles du code d'éthique du groupe COGECO (y compris les plaintes au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes et de l'audit). Cette ligne d'éthique comprend des lignes téléphoniques sans frais ainsi qu'un site Web sécurisé (voir les détails ci-dessous). Le fonctionnement de la ligne d'éthique est assuré par une entreprise externe spécialisée indépendante de COGECO inc. Tous les cas signalés par l'entremise de la ligne d'éthique seront examinés par la vice-présidente, audit interne et gestion des risques ou le vice-président, affaires d'entreprises, chef des affaires juridiques et secrétaire. Toute personne qui signale un cas de bonne foi sera protégée d'un congédiement ou de représailles de quelque nature que ce soit.

Par téléphone :

Canada ou États-Unis :	**1-877-706-2640**
Royaume-Uni :	**0 800 016 3854**
France :	**0 800 914 343**

Site Web de ClearView Connects : www.clearviewconnects.com

FILIALES ET SECTEURS OPÉRATIONNELS

SECTEUR DE LA CÂBLODISTRIBUTION ET DES SERVICES DE DONNÉES AUX ENTREPRISES

COGECO CÂBLE INC.

LOUIS AUDET
Président et chef de la direction

5, Place Ville Marie
Bureau 1700
Montréal (Québec)
H3B 0B3
www.cogeco.ca

COGECO CÂBLE CANADA

LOUISE ST-PIERRE
Présidente et chef de la direction

5, Place Ville Marie
Bureau 1700
Montréal (Québec)
H3B 0B3
www.cogeco.ca

ATLANTIC BROADBAND

EDWARD T. HOLLERAN JR.
Président et chef de la direction

2 Batterymarch Park
Suite 205
Quincy, MA 02169
www.atlanticbb.com

COGECO SERVICES AUX ENTREPRISES

ANTONIO CICIRETTO
Président et chef de la direction

5, Place Ville Marie
Bureau 1700
Montréal (Québec)
H3B 0B3

COGECO SERVICES RÉSEAUX

413 Horner Avenue
Toronto (Ontario) M8W 4W3
www.cogecoreseaux.com

PEER 1 HOSTING

1000 - 555 West Hastings Street
Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 4N5
www.peer1.com

AUTRES

COGECO DIFFUSION / MÉTROMÉDIA

RICHARD LACHANCE
Président et chef de la direction, Cogeco Diffusion

800, rue de la Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H5A 1K6
www.cogecodiffusion.com

CLAUDE LAMOUREUX
Vice-président et directeur général, Métromédia

1253, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3B 2Y5
www.cogecometromedia.com